



## PIÈCE 6.7 VOLET PAYSAGER

# Projet du parc éolien de Bersac-sur-Rivalier Commune de Bersac-sur-Rivalier (87)

*Demande d'Autorisation Environnementale pour une installation de production d'électricité éolienne  
Janvier 2019*



EDPR France Holding  
25 quai Panhard et Levassor  
75013 PARIS  
Tél : 01.44.67.81.49





# VOLET PAYSAGER

Projet éolien de DE BERSAC-SUR-RIVALIER



## SOMMAIRE

### Préambule

Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact	
1.	<b>Méthodologie globale</b> .....6
Chapitre 2 : Analyse des Méthodes utilisées et des difficultés rencontrées	
1.	<b>Note méthodologique</b> .....8
2.	<b>Recueil des données et limites de retranscription</b> .....9
Chapitre 3 : Contexte local	
Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Bersac-sur-Rivalier	
1.	<b>Un site présentant de fortes potentialités, soutenu par une volonté politique forte</b> .....11
2.	<b>Rappel des critères devant être pris en compte pour l'implantation d'un parc éolien</b> .....11

### Premier partie : Analyse de l'existant

Chapitre 1 : Dimension paysagère du site	
1.	<b>Aire d'observation lointaine</b> .....13
2.	<b>Aire d'observation intermédiaire</b> .....14
3.	<b>Aire d'observation rapprochée et immédiate</b> .....15
Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée	
1.	<b>Contexte paysager</b> .....16
2.	<b>Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants</b> .....25
Chapitre 3 : Approche de l'aire intermédiaire	
1.	<b>Motifs fondateurs du paysage intermédiaire</b> .....36
2.	<b>Interactions entre le site et les espaces proches</b> .....46
Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate	
1.	<b>Identification des éléments marquants du paysage rapproché et immédiat</b> .....51
2.	<b>Place du site dans le paysage rapproché et immédiat</b> .....55
Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire	
Chapitre 6 : Conclusion	

### Seconde partie : Définition du projet

Chapitre 1 : Processus de construction du projet de parc éolien	
1.	<b>Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude</b> ..... 69
2.	<b>Rappel des enjeux posés par le territoire</b> ..... 69
3.	<b>Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet</b> .... 69
Chapitre 2 : Mise en œuvre du dessin du par cet schéma d'implantation retenu	
1.	<b>Scenario initial</b> ..... 70
2.	<b>Scenario 2</b> ..... 71
3.	<b>Scenario 3</b> ..... 72
4.	<b>Choix des machines</b> ..... 74
5.	<b>Mise en situation des scénarii</b> ..... 75
6.	<b>Bilan des Scénarii</b> ..... 81

### Troisième partie : Analyse de l'impact

Chapitre 1 : Notion d'impact	
1.	<b>Définition de l'impact</b> ..... 83
2.	<b>Impacts couramment rattachés aux projets éoliens</b> ..... 83
3.	..... 85
Chapitre 2 : Mise en évidence d'une Zone d'Influence Visuelle (ZVI)	
Chapitre 3 : Perception rattachées au projet éolien (carnet de photomontage en annexe)	
Chapitre 4 : Effets cumulés	
Chapitre 5 : Autre effets	
1.	<b>Autres effets sur le tourisme et le patrimoine</b> ..... 101
2.	<b>Effets liés au chantier</b> ..... 101
Chapitre 6 : Bilan	

### Quatrième partie : Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Chapitre 1 : traitement de l'impact	
1.	<b>Mesures d'évitement</b> ..... 104
2.	<b>Mesures de réduction</b> ..... 104
3.	<b>Mesures d'accompagnement paysager</b> ..... 105
Chapitre 2 : Tableau récapitulatif	

### Cinquième partie : Conclusion Analyse de la méthodologie employée

## Illustrations

Figure 1 : Carte des contraintes paysagères d'après le SRE Limousin de Février 2013 .....	10	Figure 41 : Mise en évidence des zones de fréquentation à l'échelle intermédiaire.....	46
Figure 2 : Zoom carte des zones favorables d'après le SRE Limousin de Février 2013 .....	10	Figure 42 : Mise en évidence de l'organisation bâtie .....	51
Figure 3 : Aire d'étude éloignée .....	13	Figure 43 : Mise en évidence et schématisation des éléments boisés de l'aire immédiate.....	51
Figure 4 : Aire d'étude rapprochée .....	14	Figure 44 : Mise en évidence du bâti .....	52
Figure 5 : Aire d'étude immédiate .....	15	Figure 45 : Mise en évidence des opportunités et sensibilités.....	52
Figure 6 : Unités paysagères recensées sur l'aire d'étude .....	16	Figure 46 : Etude de Montmassacrot et Beaubiat (coupe, plan,...) .....	53
Figure 7 : Vue aérienne sur le rôle écran du relief marquant la limite départementale .....	17	Figure 47 : Etude de Belzanes et Maillaufargueix (coupe, plan,...).....	54
Figure 8 : Point de vue depuis le lieu dit La Chaize .....	17	Figure 48 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation de l'aire d'étude rapprochée et immédiate.....	55
Figure 9 : Situation du plateau de la Basse-Marche.....	18	Figure 49 : Carte de mise en évidence des lieux de fréquentation touristique de l'aire d'étude rapprochée et immédiate.....	56
Figure 10 : Entité : Vallée de la Gartempe, succession des horizons .....	18	Figure 50 : Carte de mise en évidence des autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km .....	62
Figure 11 : vue sur la Gartempe .....	18	Figure 51 : Plan du scenario initial .....	70
Figure 12 : vue sur Chateauponsac .....	18	Figure 52 : Plan du scenario 2 .....	71
Figure 13 : vue sur Chateauponsac .....	18	Figure 53 : Plan du scenario 3 .....	72
Figure 14 : entité : plateau de la Basse-Manche (Source : Atlas des paysage en Limousin).....	18	Figure 54 : Plan du scenario retenu .....	73
Figure 15 : Situation des collines Limousines et Bénévent-L'abbaye.....	20	Figure 55 : ZVI rattachée au projet de Bersac-sur-Rivalier .....	85
Figure 16 : entité : collines de Bénévent L'Abbaye et collines Limousines.....	20	Figure 56 : Carte de mise en évidence des autres parcs éoliens dans un rayon de 20 km .....	90
Figure 17 : Vue sur les collines de Bénévent L'Abbaye .....	20	Figure 57 : ZVI du parc éolien de la Souterraine.....	92
Figure 18 : Bloc diagramme illustratif (Source : Atlas des paysage en Limousin) .....	20	Figure 58 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de la Souterraine .....	92
Figure 19 : vue sur les Monts d'Ambazac et Saint-Goussaud .....	22	Figure 59 : ZVI du parc éolien de Roussac-St-Junien-Les-Combes.....	93
Figure 20 : Situation des Monts d'Ambazac et Saint-Goussaud.....	22	Figure 60 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du parc de Roussac-Saint-Junien-les-Combes .....	93
Figure 21 : Entité des Monts d'Ambazac et St Goussaud (Souce : Atlas des paysages en Limousin) .....	22	Figure 61 : ZVI du projet des Terre Noires.....	94
Figure 22 : Bloc diagramme des Monts d'Ambazac et St Goussaud (Souce : Atlas des paysages en Limousin).....	22	Figure 62 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-sur-Rivalier et du projet des Terres Noires .....	94
Figure 23 : Coupe schématique.....	24	Figure 63 : ZVI du projet de la Lande .....	95
Figure 24 : Schématisation du fonctionnement visuel à l'échelle éloignée.....	25	Figure 64 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-Sur-Rivalier et du projet de La Lande.....	95
Figure 25 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation.....	28	Figure 65 : ZVI du projet des Ailes du Puy du Rio .....	96
Figure 26 : Circuit touristique.....	29	Figure 66 : Recoupement des ZVI du projet de Bersac-Sur-Rivalier et du projet des Ailes du Puy du Rio.....	96
Figure 27 : Patrimoine à l'échelle éloigné .....	30	Figure 67 : Recoupement de toutes les ZVI et mise en lumière des zones susceptibles d'être concernée par l'ensemble des parcs étudiés.....	97
Figure 28 : Synthèse des espaces de fréquentation et des éléments du paysage sur l'aire éloignée .....	33	Figure 68 : Habillage du poste de livraison du parc.....	104
Figure 29 : Reportage de vues aériennes des différentes unités et sous-unités paysagères .....	36	Figure 69 : Principes d'aménagement réalisé par EDPR.....	105
Figure 30 : Carte géologique de l'aire d'étude rapprochée (extrait infoterre BRGM.fr). .....	37		
Figure 31 : Coupe A (avec accentuation du relief) .....	38		
Figure 32 : Mise en évidence du paysage intermédiaire et des différentes occupations du sol (végétation, bâti...)	38		
Figure 33 : Les différentes formes de végétation arborée et arbustive.....	39		
Figure 34 : Cartographie de l'occupation du sol (Corine Land Cover).....	39		
Figure 35 : Mise en évidence du bâti .....	40		
Figure 36 : Exemple de configuration industrielle et commerciale (Ville de Bessines sur Gartempe) .....	41		
Figure 37 : Exemple de configuration urbaine (Village de Razés) .....	41		
Figure 38 : Exemple d'habitat isolé (Lieu dit Chassagne sur la commune de Saint-Pierre-de-Fursac) .....	41		
Figure 39 : Mise en évidence du patrimoine proche .....	42		
Figure 40 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation de l'aire d'étude rapprochée.....	45		

# Préambule

## **Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact**

1. Méthodologie globale
  - 1.1. Projet éolien et paysage
  - 1.2. Maitrise foncière et contraintes et techniques pour le paysagiste

## **Chapitre 2 : Analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées**

1. Note méthodologique
  - 1.1. Etape préliminaire
  - 1.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires
  - 1.3. Etape 2 : Enjeux et premières pistes d'implantation
  - 1.4. Etape 3 : Approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager
2. Recueils des données et limites de retranscription
  - 2.1. Arpentage de terrain
  - 2.2. Visualisation

## **Chapitre 3 : Contexte local**

## **Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Bersac sur Rivalier**

## Chapitre 1 : Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact

### 1. Méthodologie globale

Comme tout aménagement de grande échelle, l'implantation d'un parc éolien dans un territoire donné fait partie des opérations à impact paysager plus ou moins important selon l'observateur. Le paysagiste doit alors intervenir afin d'étudier si ce genre de projet contribuera à l'esquisse d'un paysage acceptable au sein des entités paysagères l'accueillant ou l'entourant. Car il s'agit bien ici d'un aménagement du paysage, comme l'évoque le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (actualisation de 2016), dont l'objectif doit aller dans le sens d'une collaboration entre le maître d'ouvrage et la démarche du paysagiste, visant à mettre en valeur, restaurer ou créer un paysage.

#### 1.1. Projet éolien et paysage

De par leur taille, leur couleur et la nature de leur implantation, les éoliennes marquent la perception visuelle du paysage d'un territoire. L'implantation des éoliennes va en effet intervenir sur différents aspects du paysage :

##### ✓ **Sur le paysage dit statique**

Ce paysage est en relation directe avec l'occupation du sol et la topographie, autrement dit ce qui définit l'ossature d'un territoire.

Or, le choix de la zone d'implantation de ce type d'éoliennes ainsi que leur organisation au sein de cette zone (nombre, orientation, alignement) vont en effet, agir sur cette base, en introduisant notamment, de nouveaux objets structurant le grand paysage.

De plus, la mise en place des éléments nécessaires à la réalisation d'un tel projet (pistes d'accès, raccordement réseau Enedis...), ajouté aux effets temporaires dus à la phase d'installation et de chantier, vont engendrer une modification de l'occupation du sol de la superficie concernée par l'implantation.

##### ✓ **Sur le paysage dit dynamique :**

Ce paysage est lié à la vue, c'est-à-dire, aux perceptions croisées d'un observateur en déplacement au sein d'un territoire.

Les effets vont dans ce cas découler de la création de nouveaux points focaux, ou en fonction de leur proximité, des interférences générées avec des éléments remarquables (points focaux existants, objets du patrimoine culturel...).

##### ✓ **Sur le paysage dit social :**

Le paysage social naît de la sensibilité d'un individu, de son vécu et de son attachement à un territoire ou à certains éléments marquants de ce territoire.

Cet aspect du paysage demeure sensible et donc propre à chacun. Chaque modification du paysage peut entraîner des sentiments variés, tels la nostalgie d'un cadre de vie passé plus agréable. Ce sentiment est d'autant plus fort et partagé en fonction de la proximité de ces mutations par rapport à des sites ou monuments remarquables du patrimoine, qu'il soit paysager, naturel ou culturel.

Et l'image des éoliennes souffre de plus, d'une certaine ambiguïté. D'un côté elles symbolisent le développement durable et une énergie propre, mais de l'autre, en raison de leur emprise sur le paysage, elles peuvent renvoyer une image trop imposante, parfois même offensive, dans le quotidien des populations locales. La modification du paysage qu'implique l'implantation d'éoliennes sur un espace de vie donné suscite alors en général des réactions partagées entre la volonté de participer à l'essor des énergies renouvelables et la peur d'introduire un élément à connotation industrielle dans un paysage plus ou moins naturel. Or, s'il est impossible de les dissimuler, il est parfois envisageable de créer une symbiose entre l'objet éolien et les différentes composantes de sa terre d'accueil (paysage, économie, écologie, société...).

Le paysagiste doit alors prendre en compte différentes échelles d'analyse afin d'apporter les données utiles dans la définition d'une implantation optimale des éoliennes. Ce document présente les diverses approches qui ont été menées, et tout en suivant le déroulement d'une étude d'impact traditionnelle, il vise à souligner les étapes qui ont dirigé les réflexions à l'origine de ce projet.

#### 1.2. Maitrise foncière et contraintes techniques pour le paysagiste

Malgré la place réservée au paysage dans le cadre des études préliminaires à ce genre de projet, il existe certaines contraintes auxquelles le paysagiste doit se soumettre :

##### ➤ **Le choix du site**

Il existe en effet des contraintes d'ordre techniques et réglementaires qui interviennent conjointement à la prise en compte du paysage. Il faut tout d'abord que le site d'implantation dispose d'un certain potentiel éolien. Sur l'aire d'étude, il s'agit d'une zone d'interface entre le paysage de vallées et de plateaux agricoles et boisés, dont l'altitude varie de 285 m à 612 m. Il faut ensuite que l'énergie produite soit raccordée au réseau électrique. Actuellement, le raccordement se fait par voie souterraine. L'importance des travaux liés à ce dernier est donc fonction de la distance séparant les éoliennes d'un poste source, même s'il est parfois possible d'utiliser des infrastructures existantes. De plus, l'accès doit être aisé. Enfin, l'implantation n'est envisageable qu'en accord avec le propriétaire foncier. Par ailleurs, la société EDPR France Holding souhaitait privilégier une implantation libre de contraintes paysagères reconnues ou réglementaires (type Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbaine et Paysager, sites inscrits...)

##### ➤ **L'implantation fine sur un lieu déterminé**

Les dimensions des éoliennes sont fonction de leur productivité. Quel que soit le modèle choisi, les éoliennes atteindront environ 180 m de haut, une distance d'au moins 400 m sera observée entre elles.

Sachant de plus, que la production optimale s'obtient pour une ligne d'éoliennes perpendiculaire aux vents dominants, et que le moindre décalage induit une forte baisse de productivité, le paysagiste ne peut ignorer ces contraintes dans ses propositions. Les contraintes environnementales, du volet écologique, qui vont parfois à l'opposé des contraintes paysagères sont aussi prises en compte.



### ✓ **Éléments de cadrage préalables**

L'introduction d'éoliennes engendre indéniablement des effets sur le paysage, et ce, à diverses échelles. Les cas présentés ensuite sont fréquents, mais ramenés à notre aire d'étude.

- *Effet de flottement et accroche au territoire* : l'analyse fine du relief et de la végétation permet la définition d'une localisation idéale des éoliennes de sorte à ce qu'elles se raccrochent visuellement au territoire. Ainsi, proches d'un microrelief ou centrées sur une surface sans végétation, elles évitent l'effet de flottement et tendent vers une implantation harmonieuse.
- *Effet de silhouette* : le point de vue de l'observateur module sa perception. S'il se trouve à une altitude supérieure (effet de plongée), l'alignement éolien sera a priori moins perçu que s'il se trouve à une altitude inférieure (effet de contre-plongée). En effet, sans autre arrière-plan que le ciel, l'éolienne se détache et attire le regard, c'est l'effet de silhouette.
- *Interférence visuelle* : on parle d'interférence visuelle lorsque le parc éolien entre en concurrence visuelle avec un autre élément marquant du paysage (un village, un édifice isolé...), entraînant alors une perte de lisibilité des deux objets.
- *Exposition et contraste de couleur* : au cours de la journée, deux grands types de perceptions seront générées : avec, depuis les points de vue situés au Nord du projet, des vues à contre-jour des éoliennes, et depuis le Sud, des vues sur leur face éclairée par le soleil. La luminosité et le contraste vont donc intervenir soit en fondant les éoliennes dans leur environnement, soit au contraire en les faisant ressortir, changeant considérablement la perception et donc le ressenti de l'observateur en fonction de son point d'observation.
- *Aspect de l'objet éolien* : une règle aéronautique impose la couleur blanche aux éoliennes. Il faut également signaler le balisage diurne et nocturne, avec des éclats blanc ou rouge, selon les préconisations de l'aviation civile. Enfin, étant donné la taille des éoliennes, le mât est acheminé en plusieurs tronçons sur le lieu d'implantation, tandis que les pales, d'un seul bloc, nécessitent des convois exceptionnels ainsi qu'un espace de manœuvre adéquat. Le paysagiste participe alors au choix du tracé des pistes de chantiers. Le gabarit du pied d'une éolienne est de l'ordre de 4,5 m. Les plateformes de montages quant à elles mesurent environ 40 x 30 m, soit une superficie de 1200 m<sup>2</sup>. Leur mise en place nécessite un espace plat, induisant bien souvent un remaniement des sols à l'endroit défini. Le paysagiste collabore également à la réflexion menée sur l'implantation de ces plateformes.
- *Intégration des éléments associés* : Outre les éoliennes, un tel projet implique la mise en place de chemins d'exploitation (d'une largeur standard d'au moins 3 mètres), et d'un poste de livraison transmettant l'électricité produite au réseau. Deux postes sont ici à créer, et leur implantation aussi bien que leur intégration devront également être pensées communément avec le paysagiste.

Ainsi, afin d'apporter les meilleures préconisations en relation avec le site étudié, il apparaît nécessaire d'effectuer une analyse de l'état initial.

## Chapitre 2 : Analyse des méthodes utilisées et situations rencontrées

### 1. Note méthodologique

#### 1.1. Etape préliminaire

##### ✓ Le bassin de perception potentielle

L'acuité visuelle de l'œil humain permet de distinguer des éoliennes à des kilomètres à la ronde en fonction de leur hauteur, si le temps est clair et le terrain ouvert. Pour réaliser cette étude, et en tenant compte de la diminution relative de l'intensité de la perception par rapport à l'augmentation de la distance, le périmètre d'étude (aire d'observation lointaine) choisi a été fixé à 20 km autour du projet.

De plus, un périmètre d'étude adapté a été défini en considérant le concept de covisibilité à partir de la zone d'implantation préférentielle définie par le maître d'ouvrage pour des éoliennes d'une hauteur totale de 180 m. "L'aire d'étude éloignée à très éloignée s'étend sur une dizaine à une vingtaine de km autour du projet : c'est la zone d'impact potentielle du projet" (source : guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens de 2016). Nous faisons le choix dans un premier temps de prendre un périmètre étendu (20km) pour balayer l'ensemble des enjeux du territoire. De plus en référence à la note régionale méthodologique pour la prise en compte des enjeux « Paysage – Patrimoine » dans l'instruction des projets éoliens (15 Mai 2015) : « L'analyse paysagère s'effectue comme pour tout autre type de projet selon 3 échelles : Immédiate («immédiate» + « très rapprochée» dans le guide MEEDDM, soit 0 à 5 km autour du projet), moyenne («rapprochée»: 5 à 10km) et éloignée («éloignée à très éloignée»: 10 à 20 km). La taille de l'objet éolienne conduit à s'intéresser particulièrement aux échelles moyenne et éloignée, où l'appréciation des impacts prête le plus à diversité de points de vue. »

Autrement dit, ce périmètre intègre l'ensemble des points de vue d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Le relief constitue un écran visuel qui limite en réalité les futurs effets visuels du territoire. Nous faisons le choix dans un second temps d'affiner notre analyse au sein d'un "périmètre d'étude adapté" lié au « bassin de perception potentiel ».

##### ✓ Les prospections de terrain

Plusieurs visites ont été effectuées entre Octobre 2015 et Aout 2017, contribuant à la validation du périmètre d'étude, à la compréhension du grand paysage et à l'évaluation des covisibilités potentielles, en particulier depuis les points considérés comme sensibles du fait de leur fréquentation (villages, routes, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable (site protégé ou reconnu comme tel). Une recherche bibliographique a été nécessaire : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, Schéma régional éolien du Limousin, Atlas des Paysages en Limousin, guides touristiques et pédestres,...

##### ✓ Les consultations

Au cours de cette étude, afin de compléter l'approche paysagère du territoire réalisée au cours des prospections, nous avons été amenés à consulter les organismes compétents, susceptibles de nous fournir des informations et des données concernant en particulier, les monuments et sites de valeur. Ainsi, la Direction Régionale de l'Environnement, de

l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), ... ont été contactés.

#### 1.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires

Dans le souci de réaliser une étude du paysage fondée sur des bases objectives, un protocole méthodologique doit être défini.

Cette étude repose sur trois niveaux d'analyse du territoire : avec la définition de sa structure, c'est-à-dire son organisation physique, puis avec l'identification des éléments structurant le paysage, et enfin avec la compréhension des modes de perception existant au sein de cette matrice. A cela s'ajoute des notions plus sensibles, telles les ambiances paysagères, qui sont néanmoins nécessaires afin de faire ressortir pleinement le caractère d'un paysage plus finement.

##### ✓ Analyse du paysage statique et sensible

Elle permet de décrire la réalité paysagère du territoire. Elle prend en compte les différents éléments naturels et anthropiques participant à la composition et l'ossature du territoire actuel et à venir. Pour cela, elle doit englober une zone plus large que la zone d'emprise du projet, et donc, définir un premier périmètre d'étude.

##### ✓ Analyse du paysage dynamique

A l'inverse de la précédente, elle s'intéresse tout particulièrement aux perceptions dont dispose l'observateur au sein de ce territoire. Elle fait ainsi ressortir les éléments structurant le paysage (microrelief, vallons, points hauts), met en avant les espaces ouverts (globalement la plaine), les points focaux, etc...

##### ✓ Analyse des éléments patrimoniaux du paysage

Il s'agit ici de tout élément reconnu, qu'il soit réglementé, remarquable ou emblématique. Suite aux consultations bibliographiques et prospections de terrains, un inventaire de ces derniers a été dressé, et constitue la base des attentions portées à l'impact du projet lors de la réalisation des photomontages.

### 1.3. Etape 2 : enjeux et premières pistes d'implantation

Le recoupement des données issues de l'analyse paysagère avec le site d'implantation choisi par le maître d'ouvrage permet de définir les sensibilités. Il sera en effet possible d'appréhender de quelle manière les perceptions pourront être modifiées par la mise en place d'éoliennes sur cette zone, et donc de décider de l'implantation la plus judicieuse dans ce contexte. On parle alors d'étude de faisabilité.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite pensées, mais une seule sera retenue, puis affinée au cours de l'étape suivante. L'analyse des effets du projet sur le paysage constituera le point final de cette étape.

### 1.4. Etape 3 : approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager

Cette partie est consacrée à l'élaboration d'un véritable projet de paysage, allant au-delà de la simple implantation d'éoliennes, et envisageant également l'intégration paysagère des autres éléments associés au projet. Il s'agit des mesures préventives de réduction des impacts, qui associent étude de micro-variantes et préconisations paysagères spécifiques, et dont découlent les impacts résiduels et d'éventuelles mesures de compensation.

## 2. Recueil des données et limites de retranscription

### 2.1. Arpentage de terrain

Il s'est étalé sur plusieurs mois, permettant alors d'appréhender le territoire étudié à feuilles tombées, comme recommandé par la DREAL. Ces diverses sorties visant une compréhension intelligente du territoire ont été réalisées en voiture ou à pied en fonction des besoins et des objectifs.

### 2.2. Visualisation

Bien que les photomontages demeurent la manière la plus précise de présenter l'implantation des éoliennes, ils souffrent de certaines limites telles :

- la déformation liée à la réalisation de panoramas,
- l'absence de rotation des pales,
- l'absence de visualisation des aménagements proposés au pied des éoliennes
- la qualité de l'image fortement dépendante de l'heure, du matériel, de la saison.
- la focale (nous utilisons une focale de 50 mm pour nos photographies afin d'approcher au mieux la vision humaine, et de réaliser par la suite des photomontages les plus réalistes possible grâce à un logiciel intégrant les éoliennes).

### Chapitre 3 : le contexte local

Un schéma régional éolien (SRE) a été établi en 2013, initié par la loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »). Ce volet, annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), identifie des zones favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu, d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection du patrimoine naturels et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. « Pour qu'il soit possible d'installer des mâts éoliens sur le territoire d'une commune donnée, celle-ci doit figurer dans le Schéma Régional Éolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie. Le Préfet de la région Nouvelle Aquitaine a validé ce dernier par l'arrêté préfectoral N° 12.120 du 25 Février 2013 ».

D'après le Schéma Régional Eolien (SRE) de la région Limousin Fin 2013, trois parcs éoliens sont aujourd'hui raccordés au réseau électrique (dont deux en 2012 : Chambonchard et Bussière-Saint-Georges) pour une puissance totale de 37,2 MW. En termes d'objectifs de puissance éolienne à installer en région Limousin, deux objectifs, dans le cadre du scénario cible du SRCAE, ont été fixés :

- ✓ un premier objectif pour 2020 de 600 MW ;
- ✓ un deuxième objectif à l'horizon 2030 de 1 500 MW.

L'objectif de 600 MW correspond globalement à la réalisation des projets identifiés c'est-à-dire d'une part des permis de construire accordés et d'autre part des demandes de ZDE validées ou à un stade bien avancé (en cours d'instruction). Les démarches de ZDE ont été prises en compte car il s'agit de réelles démarches d'aménagement du territoire portées par les élus locaux.

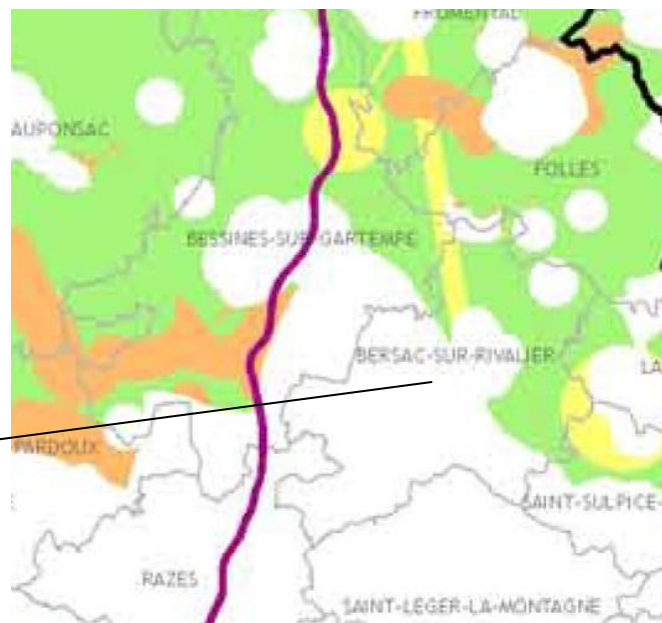
Pour 2030, le scénario est plus ambitieux dans la mesure où l'objectif est de multiplier par 2,5 l'objectif de puissance de 2020. Le passage de 600 à 1500 MW sera possible en dix ans grâce :

- ✓ aux possibilités ouvertes par le volet éolien du SRCAE (et notamment la reconsidération du seuil de gisement de vent) ;
- ✓ à l'implication des collectivités locales dans le développement de ce type d'aménagement ;
- ✓ à l'acceptation et à la volonté des acteurs régionaux ;
- ✓ à une forte mobilisation du territoire et une appropriation de l'énergie éolienne par la population.

Au sens de l'article L 314-9 du code de l'énergie, le SRE est délimité par les territoires communaux définis dans la liste des communes favorables au développement éolien. **La commune de Bersac-sur-Rivalier faisant partie de cette liste, son territoire est favorable au développement de l'éolien.** Comme illustré sur la figure 1, la zone de développement éolien de Bersac-sur-Rivalier présente néanmoins certaines contraintes qui doivent être pris en compte (patrimoine, risques naturels, ...). Cela explique la nécessité de réaliser une étude d'impact pour analyser les différents enjeux potentiels (paysage, environnement, etc.)

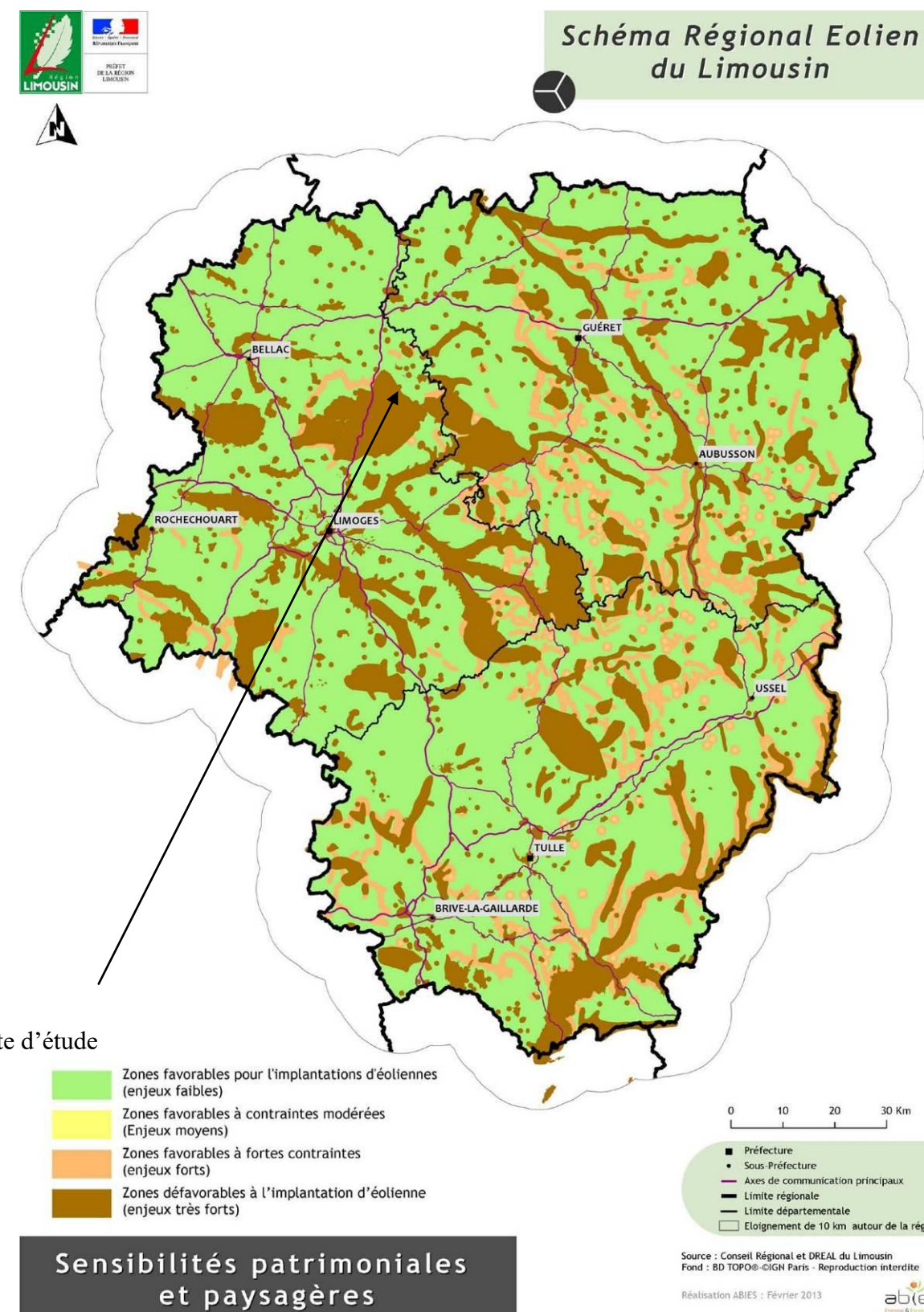
Figure 2 : Zoom carte des zones favorables d'après le SRE Limousin de Février 2013

- Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)
- Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)
- Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)



Site d'étude

Figure 1 : Carte des contraintes paysagères d'après le SRE Limousin de Février 2013



Site d'étude

- Zones favorables pour l'implantations d'éoliennes (enjeux faibles)
- Zones favorables à contraintes modérées (Enjeux moyens)
- Zones favorables à fortes contraintes (enjeux forts)
- Zones défavorables à l'implantation d'éolienne (enjeux très forts)

Sensibilités patrimoniales et paysagères

- 0 10 20 30 Km
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- Axes de communication principaux
- Limite régionale
- Limite départementale
- Eloignement de 10 km autour de la région

Source : Conseil Régional et DREAL du Limousin  
Fond : BD TOPO®-©IGN Paris - Reproduction interdite  
Réalisation ABIES : Février 2013



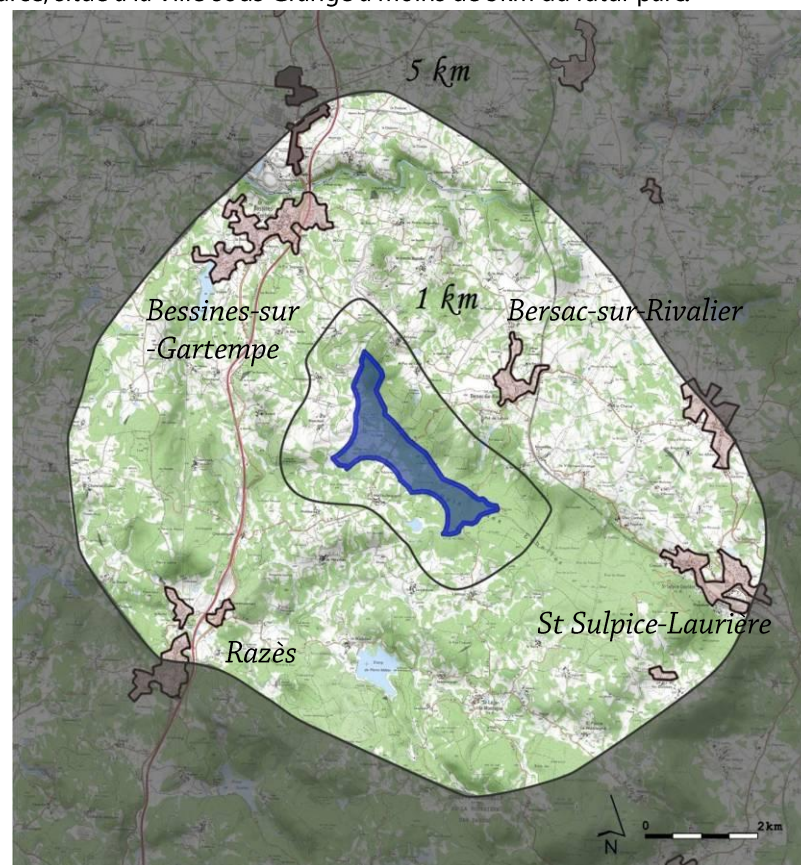
## Chapitre 4 : Pourquoi le choix du site de Bersac-sur-Rivalier ?

### 1. Un site présentant de fortes potentialités, soutenu par une volonté politique forte

La démarche de la société EDPR France Holding a été de s'appuyer sur le Schéma Régional Eolien du Limousin, afin de suivre les grandes directives proposées par la région. Le projet est localisé dans une forêt exploitée de résineux, et est située en dehors de toute contrainte de sécurité publique et des zones protégées pour la biodiversité et le patrimoine. Aussi, la commune de Bersac-sur-Rivalier s'inscrit naturellement dans le plan régional de développement de l'énergie éolienne.

D'après ce dernier, la Haute-Vienne est dotée d'un potentiel de 300 à 750MW. Pourtant, rappelons qu'une seule éolienne (le mât citoyen de Rilhac-Lastours) est actuellement exploitée dans ce département. A l'échelle limousine, le même constat est établi : quelques parcs sont en exploitation. Pourtant, ce territoire s'est fixé un objectif de 600MW à atteindre d'ici 2020. Le projet de Bersac-sur-Rivalier pourra donc contribuer à atteindre ces objectifs, à participer à la transition énergétique en évitant l'émission de carbone, tout en diminuant la dépendance de la France à l'énergie nucléaire.

Enfin, ce projet dispose d'un potentiel technique particulièrement favorable. Il est marqué par une ressource en vent importante, confirmée par les données récoltées depuis décembre 2014 par le mât de mesures, combinée à la proximité du poste source, situé à la Ville-sous-Grange à moins de 5km du futur parc.



#### Légende



### 2. Rappel des critères devant être pris en compte pour l'implantation d'un parc éolien

Le potentiel éolien, les possibilités de raccordement au réseau électrique, les sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales, et les servitudes techniques sont autant de critères qui doivent être considérés lors de la recherche d'un site idéal pour un projet éolien. Ces contraintes sont hiérarchisées en deux catégories avec :

- des contraintes absolues relevant de la réglementation qui préfigurent des zones d'exclusion où l'implantation d'éoliennes est à proscrire. Il s'agit des périmètres de protection des monuments historiques inscrits et classés, ainsi que des abords immédiats des zones bâties (périmètre de 500 m).
- des contraintes fortes correspondant à des zones de forte sensibilité où l'implantation d'éoliennes est envisageable sous conditions. Il s'agit des abords des habitations, des zones naturelles sensibles (Site Natura 2000, ZNIEFF de type I, ZNIEFF de type II, etc.), des périmètres de protection éloignée des monuments historiques, des zones de covisibilité avec les éléments sensibles du paysage. Ces zones d'alerte correspondent à des espaces au sein desquels des éoliennes peuvent être implantées sous réserve qu'une étude spécifique démontre l'absence d'impact fort.

Les zones propices étant ensuite délimitées par soustraction des deux précédentes zones, caractérisent donc les espaces favorables à l'implantation d'éoliennes, sans présager d'éventuels enjeux techniques dont l'identification relève davantage d'une étude d'impact.

Par ailleurs, des études spécifiques ont permis de démontrer que le projet de Bersac-sur-Rivalier s'inscrit dans une zone qui présente un potentiel éolien intéressant. Afin d'optimiser ce potentiel, l'utilisation d'éoliennes de 180 mètres de hauteur totale (bout de pale) semble recommandée.

Les possibilités proposées par ENEDIS et RTE, tenant compte du développement de l'éolien dans le département de la Haute-Vienne et du renforcement du réseau ont proposé un raccordement du parc sur le poste source de la Ville-Sous-Grange sur la commune de Bersac-sur-Rivalier.

# Première partie : Analyse de l'Existant

## **Chapitre 1 : Dimension paysagère du site**

1. Aire d'observation lointaine
2. Aire d'observation intermédiaire
3. Aire d'observation rapprochée et immédiate

## **Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée**

1. Contexte paysager
2. Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants

## **Chapitre 3 : Approche de l'aire intermédiaire**

1. Motifs fondateurs du paysage intermédiaire
2. Relations entretenues entre le site et ses environs proches

## **Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate**

1. Eléments structurants du paysage rapproché et immédiat
2. Relations entretenues entre le site et ses abords directs

## **Chapitre 5 : Place de l'éolien sur le territoire**

## **Chapitre 6 : Conclusion**

## Chapitre 1 : Dimension paysagère du site

Cette première partie a pour objectif de réfléchir à la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire d'étude. Pour ce faire, quatre échelles d'étude ont été définies.

### 1. Aire d'observation lointaine




L'aire d'étude lointaine permet de situer le projet dans un environnement global. Etablie dans un rayon de 10 à 20 Km autour de l'aire d'étude immédiate sur la commune de Bersac-sur-Rivalier, cette aire d'analyse réunit les espaces concernés par le projet sans pour autant que ce dernier ne soit un élément prépondérant des perceptions. En effet, depuis ces secteurs, la zone d'étude apparaîtrait plutôt comme un élément du paysage lointain, et dont la prégnance serait dépendante des phénomènes climatiques.

Les zones d'études sont marquées par la présence de plusieurs parcs éoliens: 3 parcs (édifiés, accordés ou en instructions) sont identifiés autour de l'aire d'étude immédiate (AEI) (encore appelée site ou aire d'étude dans la suite de ce document) (représentés par des ronds bleu sur la carte), approchant toutes les aires d'observation dans un rayon de 20 km. Ces parcs se répartissent essentiellement au niveau du plateau de la Basse-Manche.

Notons le cas particulier du projet du parc éolien des Portes de Brame Benaize: Ce projet, n'ayant certes pas obtenu un avis de l'Autorité Environnementale en date du dépôt du dossier, a souhaité être anticipé par le porteur de projet afin de ne pas sous-estimer les impacts, dans un contexte éolien relativement faible.

Le projet éolien des Portes de Brame Benaize n'a pas pu être pris en compte dans les photomontages puisqu'aucun accès n'est possible aux coordonnées précises d'implantation des éoliennes, et ce même après avoir pris contact avec la DREAL.

#### Légende

-  AEI
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction

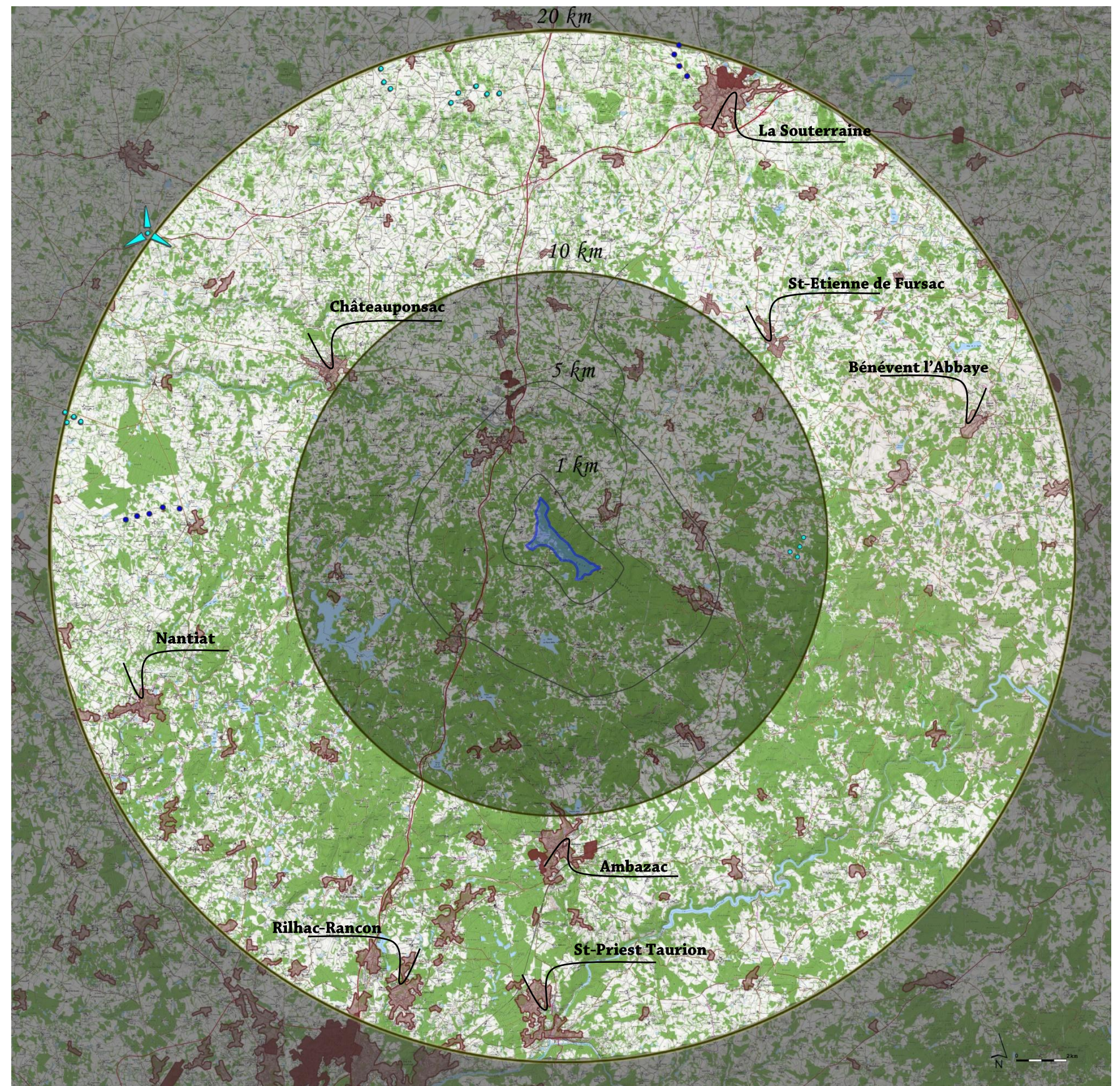


Figure 3 : Aire d'étude éloignée

## 2. Aire d'observation intermédiaire

L'aire d'étude intermédiaire participe plus à l'élaboration de l'implantation grâce à l'appui des éléments qui organisent le paysage (lignes de crête, sommets...). Elle prend en compte tous les espaces susceptibles d'interagir visuellement avec le parc éolien projeté. Dans ce contexte, le rapport de hauteur entre éoliennes, végétation et bâti laisse transparaître la prégnance des éoliennes au sein de ce paysage.

La distance ici choisie est comprise dans un rayon de 5 à 10 km étant donné le peu de points hauts dégagés sur le territoire, qui étendent le domaine des covisibilités. Il faut cependant noter qu'au-delà de 6 km, les covisibilités perdent de leur intensité.

### Légende




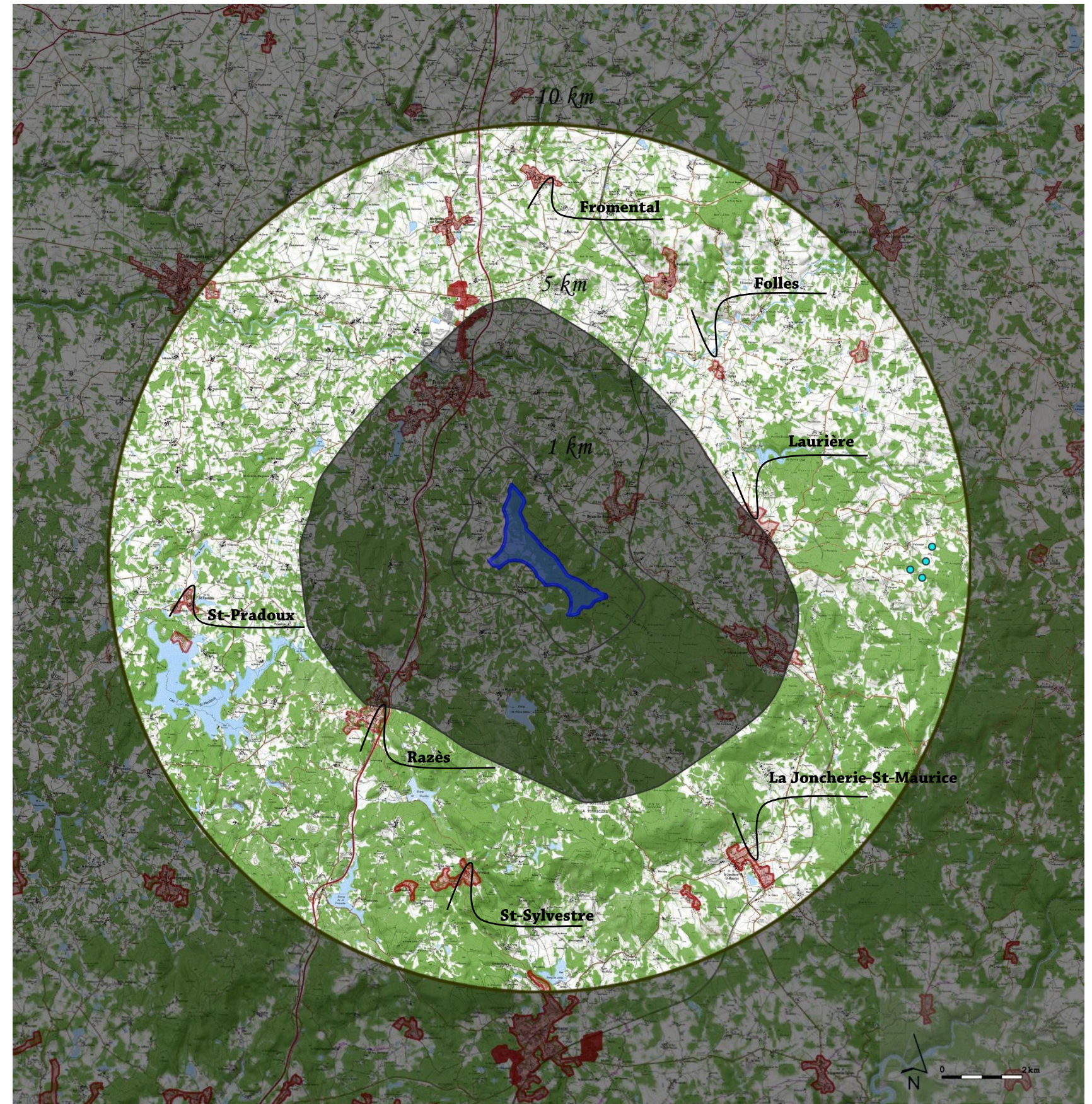
-  AEI
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction

Figure 4 : Aire d'étude rapprochée





### 3. Aire d'observation rapprochée et immédiate

Le **périmètre d'observation rapprochée** qui s'étend sur un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude immédiate. Cette aire définit les perceptions et les sensibilités depuis les habitations les plus proches et les axes de découverte.

Quatre sites classés, cinq sites inscrits au titre des Monuments Historiques et trois sites inscrits étendus recourent cette aire. Une attention particulière leur sera portée lors de cette étude.

L'**aire d'étude immédiate** (< 1 km) correspond à l'espace où le motif éolien participera pleinement à la structure du paysage et dont les perceptions seront omniprésentes.

Ce niveau d'analyse intègre les éléments ponctuels qui seront exploités essentiellement pour l'affinage de l'implantation et les préconisations d'intégration (chemins, pieds d'éoliennes, etc.), de sorte à présenter un projet le plus en harmonie avec le territoire.

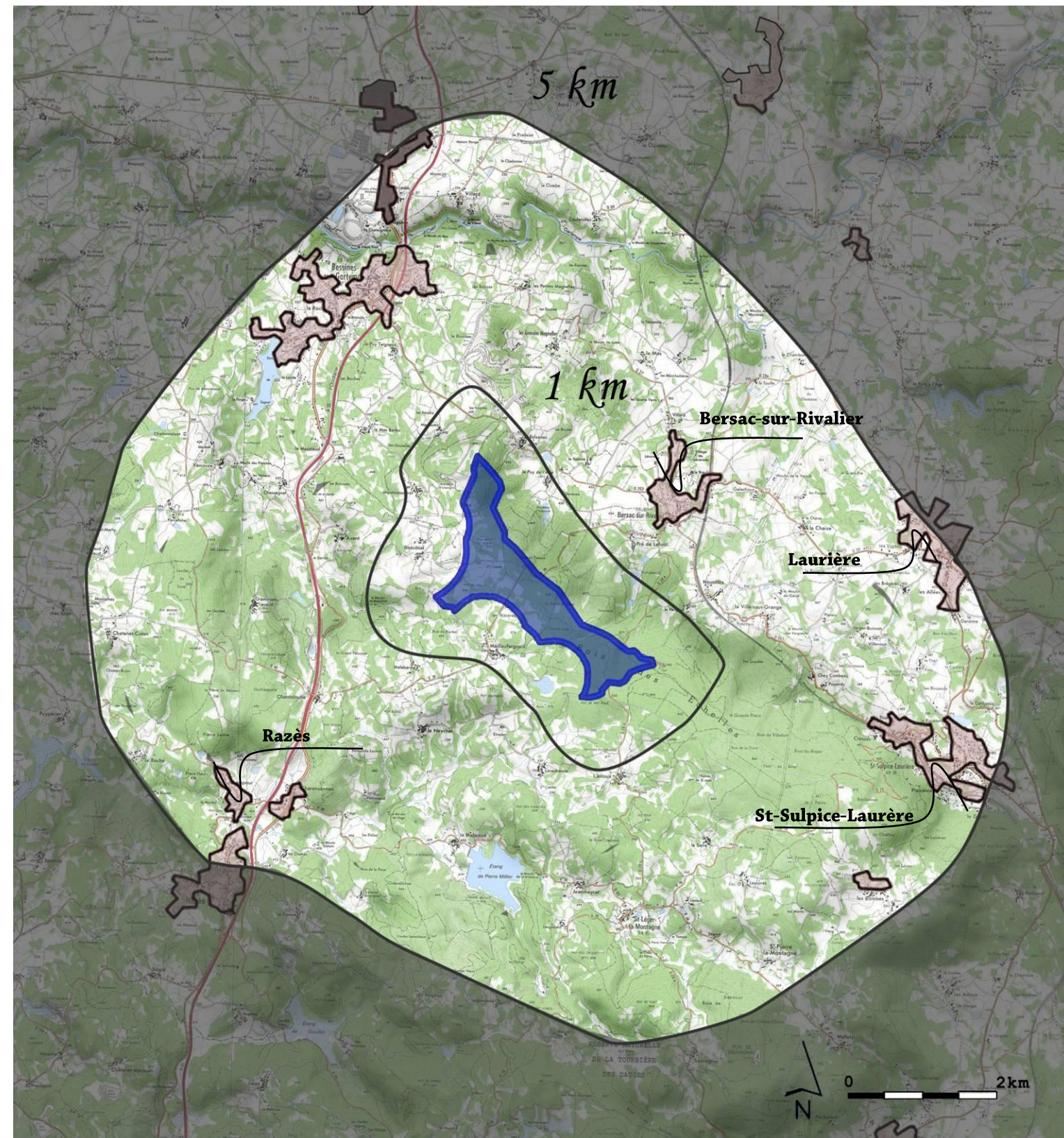
Aucun site classé ou inscrit, ni de ZPPAUP ne recoupe cette aire.

#### Légende



AEI

Figure 5 : Aire d'étude immédiate



## Chapitre 2 : Approche de l'aire éloignée

### 1. Contexte paysager

Le territoire étudié s'inscrit au sein d'un contexte paysager varié et composé de différentes unités paysagères qui ont été mises en évidence par l'Atlas des Paysages en Limousin, et complétées avec les observations de terrain réalisées. Ces ensembles entretiennent généralement un lien étroit avec la géomorphologie, et présentent une identité commune liée à l'occupation du sol ou à une histoire particulière.

Les unités paysagères suivantes ont ainsi été identifiées par leur caractère dominant à savoir :

- Le plateau de la Basse-Manche en orange, sur les pentes des cours d'eau. Le paysage qui se dessine est finalement celui d'un bocage devenant une campagne-parc élégante.
- Les collines limousines en rouge, l'ensemble compose ainsi une campagne résidentielle, à l'équilibre fragile, et dont les vallées de la Vienne et de la Briance constituent l'attrait majeur. Nous sommes en présence de paysages d'eau qui ouvrent de larges panoramas sur des étendues d'eau.
- Les collines de Bénévent-l'Abbaye en violet, espace vallonné, composé d'une structure profondément rurale.
- Les Monts d'Ambazac et Saint Goussaud, en vert. L'ensemble domine nettement, surtout au nord et à l'est, la campagne alentour, formant, de loin, une ligne d'horizon bleutée et arrondie et, de près, des abrupts qui structurent le paysage. Principale unité paysagère représentée où s'inscrit l'aire d'étude.

#### Légende

-  AEI
-  Parc éolien

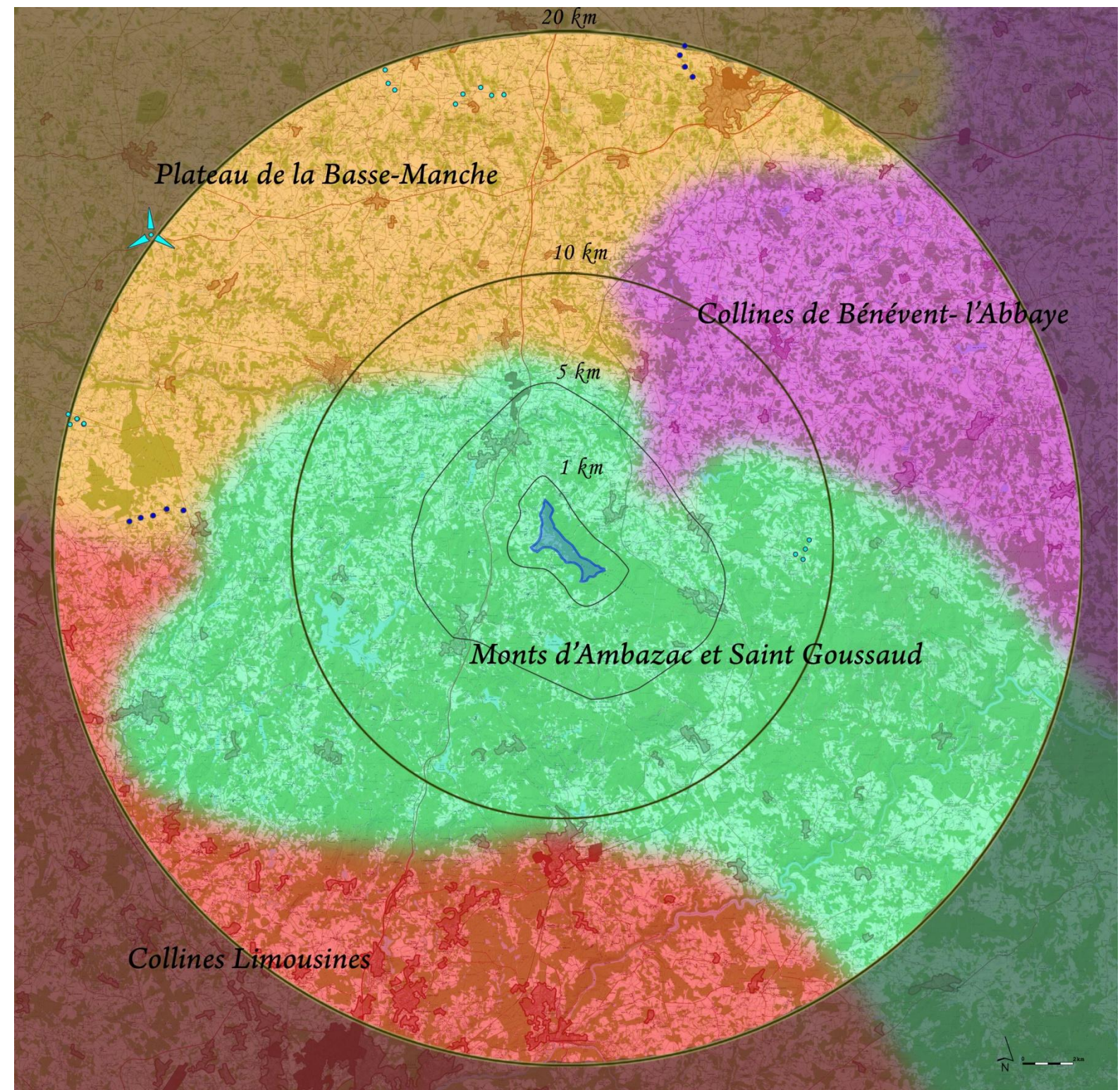


Figure 6 : Unités paysagères recensées sur l'aire d'étude



Figure 7 : Vue aérienne sur le rôle écran du relief marquant la limite départementale



Figure 8 : Point de vue depuis le lieu dit La Chaize

## 1.1. Les entités paysagère voisines de la zone d'étude

### - Le plateau de la Basse-Manche

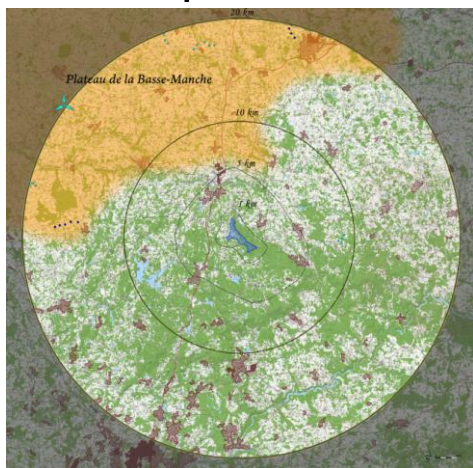


Figure 9 : Situation du plateau de la Basse-Marche



Figure 10 : Entité : Vallée de la Gartempe, succession des horizons

Cette entité se situe à l'extrémité Sud-ouest et Nord-est de l'aire d'étude.

#### Caractéristique de l'entité

Au nord-ouest de la région, le plateau de la Basse-Marche forme clairement un paysage particulier. Il se distingue des pays sédimentaires et calcaires de l'Indre et de la Vienne par son occupation des sols en pâture et son bocage. C'est un des rares plateaux de la région qui présente de vrais espaces plans sur de grandes superficies. Partout, néanmoins, il est creusé de vallées profondes qui agrémentent le paysage, s'accompagnent sur leurs flancs d'un élégant bocage et accueillent sur les sites escarpés les bourgs et les villages principaux de Basse-Marche : Le Dorat, Bellac, Châteauponsac, ...

Le paysage a évolué au grès des pratiques agricoles. Deux types de parcellaire et d'occupation du sol se partagent cette séquence. Des zones plus ou moins humides, dessinées par des méandres fossiles sont occupées par la prairie et les peupleraies sur des parcelles irrégulières, encadrant des poches de cultures dans un parcellaire géométrique.

#### Principaux éléments qualitatifs du paysage

- un relief en creux qui contraste avec les plateaux voisins ;
- un paysage de bocage et d'élevage mais également de parcellaire géométrique ;
- un bocage dense au fond de vallée qui assure des espaces intimes et une discrétion du motif bâti ;
- des espaces naturels préservés (particulièrement des milieux humides favorisés par le réseau hydrographique) qui sont à l'origine d'une richesse écologique ;
- des rivières qui traversent le plateau d'est en ouest : la Brame, la Semme, la Couze, la Bazine, la Glayeulle, le Vincou, l'Issoire, le Benaize, la Sedelle et la plus importante d'entre elles : La Gartempe.

#### Organisation des vues

Dans ce contexte, depuis le fond de vallée, les lignes de crête boisées encadrent l'horizon. Les vues sont plus ou moins courtes et fermées du fait d'un bocage bien développé. Sur les coteaux, les vues alternent entre beaux panoramas ouverts sur les vallées et le grand paysage grâce aux vastes espaces de cultures, et un paysage plus refermé du fait du bocage.

#### Principales tendances d'évolution du paysage

- Des prairies et un bocage qui ont tendance à disparaître. L'élevage est aujourd'hui nettement dominant, même si tel n'a pas toujours été le cas dans l'histoire, faisant de la Basse-Marche un pays vert à préserver.
- Densification de l'urbanisation autour des grandes villes.

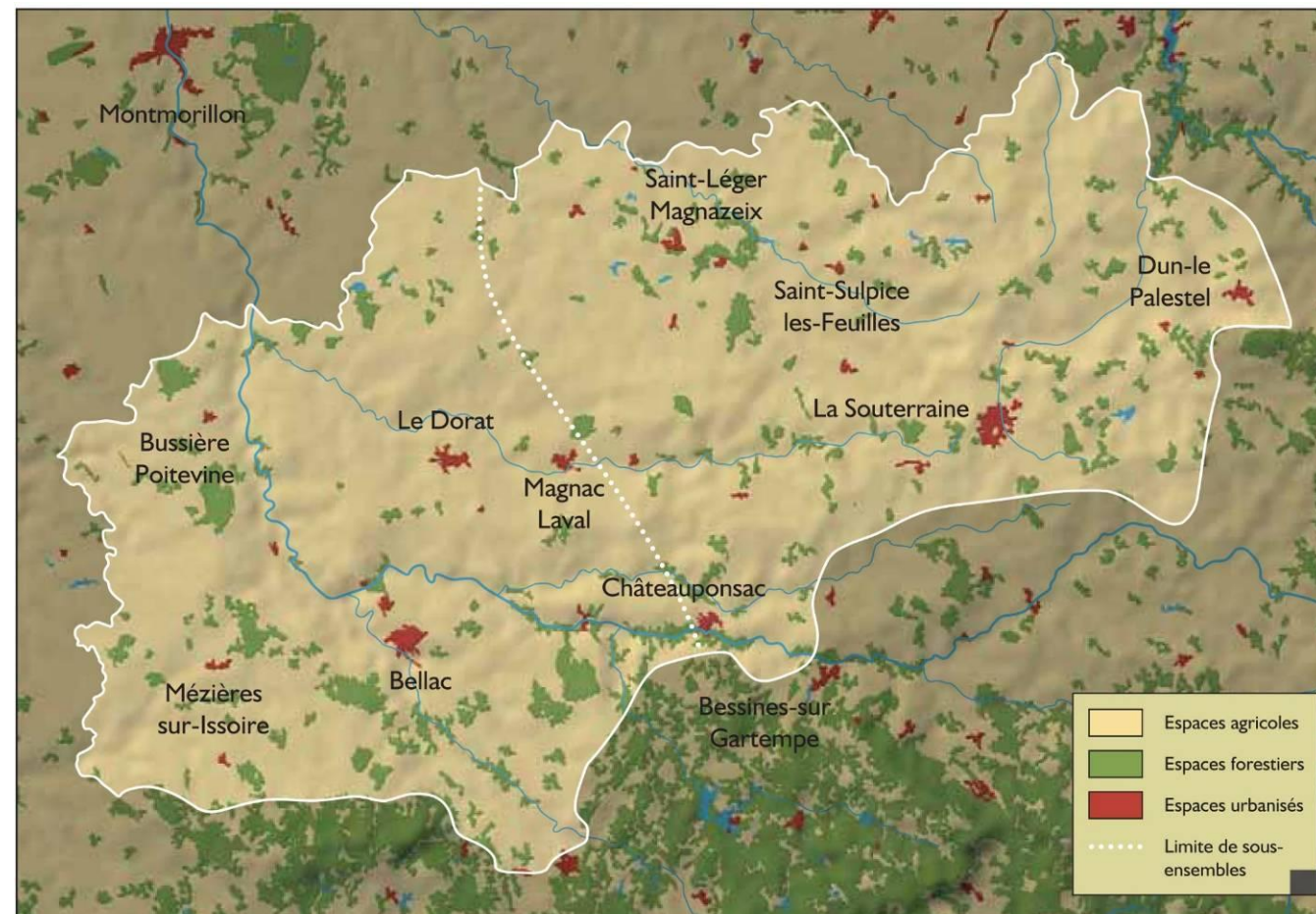


Figure 14 : entité : plateau de la Basse-Manche (Source : Atlas des paysages en Limousin)



Figure 13 : vue sur Chateauponsac



Figure 11 : vue sur la Gartempe

## Unité paysagère : Plateau de la Basse-Manche

### Atouts du territoire

- Une diversité des paysages (culturel, agricole, forestier) ;
- Un arrière-pays avec un paysage rural préservé ;
- Souvent perchés sur les rebords des vallées, les bourgs et les petites villes ouvrent des vues en balcon sur la campagne souvent intéressantes.
- le paysage est marqué par un bocage qui s'effiloche par l'élevage ovin et bovin.

### Faiblesses du territoire

- Les constructions récentes et les haies de conifères qui les accompagnent altèrent la silhouette de certains bourgs
- La modernisation des bâtiments agricole tend à une banalisation du territoire.

### Pressions

- Agriculture, Tourisme, Urbanisation, Changement climatique

### Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- La valorisation du bois de taille de haie à des fins énergétiques (va dans le sens de la préservation des haies).

### Menaces

- Le développement des grandes cultures céréalières au détriment de l'élevage, de la disparition du bocage et ainsi une uniformisation du paysage ;
- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des vergers, des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La déprise agricole conduirait à une fermeture du paysage ;
- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

D'après l'atlas des paysages en Limousin: « Dans les secteurs où subsiste un paysage de bocage, la tendance est à l'agrandissement des parcelles par suppression de haies. Ce décloisonnement de l'espace présente des avantages pour les agriculteurs lorsqu'il s'agit de parcelles de très petite taille.

Il convient de s'interroger sur la taille optimale que devraient avoir les nouvelles parcelles afin de tenir compte à la fois des besoins agricoles et de la préservation d'une trame bocagère cohérente assurant la pérennité du paysage bocager. Les structures intercommunales (communautés de communes, pays, ...) sont les bonnes échelles pour définir cette taille qui doit tenir compte de paramètres locaux (relief, présence de bosquets, chemins, ...).

La qualité du bocage dépend aussi de la forme de la haie. Un entretien régulier est nécessaire. Il convient toutefois de se garder de deux excès : l'absence d'intervention conduit, par une croissance végétale incontrôlée, à la création d'un écran opaque ; une intervention mécanisée trop poussée provoque à terme la disparition de la haie.

Là aussi les structures intercommunales devraient proposer des conseils propres à chaque secteur de façon à affirmer l'identité du paysage bocager.»

### Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur des talwegs, au sein d'un paysage intimiste et échangeant de faibles liens visuels avec le plateau et les monts d'Ambazac. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas sur les Monts d'Ambazac (exemple Chateauponsac). Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encerclement.

- **Le paysage de collines ondulées Limousines et de Bénévent-L'abbaye**

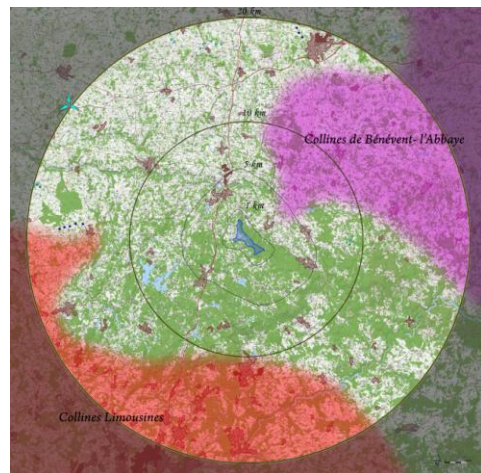


Figure 15 : Situation des collines Limousines et Bénévent-L'abbaye



Figure 17 : Vue sur les collines de Bénévent L'Abbaye

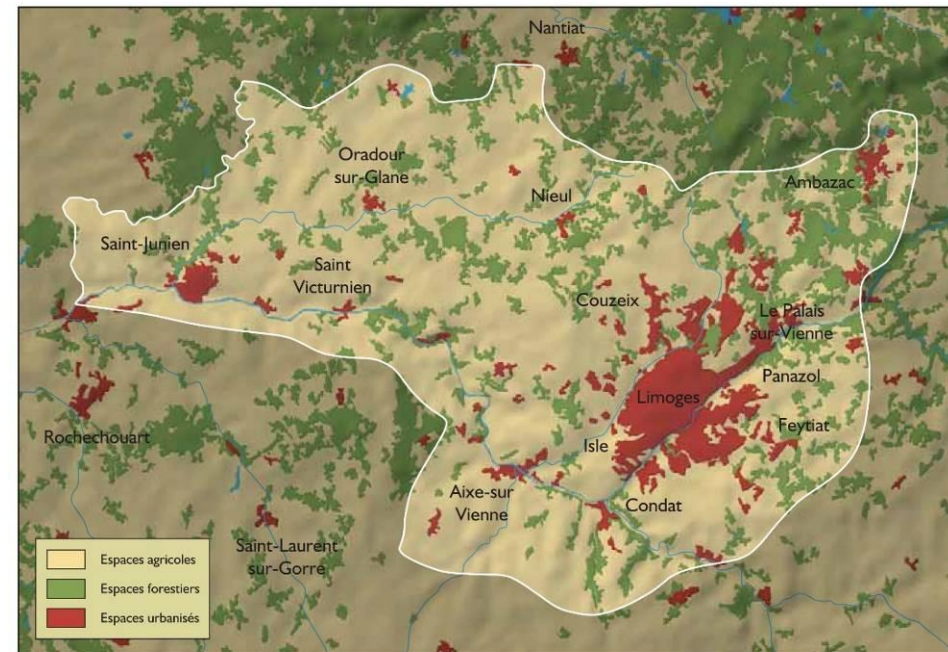


Figure 16 : entité : collines de Bénévent L'Abbaye et collines Limousines (Source : Atlas des paysages en Limousin)

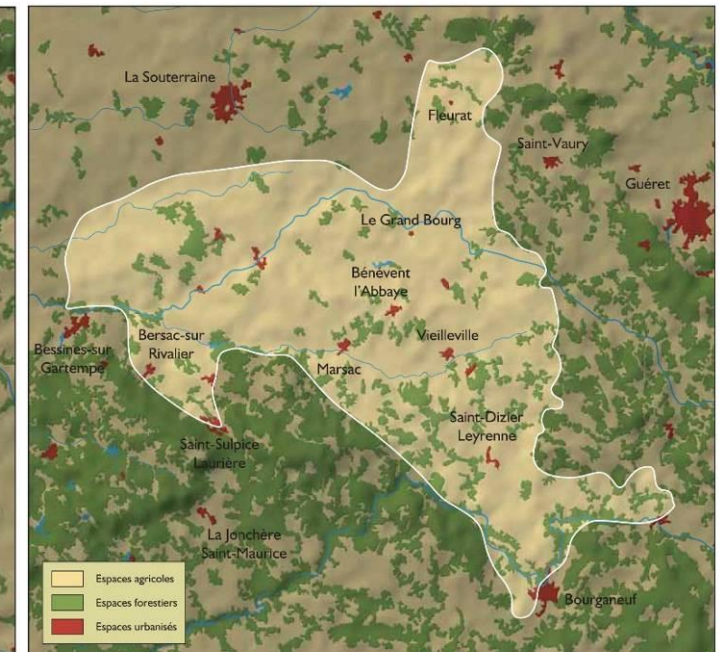


Figure 18 : Bloc diagramme illustratif (Source : Atlas des paysages en Limousin)

D'après l'Atlas des paysages en Limousin : « les ambiances paysagères de la **"campagne-parc"** occupent, au nord et à l'ouest, la périphérie du cœur montagneux de la région, à des altitudes inférieures à 500 mètres. Les hommes sont plus nombreux, les villes plus importantes (Limoges, ...), les communications plus faciles, les horizons plus dégagés, les forêts plus petites et plus espacées. Le chêne est très présent, le hêtre se fait modeste, les pâtures dominent mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers (pommiers, châtaigniers, ...) font leur apparition. »  
Encore aujourd'hui, on peut lire dans le guide bleu des Editions Hachette sur le Limousin : "tout ici est harmonie de formes et de couleurs, admirable parc paysager, changeant d'aspect à mesure que l'on se déplace."

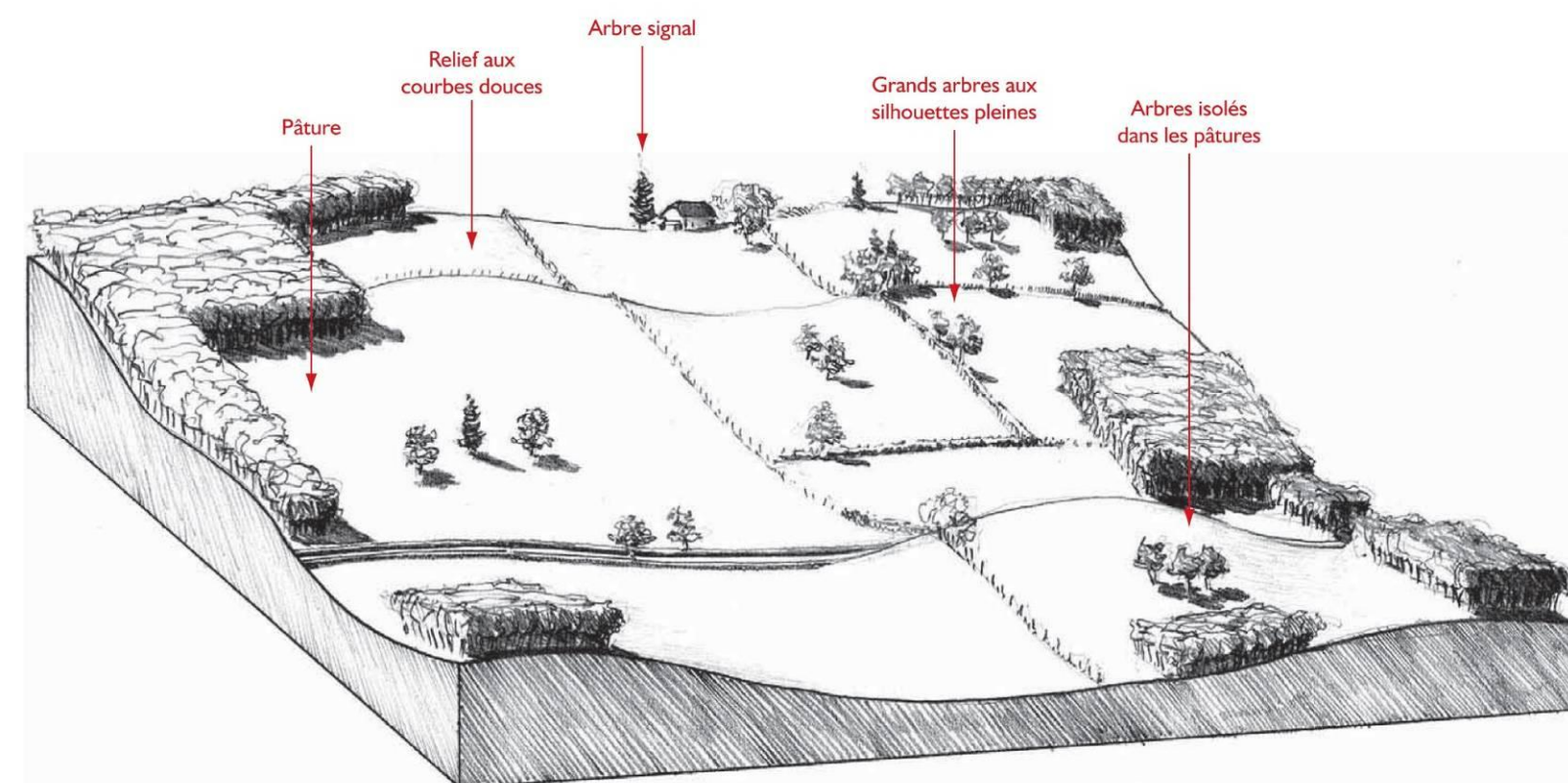
**Motifs fondateurs du paysage**

**Les collines ondulées**

Les codes visuels sont les suivants :

- ✓ Les barrières visuelles et les volumes :  
Des séries de collines forment de doux vallonnements coiffés de bois de feuillus (chênes et hêtres) et marqués par un bocage aéré qui encadre des pâtures. On tend vers un équilibre entre espaces boisés, et donc fermés, et champs ouverts.
- ✓ Les percées visuelles :  
Les points d'appel prennent beaucoup moins d'importance que dans le plateau de la Basse Manche. Ce sont davantage les percées visuelles via les champs et pâtures qui ouvrent le champ.  
On a la notion de « porte de paysage ». La route traverse des boisements denses et homogènes qui marquent les rebords de plateau et forment les horizons.
- ✓ Les courbes :  
Le paysage est plus vallonné, on approche des Monts d'Ambazac. Le spectateur n'a plus pour unique ligne celle de l'horizon. Les boisements créent des plans successifs. Les courbes douces se démultiplient et le paysage prend de la profondeur. Autour de la Gartempe et de la Vienne, l'aplanissement du relief se confirme et les champs se font toujours plus nombreux.
- ✓ Les contrastes :  
Ils se jouent entre les vides (champs et prés) et les pleins (boisements et bocages). Il existe un perpétuel jeu d'imbrication avec parfois des premiers plans vides et parfois pleins. Les jeux de volumes d'arrière et d'avant plans, de couleurs et de perspectives sont plus ou moins prononcés.

**LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHESE SCHEMATIQUE**



## Unité paysagère : Collines Limousines et collines de Bénévent-L'abbaye

### Atouts du territoire

- Une diversité des paysages (culturel, agricole et urbain) ;
- L'habitat est groupé et n'est pas forcément tourné vers les Monts d'Ambazac. De plus, les villes et villages sont généralement inscrits dans de légères cuvettes
- Ces paysages de collines sont des paysages de moyenne à grande échelle, du fait de leur relief simple et étendu, et à forte connotation anthropique, car ils ont été modelés par une agriculture et sont parcourus par de grandes infrastructures, qui constituent autant de lignes de force structurantes.

### Faiblesses du territoire

- La périphérie de Limoges banalisée par la pression urbaine
- Les constructions récentes et les haies de conifères qui les accompagnent altèrent la silhouette de certains bourgs
- Modernisation des bâtiments agricoles tend à une banalisation du territoire.
- La diminution des prairies et d'une structure bocagère sur les collines.

### Pressions

- Agriculture, Tourisme, Urbanisation, Éolien, Changement climatique

### Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- Mise en place d'une politique de replantation de haies ou de vergers aux abords des villages et de reconstitution des écrans.

### Menaces

- Le développement des grandes cultures céréalières au détriment de l'élevage, de la disparition du bocage et ainsi une uniformisation du paysage ;
- Le remembrement des parcelles agricoles et la disparition des rideaux d'arbres soulignant le relief
- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La disparition des édifices les plus remarquables du patrimoine vernaculaire (démolition ou altération par des restaurations intempestives) ;

- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

### Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur de petits creux ou entouré de boisement, échangeant de faibles liens visuels avec le plateau. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas sur les Monts d'Ambazac. Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère de la Basse-Manche peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encerclement.
- Au sein de ces collines, l'implantation d'éoliennes pourrait être de nature à s'imposer de manière prégnante bien que le couvert boisé du fond de vallée soit de nature à créer un jeu d'ouverture et de fermeture visuelle et ainsi à atténuer la perceptibilité du motif éolien. Il est à noter que depuis les collines Limousines, du fait de l'éloignement et de l'orientation des Monts d'Ambazac vers le Nord, il y aura très peu de perspective vers l'aire d'étude immédiate.



- **Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud**

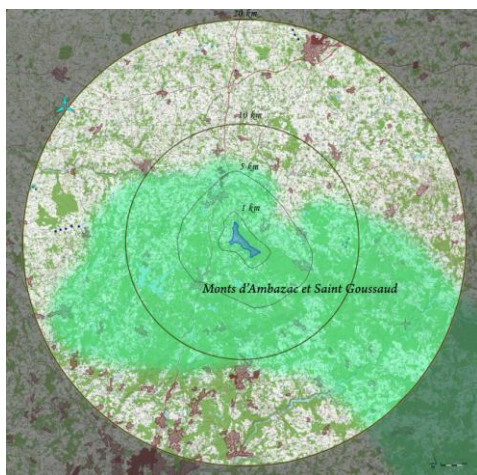


Figure 20 : Situation des Monts d'Ambazac et Saint-Goussaud



Figure 19 : vue sur les Monts d'Ambazac et Saint-Goussaud

C'est l'entité paysagère au sein de laquelle s'inscrit le projet. Par son altitude qui varie de 500 à plus de 700 mètres et à cause des roches granitiques qui affleurent, elle développe des ambiances montagnardes, nettement distinctes de celles de la campagne environnante. Les Monts d'Ambazac sont, en quelque sorte, les avant-postes de la montagne limousine.

**Motifs fondateurs du paysage**

**Le plateau boisé, un jeu de vide et de plein**

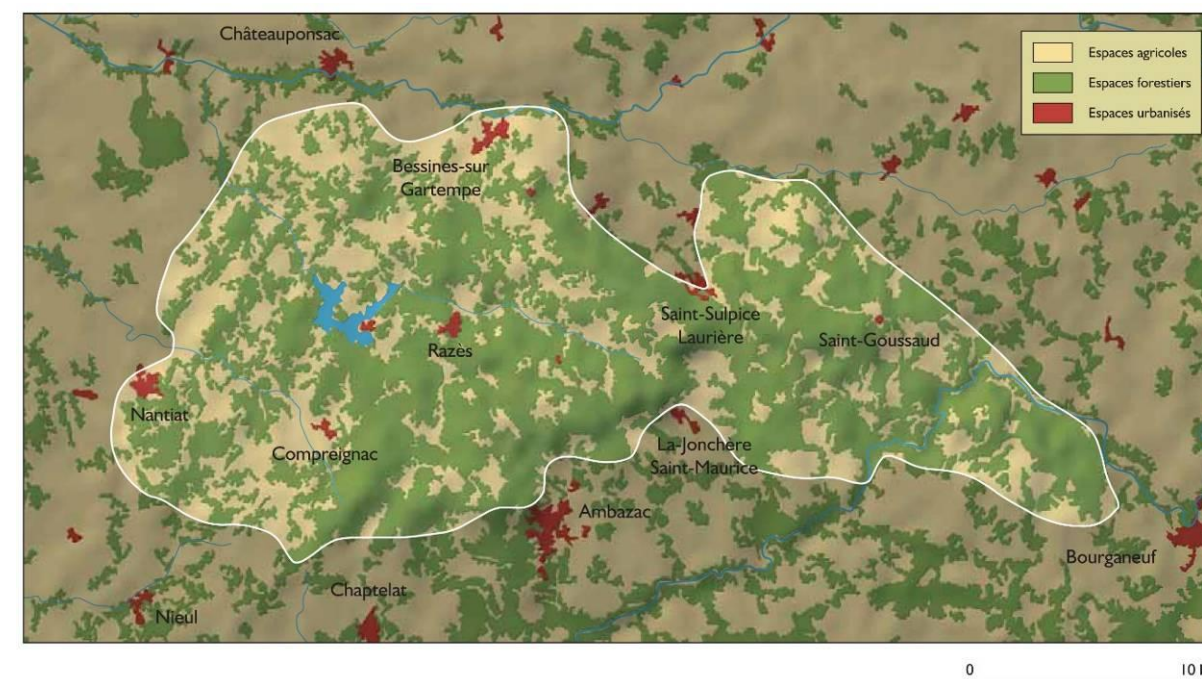
Les codes visuels sont les suivants :

- ✓ Les barrières visuelles et les volumes :  
La superficie des bois est plus importante, ils apparaissent massifs et imposants. De par leur nombre, ils n'agissent plus en tant que points d'appel dans un paysage vide mais en tant qu'obstacles aux grandes percées visuelles sur l'horizon;
- ✓ Les percées visuelles :  
Le spectateur ne cherche plus un repère mais des trouées (échappées visuelles). Les points d'appel prennent beaucoup moins d'importance que dans les collines ou la basse-Manche. Ce sont davantage les percées visuelles via les prairies qui ouvrent le champ. Le bocage pur est rare ; l'agriculture se réduit à des clairières aux bords flous. Le cloisonnement du paysage est amplifié par la trame forestière.  
On a la notion de « porte de paysage ». La route traverse des boisements denses et homogènes qui marquent les rebords des Monts d'Ambazac et forment les horizons.
- ✓ Les courbes :  
On retrouve dans ces hauteurs les caractéristiques de la montagne limousine granitique : une succession de puits aux formes arrondies et de dépressions alvéolaires larges et humides où se sont formées des tourbières, l'ensemble constituant un véritable dédale largement colonisé par la forêt.  
Les boisements créent des plans successifs. Les courbes douces se démultiplient et le paysage prend de la profondeur.
- ✓ Les contrastes :  
Ce sont les mêmes que dans les collines (volumes et couleurs).

De plus, ils se jouent entre les vides (champs et prés) et les pleins (boisements). Il existe un perpétuel jeu d'imbrication avec parfois des premiers plans vides et parfois pleins. Les jeux de volumes d'arrière et d'avant plans, de couleurs et de perspectives sont plus ou moins prononcés.

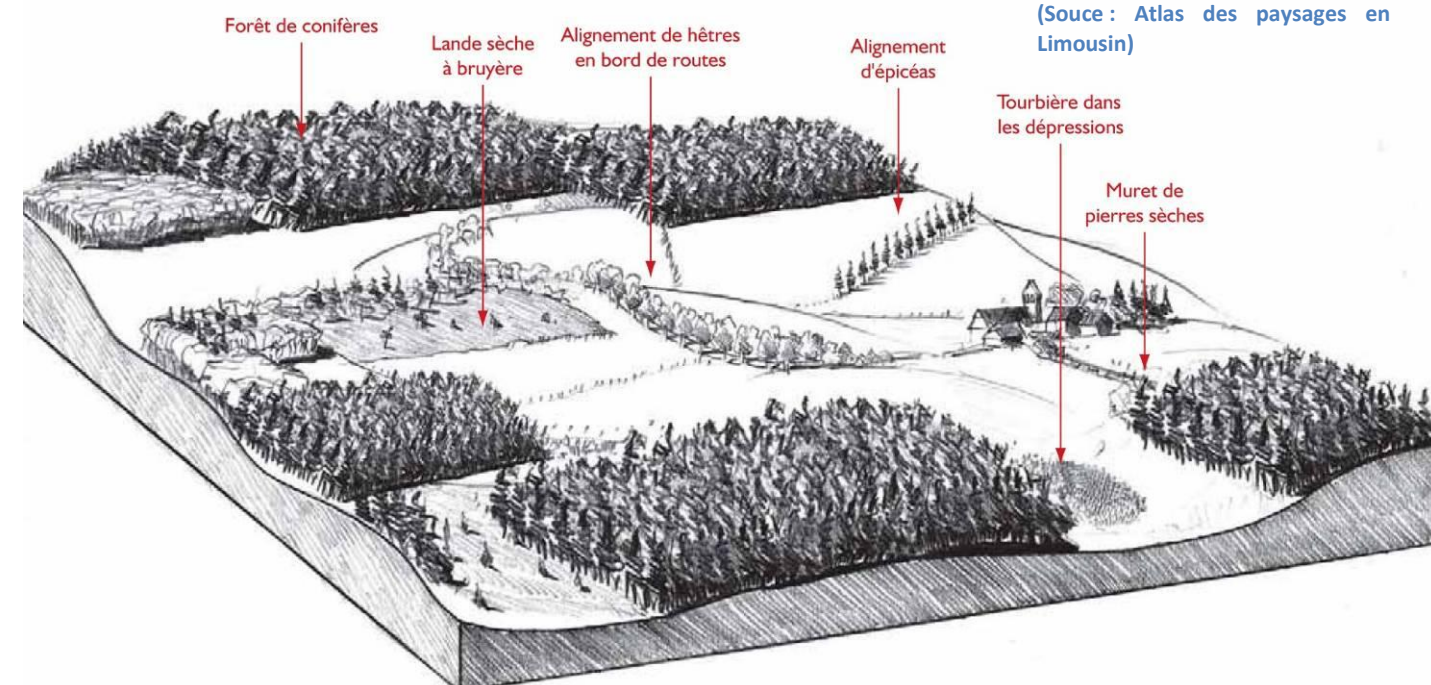
Les boisements sont denses et redescendent parfois le long des coteaux vers les fonds de vallée. Les routes sont moins rectilignes, elles contournent les massifs boisés. L'habitat est davantage dispersé (hameaux et fermes isolées)

Figure 21 : Entité des Monts d'Ambazac et St Goussaud (Source : Atlas des paysages en Limousin)



**LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA MONTAGNE LIMOUSINE : SYNTHESE SCHEMATIQUE**

Figure 22 : Bloc diagramme des Monts d'Ambazac et St Goussaud (Source : Atlas des paysages en Limousin)





## Unité paysagère : Paysage mixte de plaines et bois

### Atouts du territoire

- Une diversité des paysages (culturel, agricole, forestier) ;
- Site emblématique de par son histoire du territoire limousin
- Un arrière-pays avec un paysage rural préservé ;
- Espace ouvert : préservation et reconquête aux abords des villages.

### Faiblesses du territoire

- **Périurbanisation** : maîtrise des implantations nouvelles du bâti d'Ambazac à Nantiat et le long de l'autoroute, maîtrise de l'urbanisation diffuse
- Déprise agricole importante.

### Pressions

- Agriculture, Tourisme, Urbanisation, Changement climatique

### Opportunités

- Un cadre législatif et réglementaire actuel tendant à une maîtrise de l'urbanisation au travers des documents d'urbanisme.
- Les actions en faveur de la promotion et de la découverte du paysage.
- Les actions en faveur de la protection et la valorisation du patrimoine bâti portées par les collectivités au travers de leur document d'urbanisme.
- La valorisation du bois de taille de haie à des fins énergétiques (va dans le sens de la préservation des haies).

### Menaces

- La poursuite de l'urbanisation autour des villages avec le risque de voir se poursuivre la disparition des vergers, des rideaux d'arbres et ainsi la disparition d'une transition paysagère entre espace agricole et espace bâti ;
- La déprise agricole conduirait à une fermeture du paysage ;
- Les effets du changement climatique (augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse et hausse des températures moyennes annuelles) avec pour conséquence un dysfonctionnement et un décalage dans la production des prairies.

### Points de vigilance vis-à-vis du motif éolien

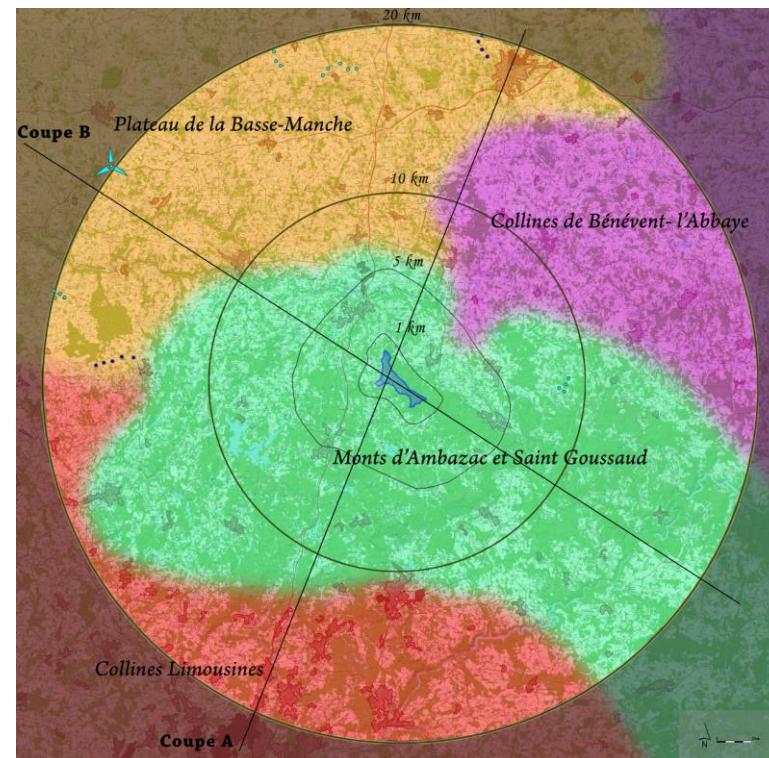
- Des lieux de vie localisés préférentiellement au cœur des talwegs, au sein d'un paysage intimiste et échangeant de faibles liens visuels avec les hauteurs des Monts d'Ambazac. Cette implantation du bâti est de nature à limiter la perceptibilité du motif éolien. Néanmoins, certains lieux de vie laissent découvrir au cœur de leur bourg ou en pourtour immédiat de beaux panoramas sur le plateau. Les perceptions depuis ces points méritent une attention particulière dans la définition de tout projet.
- La présence de plusieurs éoliennes au sein de l'unité paysagère peut représenter un atout du fait que l'éolien fait figure de motif paysager reconnu. Néanmoins, le développement de nouveaux parcs exige la prise en compte des parcs existants et en projet dans le but de ne pas créer de formes incongrues et dissonantes dans le paysage à même de faire émerger une sensation de saturation visuelle et d'encerclement.



➤ **Lecture du paysage**

Les lignes fédératrices sont celles du relief : ce sont des courbes bien marquées. Les masses végétales sont nombreuses en périphérie.

Ainsi, l'observateur dispose ici de vues variées et animées. Les échelles interne et externe sont grandes : les perspectives sont larges. La dimension verticale est essentiellement donnée par les massifs forestiers, les arbres isolés, les pylônes électriques ....



Légende

- AEI
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction

Contexte paysager

- Paysage de plateaux montagnards semi-ouvert, à caractère rural

Modalités d'appréhension du territoire des Monts d'Ambazac

- Un espace composé d'une **succession de bassins visuels de taille variable** avec:
  - des zones de **cultures** offrant de larges **vues ouvertes** mais dont **l'horizon est clairement défini** par les massifs boisés voisins
  - des zones plus densément boisées ou bâties à l'origine de **vues très courtes** et encadrées

Relation entre le site et le grand paysage

- **L'aire de projet s'inscrit dans un jeu de relief, aucun enjeu manifeste ne ressort à cette échelle**

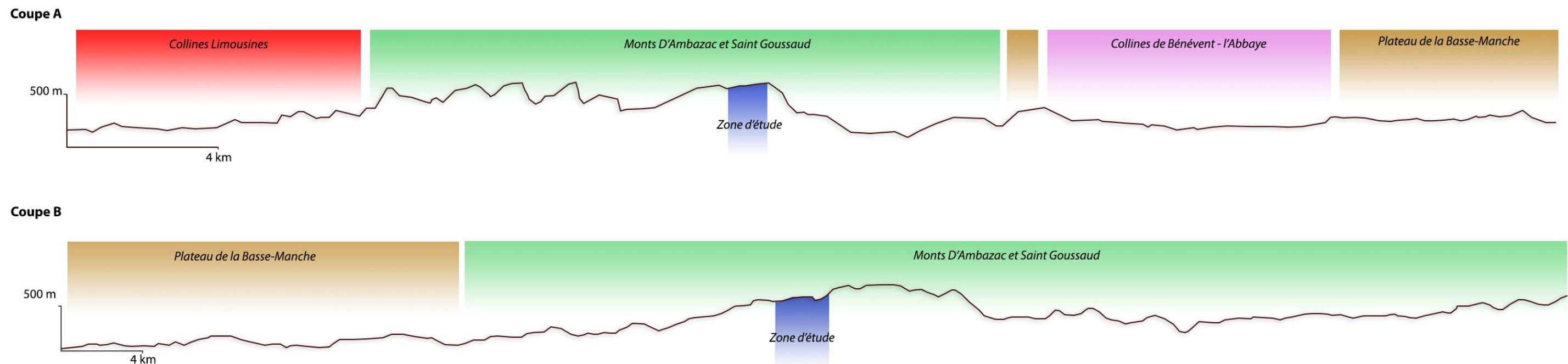
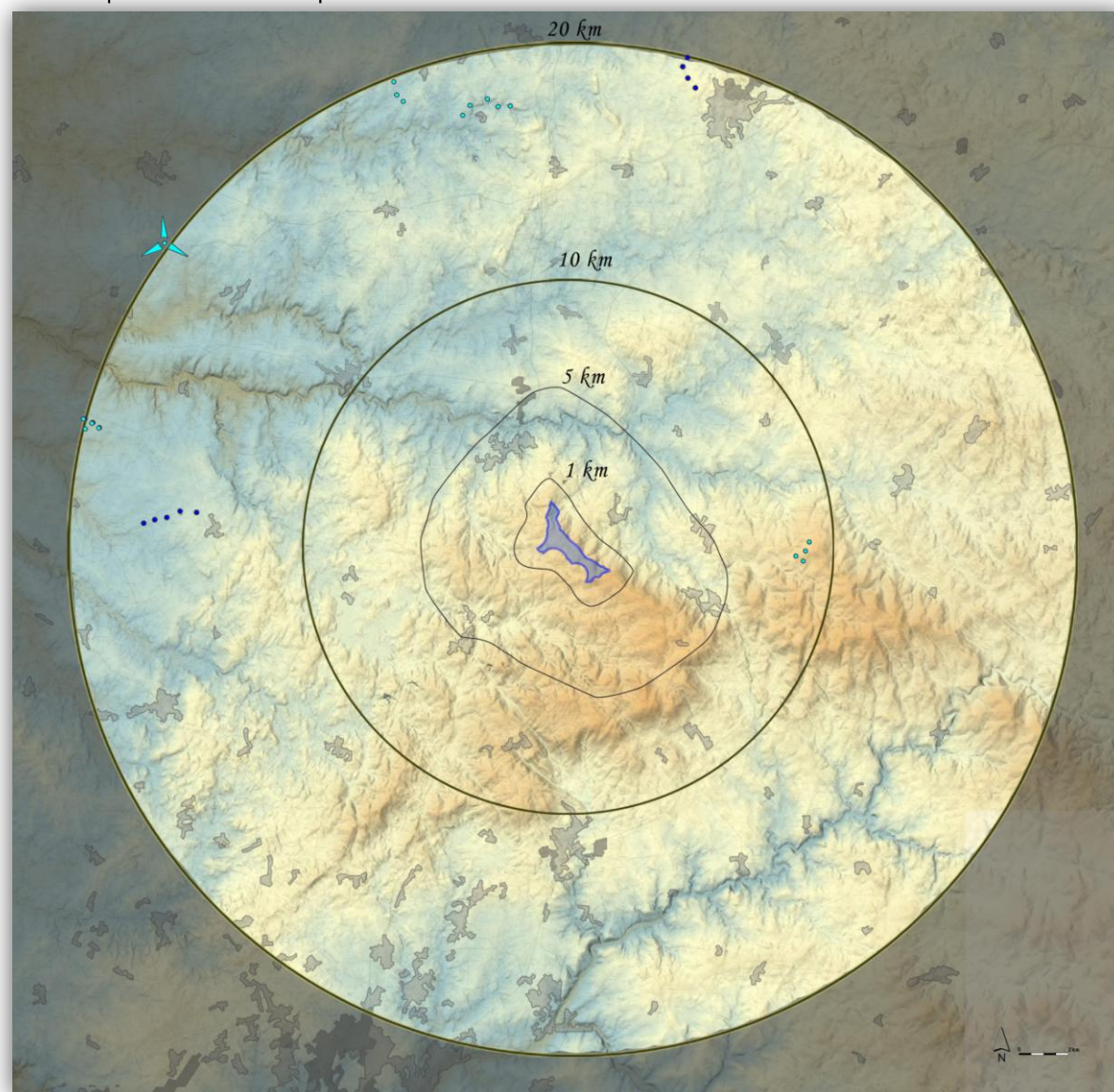


Figure 23 : Coupe schématique

## 2. Relations entretenues entre le site et les grands paysages avoisinants

### 2.1. Fonctionnement visuel global de l'aire d'étude éloignée

Un territoire se définit essentiellement par ses spécificités intrinsèques, mais son appréciation naît des perceptions qu'il offre, et de la manière dont l'approche se fait. L'ouverture de l'espace ainsi que sa fréquentation vont déterminer un ensemble de points de vue aux caractéristiques communes et former ainsi un bassin de perception, dont l'ampleur sera modulée par le relief et l'occupation du sol.



Le secteur d'étude est au cœur des Monts d'Ambazac et à l'emplacement de la transition entre les collines et le massif Central. Principale entité de paysage concernée par le projet éolien, les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud sont marqués par toutes ces influences.

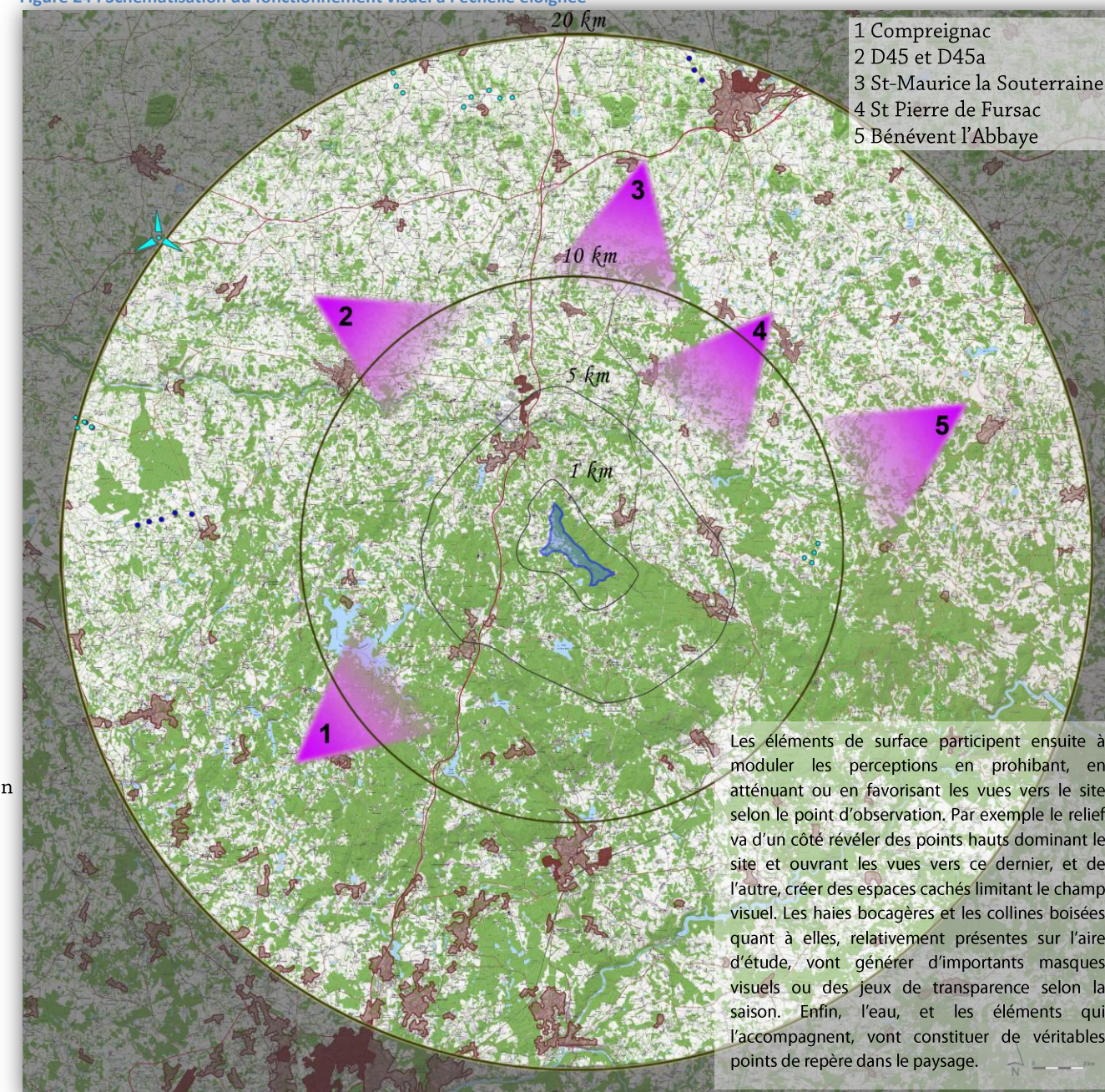
La mise en évidence du relief fait ressortir plusieurs grands types d'organisation en termes d'ossature de ce grand paysage avec: une zone marquée par une relative horizontalité au niveau de la Basse-Manche; et une zone plus largement ondulée et marquée par l'eau au niveau du paysage des collines Limousines et de Bénévent-L'abbaye, avec un maillage bocager plus ou moins dense.

Le fonctionnement visuel du grand paysage avoisinant le site du projet éolien sur la commune de Bersac-sur-Rivalier est expliqué sur la carte ci-dessous.

L'incidence visuelle des projets va se trouver concentrée dans un rayon relativement proche (entre 5 et 10 km) grâce au cloisonnement des vues résultant de la structuration du paysage par les éléments de surface que sont les réseaux bocagers et les compartimentations liées au relief. Deux types de covisibilités sont ensuite à distinguer :

- Les covisibilités partielles : les éoliennes ne seront pas visibles dans leur ensemble (cas de figure qui concerne la majeure partie des espaces inscrits au sein du domaine de covisibilité),
- Les covisibilités totales : les projets sont perceptibles dans leur totalité (cas de figure qui concerne les espaces à proximité immédiate des éoliennes).

Figure 24 : Schématisation du fonctionnement visuel à l'échelle éloignée



CARACTERES PRINCIPAUX DES BASSINS DE PERCEPTIONS

1

Vue depuis  
Compreignac,  
lieu-dit  
Boucheron



2

Vue depuis le  
croisement de la  
D45a et de la D45  
à 4 km de  
Chateauponsac



3

Vue depuis  
l'entrée de la  
ville de Saint  
Maurice la  
Souterraine



4

Vue depuis le  
Nord de Saint  
Pierre de Fusrac



5

Vue depuis D74  
à proximité de  
Bénévent  
l'Abbaye



L'analyse des modes de perceptions met donc en exergue :

- Le rôle de **limite visuelle majeure** lié aux Monts d'Ambazac eux-mêmes, grâce aux reliefs et aux éléments de surface.
- Le rôle de **limite visuelle secondaire** joué par le front de côte correspondant au rebord des vallées de la Gartempe et de la Vienne. Ces entités matérialisent ici une zone de transition entre l'ensemble plaine, vallées et monts. **Elles assurent la protection visuelle de la zone sensible de la ville de Limoges.** Par ailleurs, ce dénivelé apparaît comme un élément important dans les modalités de perception de l'entité du paysage en créant un événement aisément repérable depuis les collines cultivées.
- Le rôle de **seuil visuel progressif** joué par les vallons.
- La présence de **points d'observations** spécifiques, points hauts, depuis certains axes.
- **L'absence d'interactions majeures** entre les espaces les plus sensibles et le site où s'inscrit le projet. La distance associée au modelé et aux éléments de surface, vont en effet générer une dilution suffisante des éléments intervenant dans le champ visuel d'un observateur situé en cet espace, et limiter ainsi fortement les échanges.

## 2.2. Evolutions et modes de déplacements dans le grand paysage

Afin d'évaluer concrètement les impacts potentiels d'un projet sur un territoire, il est essentiel de s'intéresser aux modes de déplacement des observateurs, et ce, qu'ils portent un regard endogène ou exogène. Il convient aussi de s'intéresser aux points de vues fréquentés, c'est-à-dire aux lieux d'habitation ou ayant une valeur patrimoniale, qu'elle soit réglementée ou non.

L'étude des modes de perceptions de ce paysage a permis de dégager quels pourraient être les points de vue privilégiés dotés d'une certaine sensibilité.

La carte ci-contre met en avant trois points importants en relation avec l'évolution des observateurs au sein de ce grand paysage :

- Y figurent certains éléments structurants fondamentaux du territoire (relief, végétation, zones bâties) ;
- Puis viennent s'ajouter les principaux axes routiers schématisés ;
- Et enfin, y sont également indiqués les principaux circuits touristiques proposés par les régions.

La concentration en éléments de relief, en éléments boisés et urbains mentionnée précédemment pour les différentes unités est ici clairement illustrée. Il est également aisé de constater que les **voies de fréquentation schématisées par des doubles flèches** traversant ce territoire de manière longitudinale et transversale aux entités paysagères, offrent un enchaînement de vues variées. Tantôt depuis les points hauts, tantôt depuis les points bas, tantôt ceintées de boisements ou de bâtiments, tantôt plus dégagées sur le parcellaire agricole environnant. Ainsi, **l'observateur en déplacement sur ces axes n'est pas confronté à la monotonie**, les séquences paysagères qu'il parcourt alternant points focaux et points d'appel, perceptions courtes ou plus profondes. Deux axes de forte fréquentation apparaissent en lien indirect avec le site du projet : il s'agit de **la route D711 et la D 19**. Ces voies parallèles offrent des points de vue remarquables sur cette partie des Monts d'Ambazac et Saint Goussaud mais également sur les autres entités, et ouvrent quelques perceptions sur le site retenu pour le projet de Bersac sur Rivalier. Seule l'autoroute A20 est en lien direct avec l'aire d'étude immédiat mais est située en contrebas des Monts d'Ambazac et à, par conséquent, une vision faible sur le territoire d'étude. En ce qui concerne les axes secondaires, uniquement la **route D 28** est en lien direct avec les parcelles concernées par le projet éolien. Il faut cependant noter que les boisements longeant cet axe et le relief secondaire empêchent de voir directement, sur de longues distances, le site ici étudié.

Enfin, en termes d'activités touristiques, relevées sur différents médias et supports, **les circuits touristiques figurés en bleu** sur la carte ci-contre, vont dans le sens d'une **découverte de l'architecture des villes et villages** des différentes entités, mais également d'un certain nombre de **patrimoines (Dolmen, ...)** et **sentier de Randonnées (GR autour des Monts d'Ambazac)**. L'ensemble de ces circuits, centralisés, soit sur les cœurs anciens des villes et villages, ne croisent pas les unités paysagères pour se concentrer sur une seule grande typologie de paysage urbain ou rural.

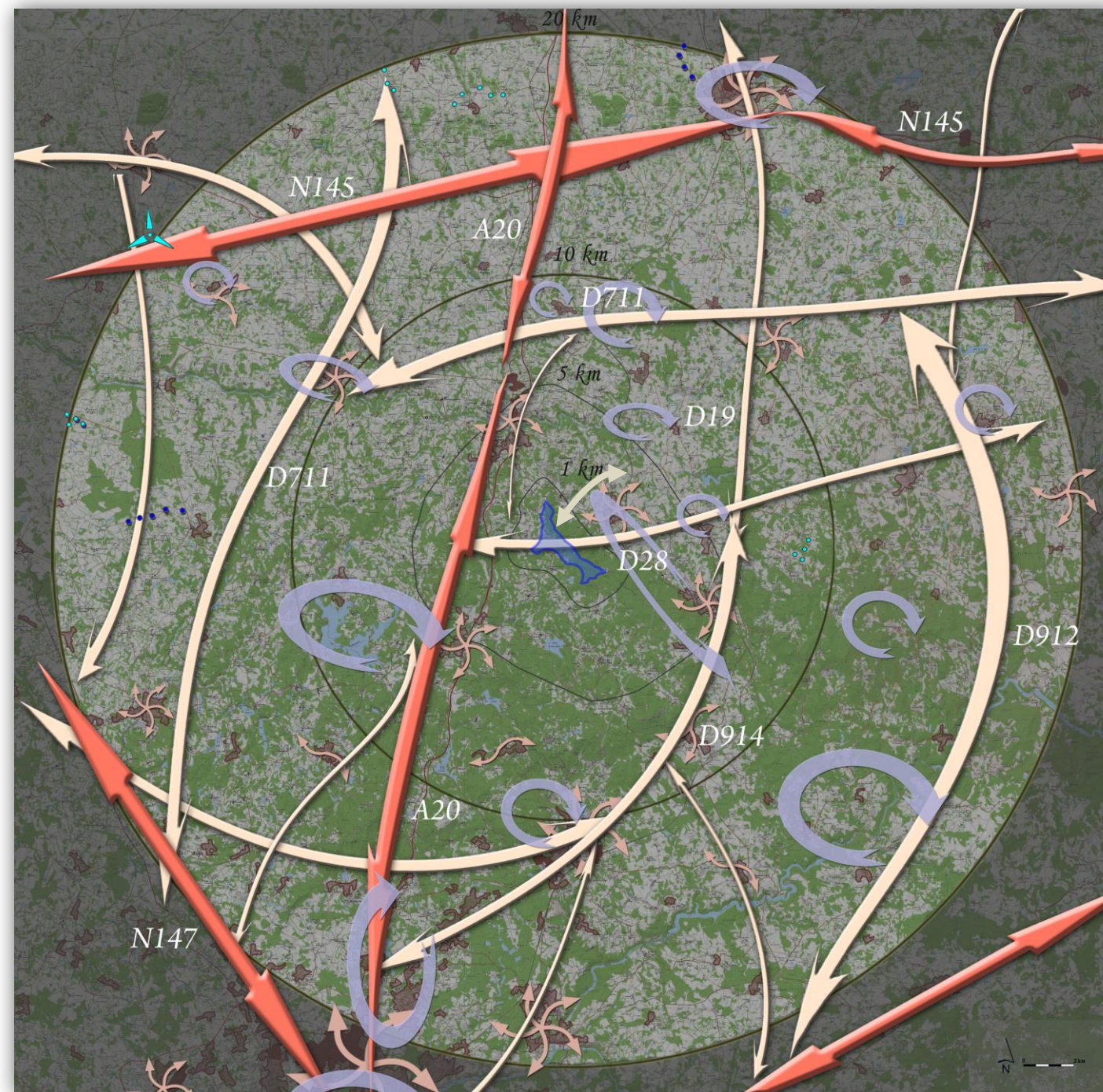


Figure 25 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation

L'analyse des modes de déplacements met en avant l'isolement du site d'étude vis à vis des principaux axes de fréquentations. Seules la A20, la D711, la D19 et la D28, ouvrent par endroit des perceptions sur celui-ci. Néanmoins à l'échelle éloignée, elles n'entretiennent aucun rapport visuel avec ce dernier. Il faut dès lors noter l'importance des boisements et du relief, qui jouent un rôle d'écran particulièrement appréciable. Le site est également isolé vis à vis des circuits touristiques en lien avec les cœurs anciens des villes et villages. Seuls quelques monuments peuvent avoir certaines fenêtres visuelles sur le projet mais se situant essentiellement au cœur des villes et villages, le parc éolien n'apparaîtra pas dans son intégralité.

Cette limite de la visibilité du site n'est pas absolue, certains axes ouvrent sporadiquement des vues latérales sur les Monts d'Ambazac, trahissant ainsi de possibles échanges avec le parc à aménager. En conséquence, un travail fin devra être porté sur le dimensionnement et le positionnement des éoliennes du parc à créer, pour éviter l'émergence de dissonances et un effet d'omniprésence du motif éolien.

### Légende

- AEI
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction
- Traversé des bourgs
- Circuit touristique
- Axe de circulation principal
- Axes de circulation secondaire

### 2.2.1. Cas particulier des espaces reconnus et des espaces protégés

La présence de sites et de monuments à valeur patrimoniale peut limiter la capacité d'accueil des projets éoliens sur un territoire. Les éléments bénéficiant de protections réglementaires, ou dont le caractère emblématique est reconnu, sont dits de premier ordre. Viennent ensuite les éléments dits remarquables, ensembles paysagers ou monuments susceptibles de présenter des qualités particulières reconnues par le public (esthétique, patrimoine, culturel).

#### Éléments protégés

La zone retenue est libre de toutes contraintes réglementaires, y compris les périmètres à statuts particuliers en relation avec la protection des sites et paysages, conformément à la circulaire du 10 septembre 2003.

Toutefois, il est nécessaire d'appréhender les covisibilités et les interférences visuelles que la zone d'étude pourrait générer avec les monuments historiques et les sites inscrits et classés.

A l'échelle éloignée, il est possible de recenser plusieurs monuments historiques, tous positionnés hors de la visibilité du secteur d'étude, car soient dans un vallon, soient au cœur du tissu urbain. Le risque est donc quasi nul de les voir exposés aux nouvelles implantations. Il est tout de même nécessaire de prendre en compte les vues depuis le cœur urbain de Chateauponsac qui compte un certains nombres de monuments historiques classés et inscrits ainsi que le site inscrit de la Vallée de la Gartempe, mais également les vues depuis le site touristique inscrit du lac de Saint-Pardoux et ses abords.

Le classement d'un site, selon les clauses stipulées dans le code de l'environnement, comme dans ce cas, est le symbole du plus haut niveau de la qualité d'un lieu. Outre cette protection qu'il confère à ce lieu, que ce soit pour ses qualités pittoresques, historiques scientifiques ou légendaires, il apporte également un label national à un paysage dont la conservation devient d'intérêt général. **Ces éléments patrimoniaux sont insérés soit dans un contexte urbain important soit dans un relief prononcé où les lignes de fuites sont réduites, aucun impact paysager n'est à attendre.**

#### Éléments de paysage de valeur reconnus de valeur historique ou pittoresque

Cette catégorie considère les éléments de paysage qui n'ont pas de valeur réglementaire mais qui peuvent bénéficier d'une certaine protection grâce au code de l'urbanisme (R-111-21) qui permet de refuser un permis de construire « si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

#### Éléments dits « emblématiques »

Il s'agit ici des éléments jouant un rôle établi dans l'identité du département, dont la renommée dépasse les frontières départementales, et dont l'image est véhiculée par les médias.

Les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud constituent un paysage emblématique du Limousin. Au-delà du cadre naturel qu'ils offrent, leurs notoriétés reposent notamment sur la richesse de la forêt omniprésente sur le territoire. Combinée aux haies vives ou arborées du bocage et aux collines, elle contribue à compartimenter l'espace en petites unités de dimensions réduites et ainsi, à caractériser le paysage et l'identité des Pays de l'Aurence, de l'Occitane et des Monts d'Ambazac. **Ces éléments dits « emblématiques » font parties intégrantes de la zone d'étude. Il est donc nécessaire d'envisager une implantation cohérente avec le territoire.**

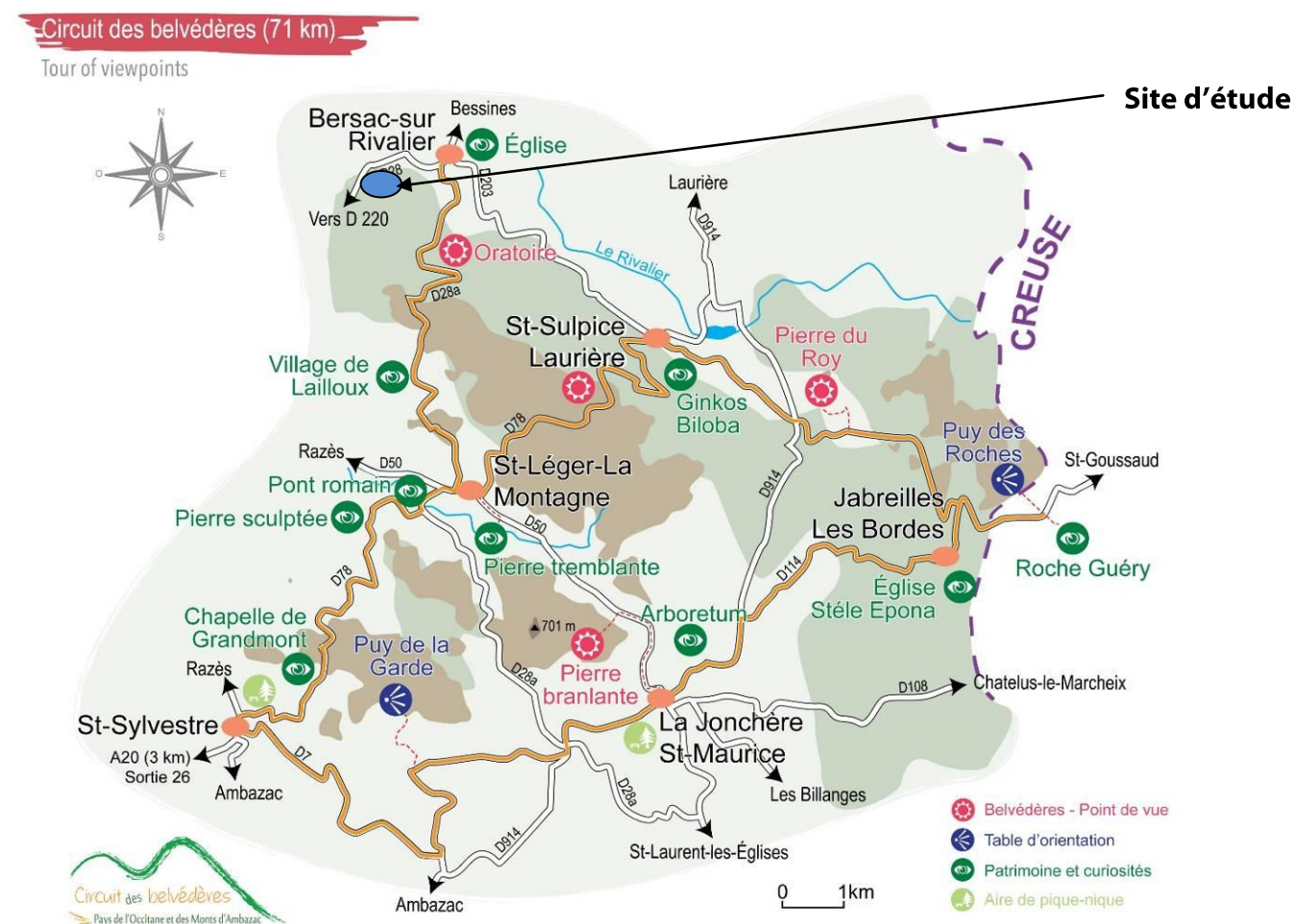


Figure 26 : Circuit touristique

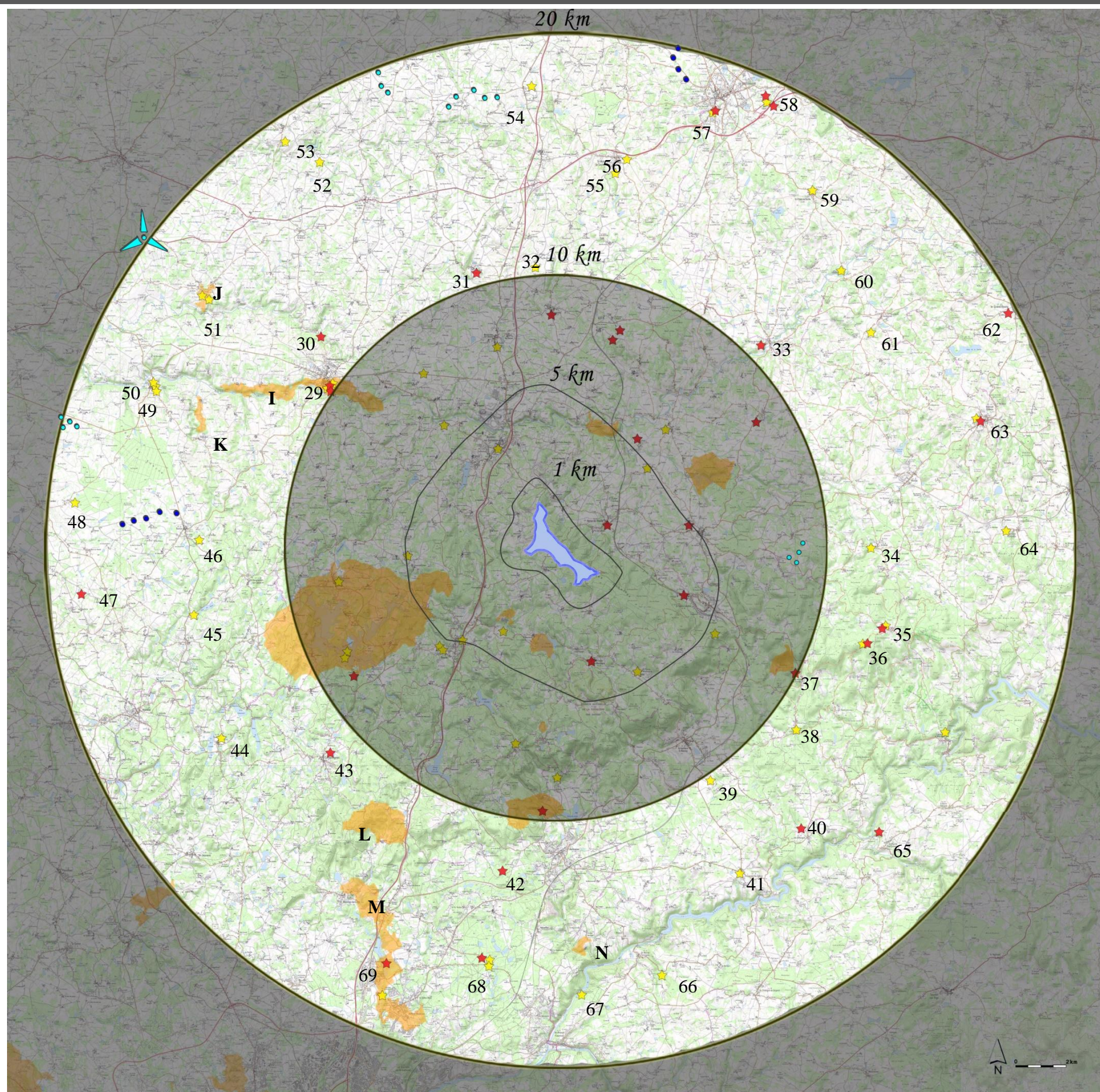
Tout de même, le circuit des belvédères restant sur la partie Est des Monts d'Ambazac n'offre que très peu de vue sur l'aire d'étude immédiate. **Ces éléments dits « emblématiques » restent de ce fait à l'écart du champ visuel de la zone d'étude.**

#### Éléments dits « remarquables »

Sont qualifiés de remarquables les éléments qui jouent un rôle dans l'identité du département, dont la renommée est cantonnée à l'échelle du département, et dont la fréquentation est importante.

### Conclusion

- Les sites classés de la ville de Chateauponsac restent à l'écart du champs visuel de la ZIP
- Les éléments dits « emblématiques » restent a l'écart du champ visuel de la zone d'étude
- Les éléments dits " remarquables " ne seront pas impactés par la mise en oeuvre du projet



**Légende**







-  AEI
-  Parc éolien accordé
-  Parc éolien en instruction
-  Site inscrit
-  Monument historique classé
-  Monument historique inscrit

Figure 27 : Patrimoine à l'échelle éloigné



Département	Commune	Dénomination	Protection	Distance approximative à l'aire d'étude immédiate	Correspondance sur la carte
<b>Aire d'étude éloignée (entre 10 et 20 km)</b>					
Haute-Vienne	Chateauponsac	Pont romain sur la Gartempe	Classé au titre des MH	12 km	29
Haute-Vienne	Chateauponsac	Maison de 17 <sup>ème</sup> siècle	Inscrit au titre des MH	12 km	
Haute-Vienne	Chateauponsac	Eglise saint thyrs	Classé au titre des MH	12 km	
Haute-Vienne	Chateauponsac	Hotel Mathieu de Gorce	Inscrit au titre des MH	12 km	
Haute-Vienne	Chateauponsac	Camp antique dit du Peu du Barry	Classé au titre des MH	13 km	30
Haute-Vienne	Saint-Amand-Magnazeix	Lanterne des Morts	Inscrit au titre des MH	13 km	31
Haute-Vienne	Saint-Amand-Magnazeix	Chapelle templière de la Buissière-Rapy	Inscrit au titre des MH	12.5 km	32
Creuse	Saint-pierre de Fursac	Eglise Saint Pierre	Classé au titre des MH	12 km	33
Creuse	Arrenes	Eglise Saint Eutrope	Inscrit	13.5 km	34
Creuse	Saint Goussaud	Eglise Saint Gonsaldus	Classé au titre des MH Inscrit au titre des MH	14.6 km	35
Creuse	Saint Goussaud	Vestige Gallo Romain	Classé au titre des MH Inscrit au titre des MH	14 km	36
Haute-Vienne Creuse	Evaux-les-bains Jabreilles-Les-Bordes	Eglise paroissiale Saint-Martial	Classé au titre des MH	12 km	37
Haute-Vienne Creuse	Evaux-les-bains Jabreilles-Les-Bordes	Enceinte quadrilatères	Inscrit au titre des MH	13 km	38
Haute-Vienne	Saint-Laurent-les-églises	Château et parc de Valmate	Inscrit au titre des MH	12 km	39
Haute-Vienne	Les Billanges	Eglise de la Nativité de Saint Jean Baptiste	Inscrit au titre des MH	16 km	40
Haute-Vienne	Saint Laurent les Eglises	Eglise Saint Laurent	Inscrit au titre des MH	16 km	41
Haute-Vienne	Ambazac	Dolmen du Bois de la Lieue	Classé au titre des MH	14 km	42
Haute-Vienne	Compreignac	Eglise Saint Martin	Classé au titre des MH	13.8 km	43
Haute-Vienne	Thouron	Château	Inscrit au titre des MH	15 km	44
Haute-Vienne	Le Buis	Croix du Buis ou de Marchand	Inscrit au titre des MH	15 km	45
Haute-Vienne	Roussac	Croix Saint Anne	Inscrit au titre des MH	14.7 km	46
Haute-Vienne	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	Classé au titre des MH	19 km	47
Haute-Vienne	Saint Julien les Combes	Château de Sannat	Inscrit au titre des MH	19 km	48
Haute-Vienne	Rancon	Pont de XIII siècle	Inscrit au titre des MH	17 km	49
Haute-Vienne	Rancon	Lanterne des Morts	Inscrit au titre des MH	17 km	50
Haute-Vienne	Villefavard	Villa de la Solitude	Inscrit au titre des MH	17.8 km	51
Haute-Vienne	Dompierre les Eglises	Château de Dompierre	Inscrit au titre des MH	18.8 km	52
Haute-Vienne	Dompierre les Eglises	Clocher de l'église de Saint Pierre et Saint Paul	Inscrit au titre des MH	19.5 km	53
Haute-Vienne	Arnac la Poste	Logis de Montmagnier	Inscrit au titre des MH	19.5 km	54
Creuse	Saint Maurice la Souterraine	Eglise de Saint Maurice	Inscrit au titre des MH	16 km	55
Creuse	Saint Maurice la Souterraine	Manoir de Lavaud	Inscrit au titre des MH	16.5 km	56
Creuse	La Souterraine	Manoir de Chateaurenaud	Classé au titre des MH	18.5 km	57
Creuse	La Souterraine	Eglise, Porte Saint Jean, Porte du Py Charraud, Tour et vestiges de Bridiers	Classé au titre des MH Inscrit au titre des MH	19.5 km	58
Creuse	Saint Priest la Feuille	Dolmen Pierre Folle	Inscrit au titre des MH	17 km	59
Creuse	Saint Priest la Feuille	Menhir de la Rebeyrolle	Inscrit au titre des MH	18 km	60
Creuse	Chaborand	Reste du donjon	Inscrit au titre des MH	16.3 km	61
Creuse	Le grand Bourg	Eglise St Léobon	Classé au titre des MH	20 km	62

Département	Commune	Dénomination	Protection	Distance approximative à l'aire d'étude immédiate	Correspondance sur la carte
<b>Aire d'étude éloignée (entre 10 et 20 km)</b>					
Creuse	Bénévent l'Abbaye	ZPPAUP	Secteur 1 à 4	18.5 km	63
Creuse	Mourioux Vieilleville	Eglise saint Rémi	Inscrit au titre des MH	19.3 km	64
Creuse	Saint Martin sainte Catherine	Eglise sainte Catherine	Classé au titre des MH	18.5 km	65
Haute-Vienne	Saint Martin Terressus	Parc et Villa Monteux	Inscrit au titre des MH	19 km	66
Haute-Vienne	Saint Priest Taurion	Château de Salvanet	Inscrit au titre des MH	19.5 km	67
Haute-Vienne	Saint Priest Taurion	Domaine du Château de Bort	Classé au titre des MH Inscrit au titre des MH	17.5 km	68
Haute-Vienne	Château des Essart	Limoges	Inscrit au titre des MH	19.5 km	69
Haute-Vienne		Mont Gerbassou	Site inscrit	12 km	I
Haute-Vienne	Rancon, Villefavard	Site de Villefavard et vallée de la Semme	Site inscrit	17.5km	J
Haute-Vienne	Racon, Belledent	Vallée de la Couze en aval de Belledent	Site inscrit	15.5 km	K
Haute-Vienne	Compreignac, Bonnac la Cote	Village de Salesse	Site inscrit	14 km	L
Haute-Vienne	Rilhac-Racon, Bonnac la Cote, Le Palais sur Vienne, Limoges	Vallée de la Mazelle	Site inscrit	19 km	M
Haute-Vienne	Saint Priest Taurion	Château de Tourniol	Site inscrit	17.5 km	N

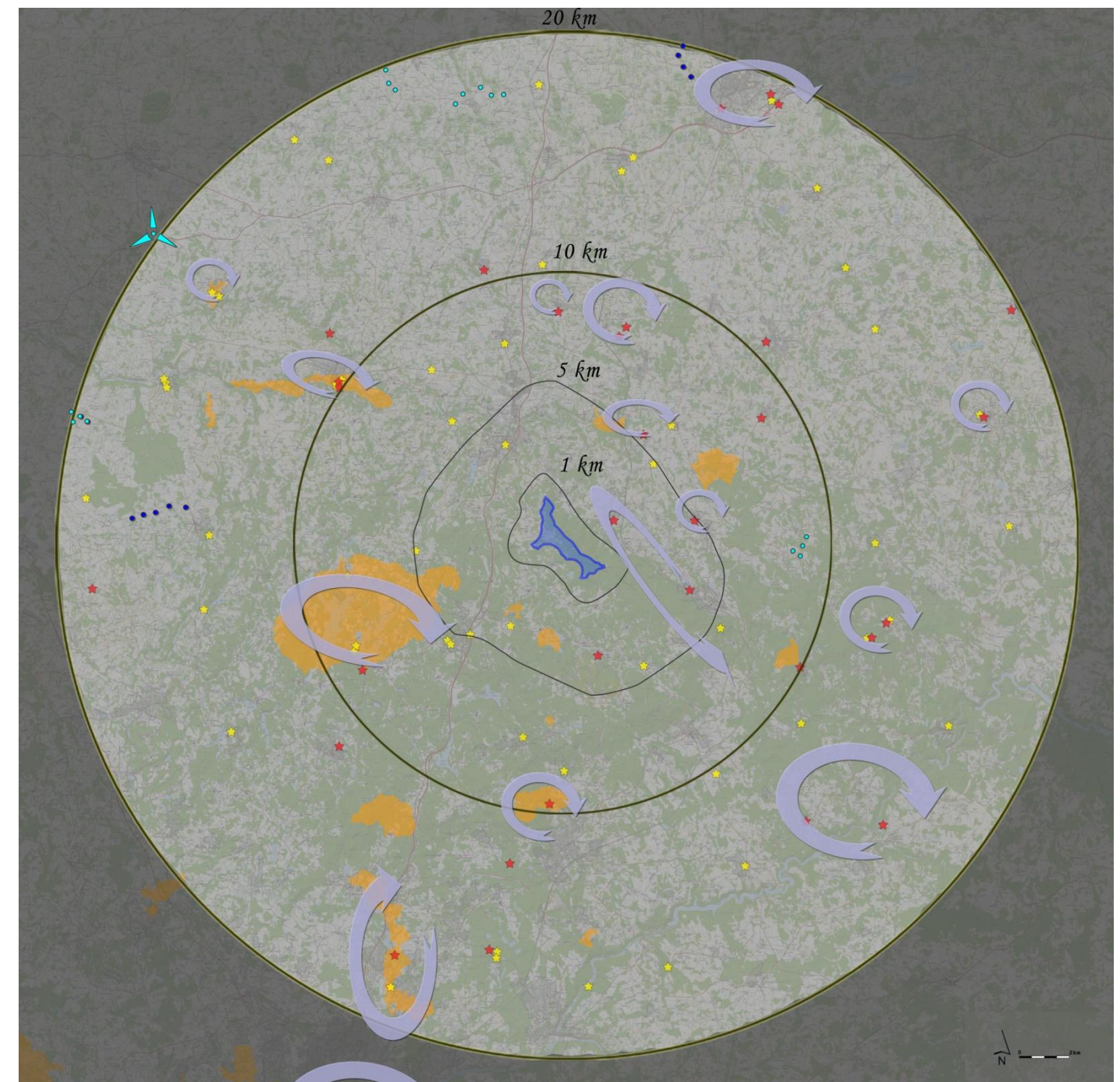
La carte ci-contre met en avant les points importants évoqués précédemment, en relation avec l'évolution des observateurs au sein de ce grand paysage :

- Y figurent tout d'abord les éléments structurants fondamentaux du territoire (relief, végétation, zones bâties),
- L'ensemble des zones patrimoniales (sites classés, monuments historiques) y apparaît ensuite,
- Puis viennent s'ajouter les principaux axes routiers empruntés,
- Et enfin, y sont schématisés les principaux circuits touristiques proposés par le département de la Haute-Vienne.

De l'étude des évolutions et modes de déplacement à l'échelle éloignée, il ressort que :

- Les éléments patrimoniaux se trouvent assez régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire ici étudié. Plusieurs éléments du patrimoine culturel sont recensés dans un rayon de 20 km. Néanmoins, entre leur éloignement au projet et les différents éléments intercalaires, issus du maillage bâti/végétal/relief, qui les isolent du site, comme la ZPPAUP de Bénévent-L'Abbaye, retirée derrière plusieurs éléments de relief, **il ne se verront pas exposés**. Le risque de les voir impactés est donc restreint.
- En termes d'éléments structurants, les activités précitées se déroulent généralement dans des zones riches en boisement, où points hauts et points bas s'alternent régulièrement, favorisant ainsi une diversité de perceptions pour l'observateur en déplacement dans ce secteur. Signalons néanmoins que l'essentiel des points de vue reconnus ne sont pas orientés vers la zone de projet. De plus, bien souvent, l'association de ces éléments structurants assure la protection visuelle du patrimoine qui s'y rencontre. Ce qui explique la très faible visibilité du site d'étude.
- Les déplacements locaux le long des axes principaux rayonnent autour de Bessines-sur-Gartempe, Chateauponsac et Bénévent-L'Abbaye, offrant alors à l'observateur une certaine transversalité par rapport aux différentes unités paysagères présentes.
- Les lieux de vie se répartissent régulièrement sur le territoire.

Figure 28 : Synthèse des espaces de fréquentation et des éléments du paysage sur l'aire éloignée



Légende



AEI  
Parc éolien



Axes principaux  
Axes secondaires



Eléments boisés  
Zones urbanisées



Circuit touristique



Monument historique classé



Monument historique inscrit

2.3. Bilan des enjeux sur les paysages éloignés

IDENTIFICATION	ENJEUX	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
<b>Unités de grand paysage</b>					
<b>Monts d'Ambazac et St Goussaud</b> Paysage d'openfield. Cette entité reste un espace fortement agricole existant grâce aux contrastes créés avec les secteurs voisins.	- Ondulation régulière générant une lecture du paysage relativement aisée avec un champ visuel plus ou moins ouvert, animé par des éléments de surface répartis de manière homogène. - <b>Milieu diversifié de forêt n'entretenant pas de relation visuelle avec les éoliennes existantes.</b> - Les enjeux territoriaux ici reconnus sont <b>l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements et la question de la préservation des massifs boisés du plateau limitant les vues, ce dernier enjeu est important vis-à-vis du projet.</b>	<b>Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</b>	OUI	Le site appartient à cette entité	Modéré
<b>Paysage de collines Limousines et de Bénévent-L'Abbaye</b> Zone de plateau boisé cernée par de nombreuses vallées	- Présence de très nombreux cours d'eau qui, malgré l'aspect agricole de l'ensemble donnent un rapport équilibré entre l'espace boisé (ripisylve) et l'espace ouvert, qui enrichit la perception de ce paysage. - <b>Milieu diversifié de pâtures et cultures entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes pour ce qui est des collines de Bénévent L'Abbaye.</b> - L'enjeu territorial ici est <b>l'équilibre entre zones urbaines, cultures agricoles et boisements.</b>	<b>Sensibilité modérée au niveau des collines de Bénévent L'Abbaye étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</b>	OUI	De 3 à plus de 20 kilomètres	Faible
		<b>Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les collines Limousines</b>	NON		Nul
<b>Plateau de la Basse-Manche</b> Ce territoire est divisé entre les cultures et urbanisme	- <b>Milieu diversifié de terres basses humides.</b> Le relief y est quasi horizontal et cadré par des collines plus ou moins accentuées <b>entretenant une relation visuelle avec les éoliennes existantes.</b> - L'enjeu territorial est <b>la banalisation liée à l'urbanisation croissante des villes et villages et le déclin des pâtures. Cet enjeu ne concerne pas le site du projet.</b>	<b>Sensibilité modérée étant donné l'insertion du projet au cœur des reliefs</b>	OUI	De 7 à plus de 20 kilomètres	Négligeable
<b>Espaces de vie</b>					
<b>Villes et Villages éloignés :</b> Chateauponsac, Roussac, Bénévent-L'Abbaye, Rilhac-Rancon...	Seul Chateauponsac rentre dans le domaine de perceptibilité du site, Les autres villes et villages ne rentrent pas dans le domaine de perceptibilité du fait de leur éloignement et de la présence du relief et de la végétation intercalaire.	<b>Sensibilité relative au niveau de Chateauponsac</b> <b>Aucun risque vis-à-vis du territoire de projet pour les autres villes et villages</b>	OUI pour la ville de Chateauponsac	Plus de 10 kilomètres	Négligeable
<b>Espaces de circulation</b>					
<b>Axes de forte fréquentation :</b> - Autoroutes, nationales, (départementales)	Espaces de forte fréquentation, <b>il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé.</b> Séparées par plusieurs bandes de relief, les routes de grande circulation ne sont pas concernées par le projet.	<b>Sensibilité relative au niveau de la A20, D711et D19</b> <b>Aucun risque sur les autres axes</b>	OUI	De 1 à plus de 10 kilomètres	Faible

IDENTIFICATION	ENJEUX	SENSIBILITE	INTERACTION VISUELLE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	ENJEUX
<p><b>Axes de fréquentation locale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Routes départementales,</li> <li>- Chemins et routes communales</li> </ul>	<p>Espaces de fréquentation locale, <b>il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé.</b></p> <p>Les autres axes sont des axes de découverte du territoire ou menant à des lotissements. <b>Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.</b></p>	<p><b>Sensibilité relative au niveau de la D28</b></p> <p><b>Aucun risque sur les autres axes</b></p>	OUI	Traverse l'aire d'étude immédiate	Faible à Modéré

Tableau 1 : Bilan des enjeux sur les paysages éloignés

### Chapitre 3 : Approche de l'aire intermédiaire

#### 1. Motifs fondateurs du paysage intermédiaire

##### 1.1. Structures paysagères

Légende

-  AIE
-  Parc éolien

A ce niveau d'analyse, seule trois unités sont concernées par une relation visuelle dite intermédiaire, c'est-à-dire où l'objet éolien prend une place significative dans le paysage. Il s'agit de l'unité de paysage du plateau de la Basse-Manche, des collines de Bénévent-L'abbaye et des Monts d'Ambazac.

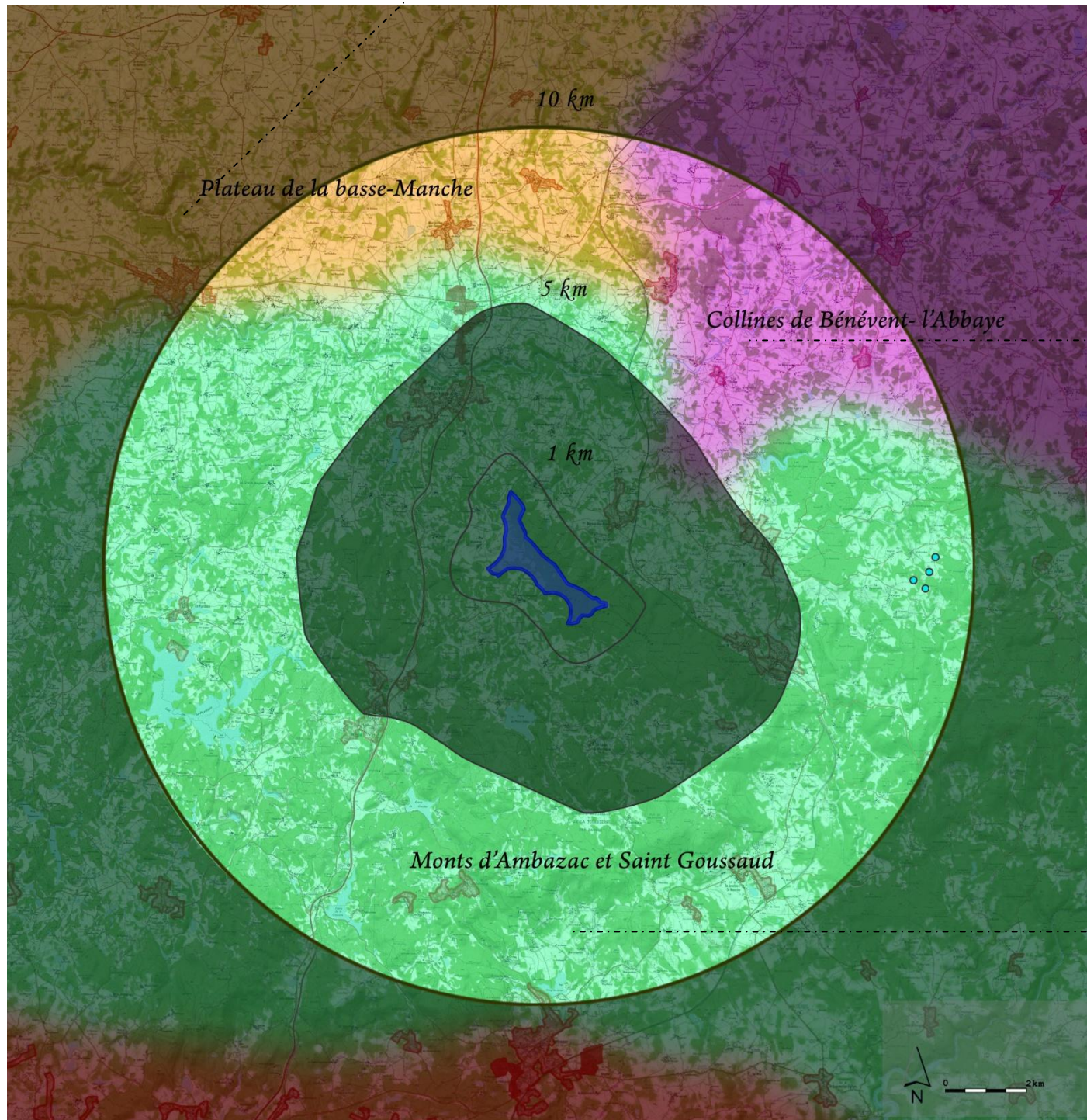
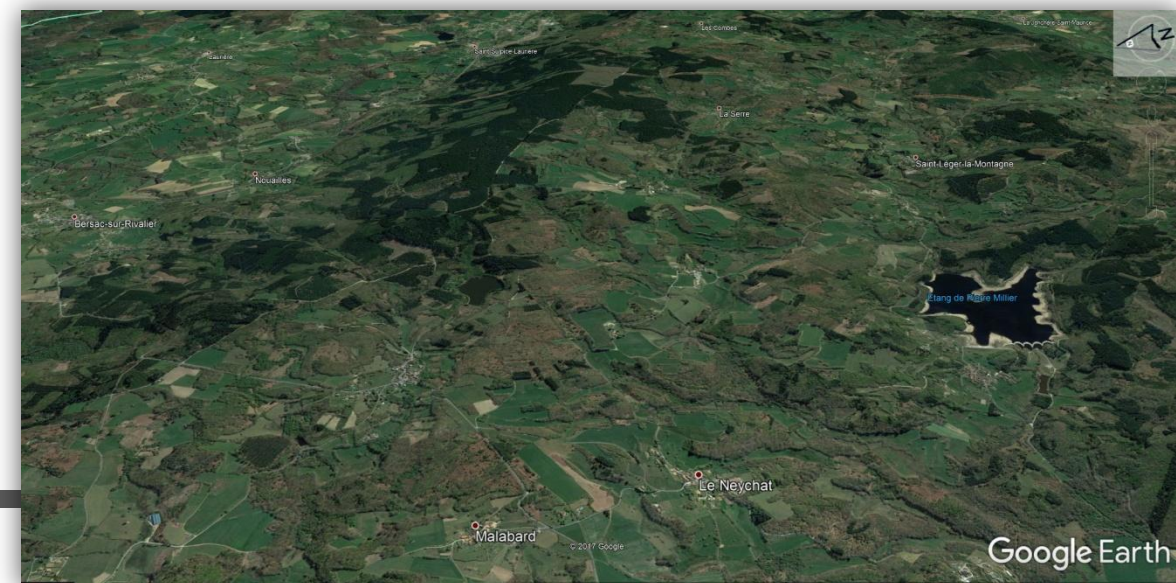
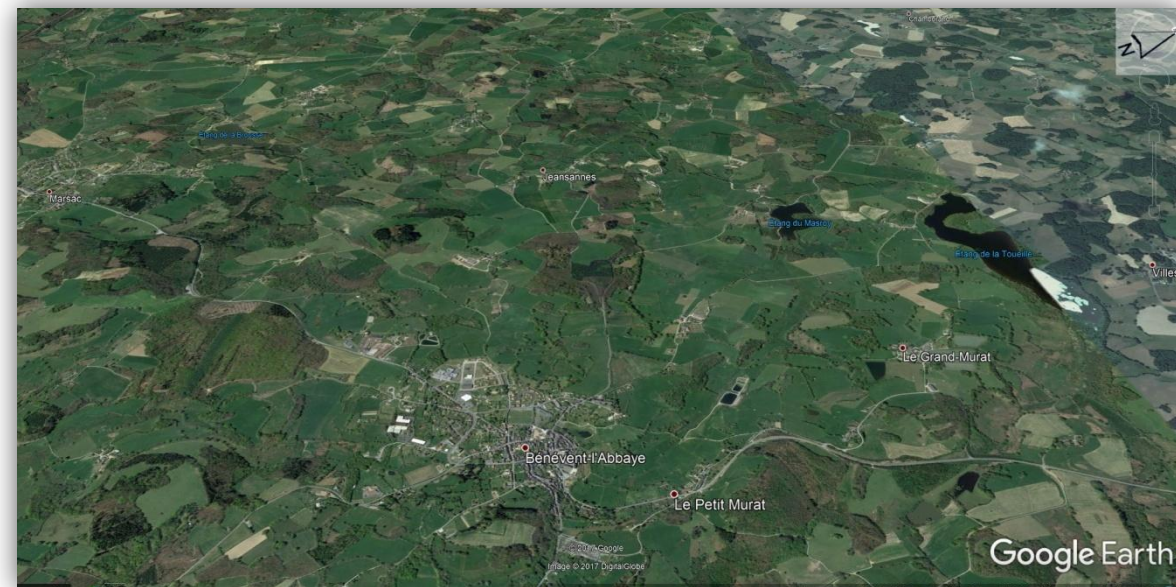
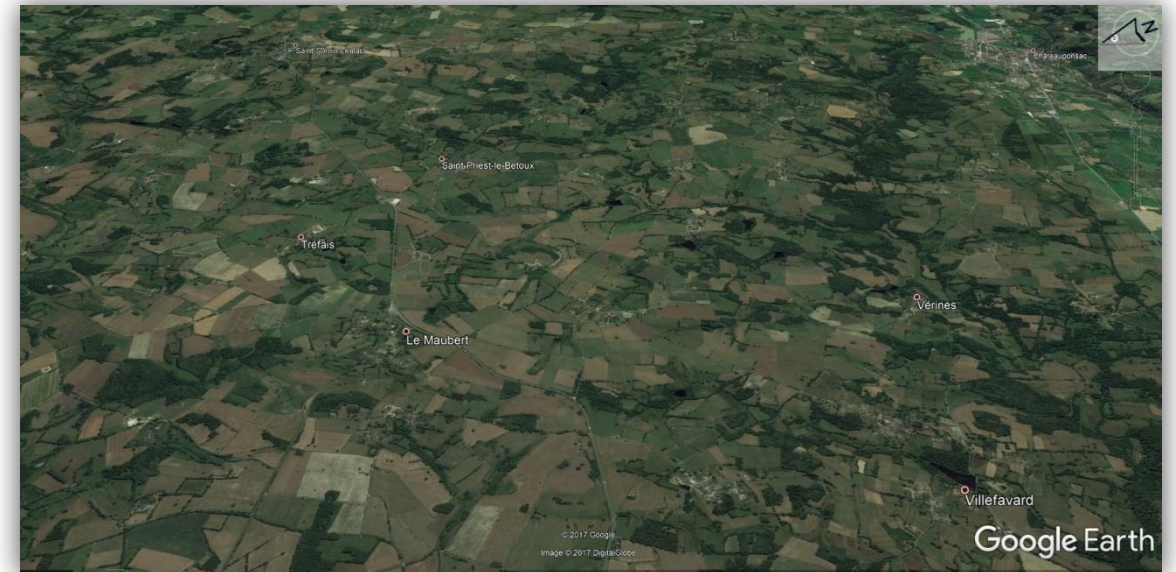


Figure 29 : Reportage de vues aériennes des différentes unités et sous-unités paysagères



### 1.1.1. Un paysage au modelé variable

L'étude des cartes géologiques et topographiques met en évidence l'hétérogénéité de l'aire d'étude intermédiaire en termes de modelé. Le projet s'inscrit en effet au sein d'un ensemble de vallées, collines et monts d'Ambazac plus ou moins étendus, à l'origine d'un paysage au relief marqué par l'horizontalité (fond de vallée, coteaux,...). La courbe constitue alors l'une des principales composantes de ce paysage.

Le Limousin s'inscrit à la frontière de deux grandes provinces géologiques : le Bassin d'Aquitaine et le Massif central représenté par des formations cristallines, majoritaires dans la région.

Seul le bassin de Brive-la-Gaillarde appartient aux formations sédimentaires.

Le sous-sol des Monts d'Ambazac, tout comme celui de l'ensemble des plateaux de la région, est donc cristallin, constitué soit de roches métamorphiques, soit de roches magmatiques.

Les roches métamorphiques proviennent de la transformation de roches initiales, engendrée par l'orogénèse varisque. Lors de la formation de cette chaîne hercynienne, entre le Dévonien (-410 M a à -360 M a) et le Permien (-295 M a à -245 M a), des matériaux de l'écorce se sont trouvés comprimés et enfoncés dans le manteau. Soumis à une augmentation de pression et de température, à des aplatissements ou à des étirements, les roches se sont modifiées minéralogiquement et structurellement. En fonction de la nature de la roche d'origine, de la profondeur d'enfouissement, diverses roches sont apparues. Les affleurements du socle métamorphique se singularisent par une disposition en bancs superposés et une structure feuilletée des échantillons. Celle-ci est déterminée soit par des micas abondants disposés selon des surfaces parallèles dans les micaschistes, soit par une alternance de rubans aux minéraux sombres (mica noir, amphibole) ou clairs (quartz, feldspath) dans les gneiss (Atlas du Limousin). A côté de ces roches métamorphiques, nées avec l'orogénèse varisque, sont apparues des roches magmatiques post-métamorphiques, entre le dévonien et le carbonifère (-360 M a à -295 M a). Les roches magmatiques dérivent de la cristallisation des magmas par refroidissement. Ils se forment par fusion partielle des roches de l'écorce et reçoivent parfois l'apport de liquides issus du manteau. La texture typique des roches magmatiques correspond à une association de minéraux en grains ne possédant aucune orientation particulière (structure grenue équate des roches granitiques).

Source :

Document d'objectifs

Mine de Chabannes et souterrains des monts d'ambazac

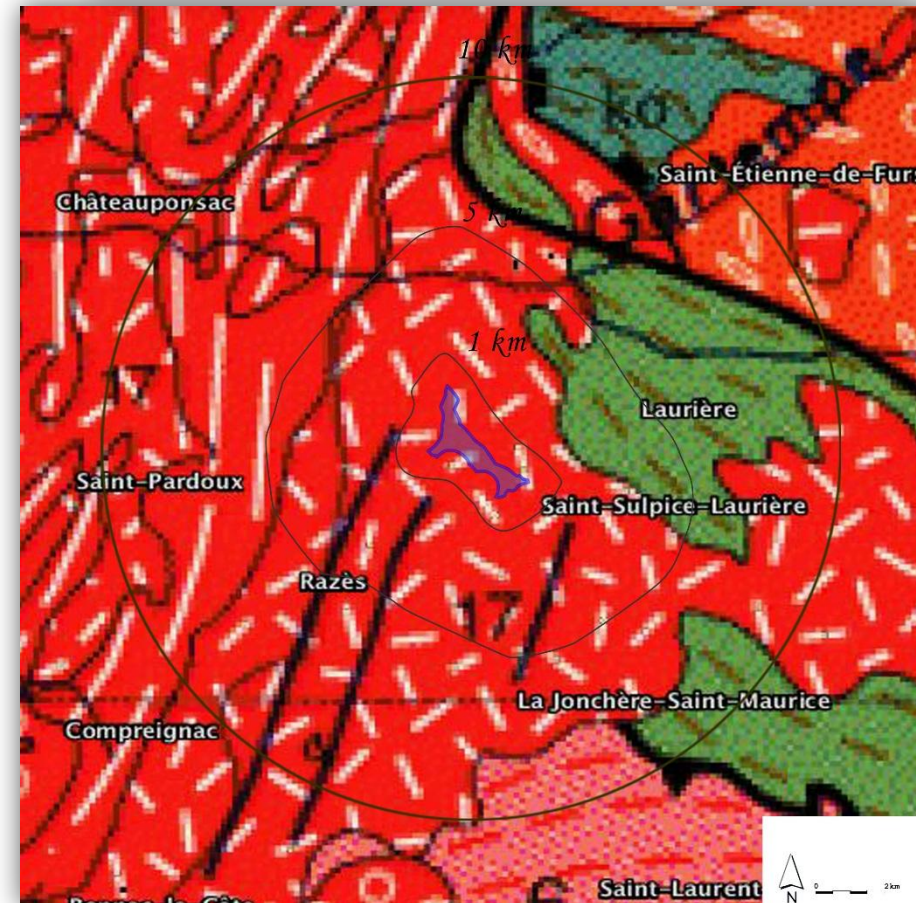
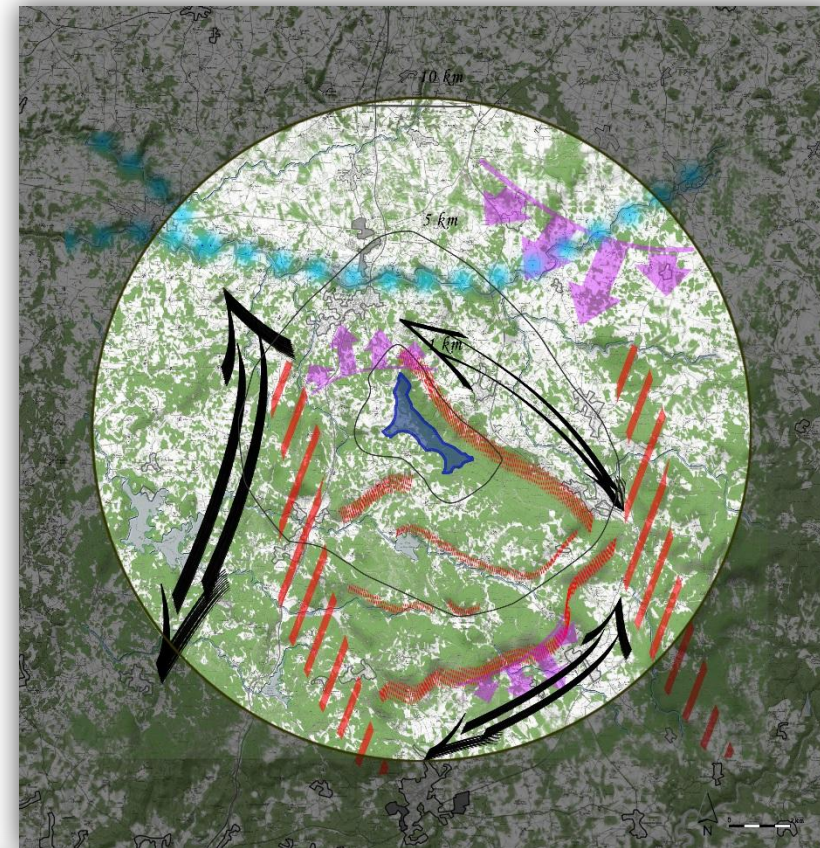
Groupe Mammalogique du Limousin

**La géologie recensée sur le site d'étude ne présente pas de contraintes particulières vis à vis de l'implantation d'éoliennes sur les emplacements projetés.**

#### Légende

- AEI
- Ilot montagneux
- Vallée
- Parc éolien
- Limite visuelle
- Orientation des perceptions

Figure 30 : Carte géologique de l'aire d'étude rapprochée (extrait infoterre BRGM.fr).

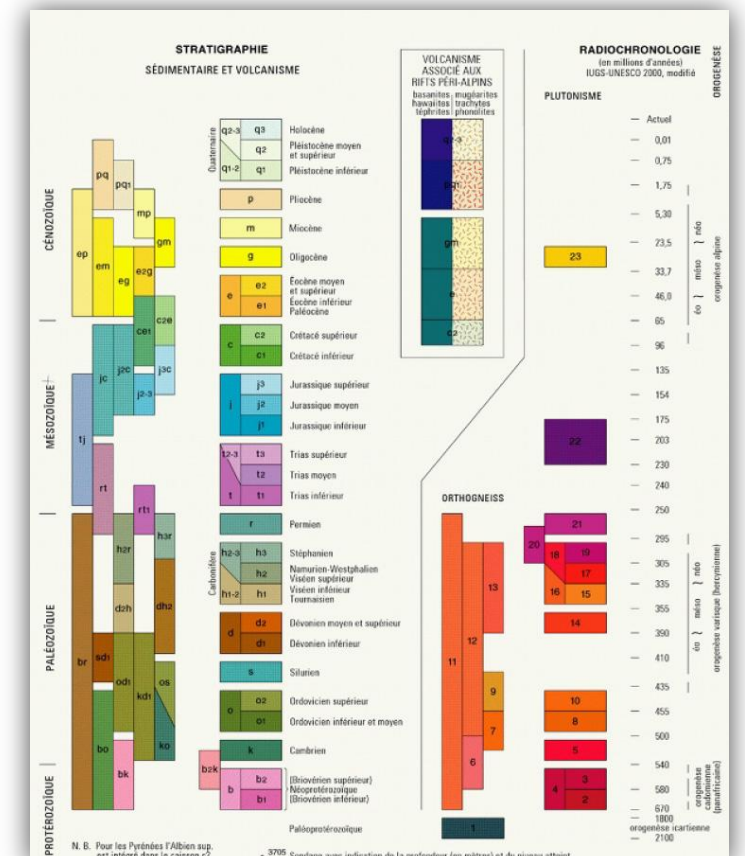


Articulé autour d'un îlot montagneux allant en s'élargissant en direction de Sud-Est, le relief de l'aire d'étude à l'échelle éloignée est dominé par des montagnes formant le piedmont du massif Central dont l'altitude augmente de manière croissante du Nord au Sud. Ces reliefs sont entaillés longitudinalement par des vallées plus ou moins larges.

A l'échelle rapprochée cette tendance générale du relief se retrouve à la faveur de coteaux secondaires, tels ceux figurés par les traits rouges sur la carte ci-contre, qui contribuent à segmenter les vues et dynamiser le paysage en compartiments remarquablement circonscrits.

Conséquence directe de cette plastique morphologique, depuis le site (figuré en bleu), une grande orientation de perception se dessine (flèches violette). S'étirant vers le Nord-Ouest, un point de fuite évident fait glisser le regard vers la vallée (points bleu clair) venant se heurter sur les microreliefs des plateaux.

Au final, la crête du projet, s'inscrit comme un pivot entre deux compartiments aux dimensions différentes.



### 1.1.2. Identification des éléments marquants du paysage intermédiaire

A l'échelle intermédiaire, les entités paysagères présentées précédemment s'affinent, et laissent apparaître deux profils paysagers, aux sensibilités variables, avec :

- Les centres bourgs et leur urbanisation grandissante, limitant les horizons (rôle écran du bâti),
- Les boisements (en vert foncé sur la carte ci-contre). Essentiellement présents dans l'entité du paysage des Monts d'Ambazac et Saint Goussaud sous la forme de massifs boisés et de bosquets plus ou moins denses, ces boisements referment le regard sur lui-même (rôle écran des boisements) et empêchent toute échappée visuelle sur l'extérieur et les étendues planes et verticales de ce territoire.

Toutefois, on retrouve, à ce niveau d'analyse, les éléments de surface (morphologie) précédemment mentionnés qui viennent enrichir l'ossature paysagère et limiter l'étendue des vues. En effet, les séquences visuelles se trouvent compartimentées entre les différents reliefs. De plus, l'agencement particulier des diverses langues boisées en bordure de parcelles et les multiples zones bâties (habitations, bâtiments agricoles, hangars ...) occupent l'espace de manière régulière sur les collines.

Sur les secteurs d'étude, le relief présente de véritables variations : point haut à 675 m et point bas à 260 m. Cette différence d'environ 400 m permettant et formant des ondulations importantes donne un réel avantage à ce paysage jugé monotone aux premiers abords.

Ces éléments permettent aussi d'argumenter sur les perceptions différentes dans le secteur d'étude. En effet, malgré la lecture et l'interprétation d'un paysage ouvert au Nord, Nord-est et Nord-ouest visible depuis la carte IGN ou une vue aérienne, les sensations et les ressentis depuis l'échelle d'observation d'un habitant ou d'un usager sont totalement différentes : cette impression est relativement faussée par le relief jugé « généreux » qui apporte une véritable diversité de points de vue contribuant à une meilleure insertion de tous projets d'aménagements.

Le point haut est situé sur une ligne suivant la forme des monts d'Ambazac, point culminant largement visible depuis l'Autoroute A20 formant une ligne de crête entre deux bassins versants : celui du Gartempe et celui de la Vienne.

Figure 32 : Mise en évidence du paysage intermédiaire et des différentes occupations du sol (végétation, bâti...)

#### Légende

- AEI
- Parc éolien accordé
- Parc éolien en instruction

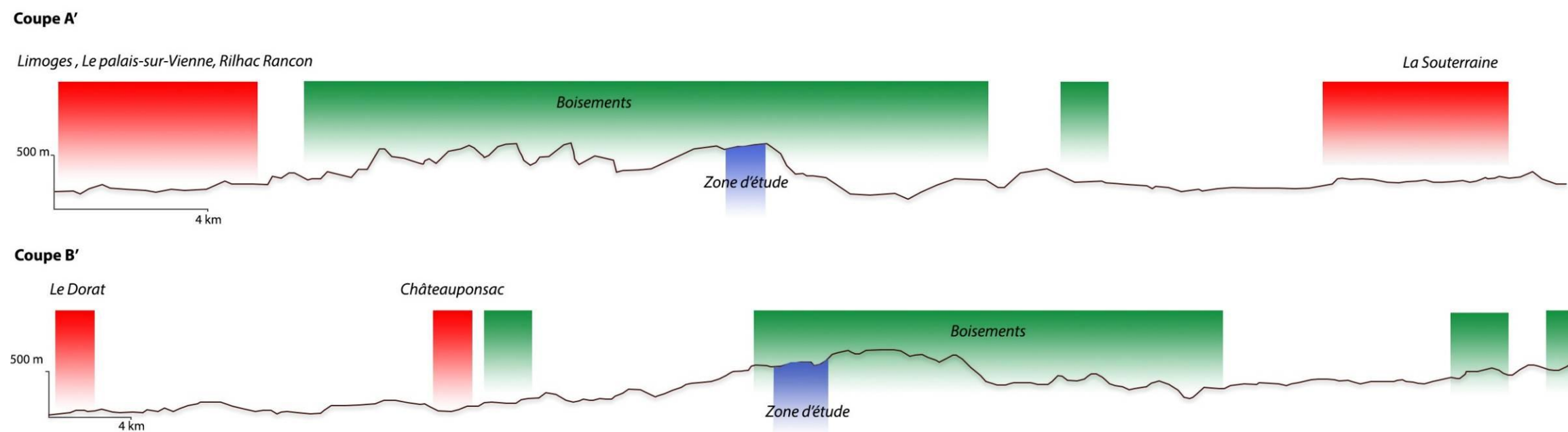
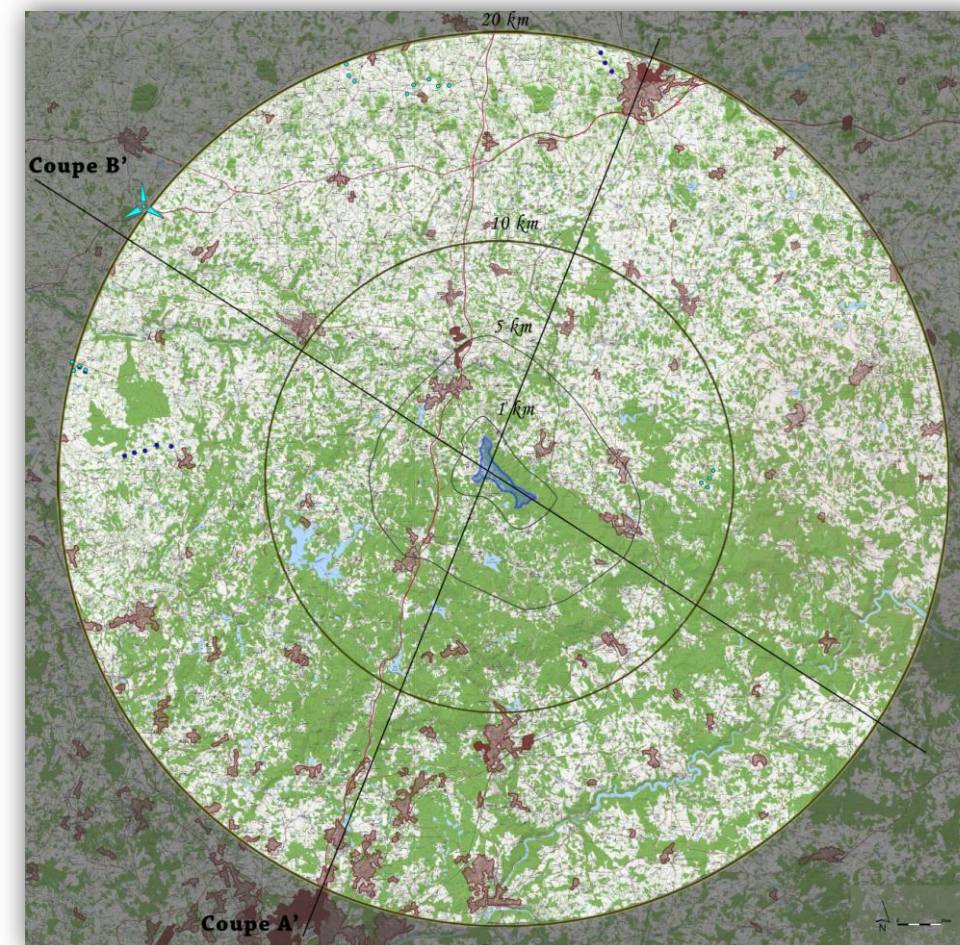


Figure 31 : Coupe A (avec accentuation du relief)



### 1.1.3. Occupation du sol et couverture végétale.

La présence de boisements et bosquets de différentes tailles permettent de nous repérer, mais à un faible degré. En effet il est possible d'observer le paysage « à perte de vue » mais à l'échelle d'un observateur, notre regard est ponctué par de nombreux bosquets notamment dans le secteur d'étude autour de Bersac-sur-Rivalier. C'est un paysage partagé entre parcelles cultivées, exploitations, espaces végétalisés accompagnant les lieux-dits, boisements et friches. Le territoire étudié offre un maillage végétal de densité variable simplement déterminé par le relief. Ainsi, les paysages vont être différents selon l'altitude à laquelle on se trouve.

La plupart des vallées sont aujourd'hui structurées par des pratiques agricoles, tandis que sur les coteaux, les exploitations, plus modestes sont en meilleure « symbiose » avec le territoire.

Ce paysage possède aussi des petites unités végétales, notamment la présence de buissons à l'intérieur des parcelles qui suggèrent un passé de bocage sur certains endroits, et donc un paysage ayant connu les effets du remembrement. Les parcelles cultivées et les quelques petites haies et bosquets sont en harmonie, même si un contraste s'opère au niveau de la couleur, permettant d'obtenir un dégradé de l'ocre au vert.

Ainsi, la végétation arbustive et arborescente compose un élément de surface important dans la structure fine du territoire et son approche visuelle. Les volumes et les lignes qu'elle génère vont permettre de cloisonner ou d'orienter les vues mais également de composer des points de repère selon l'angle d'observation.

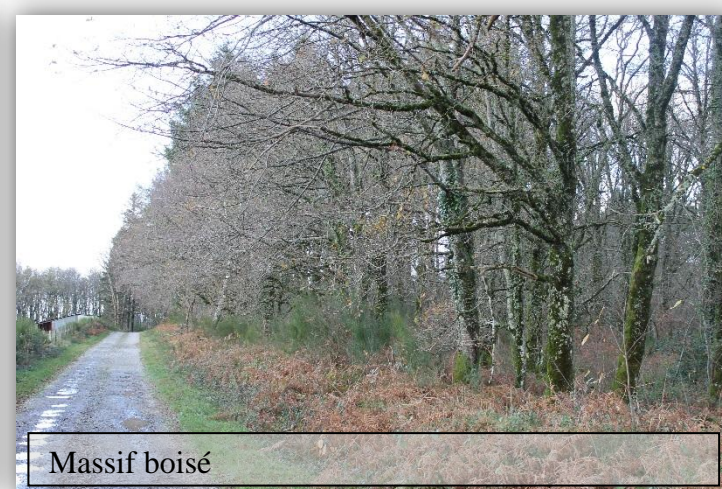
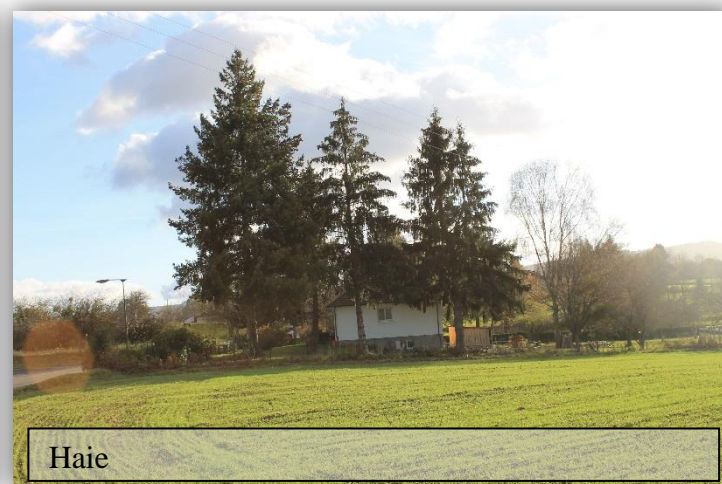


Figure 33 : Les différentes formes de végétation arborée et arbustive

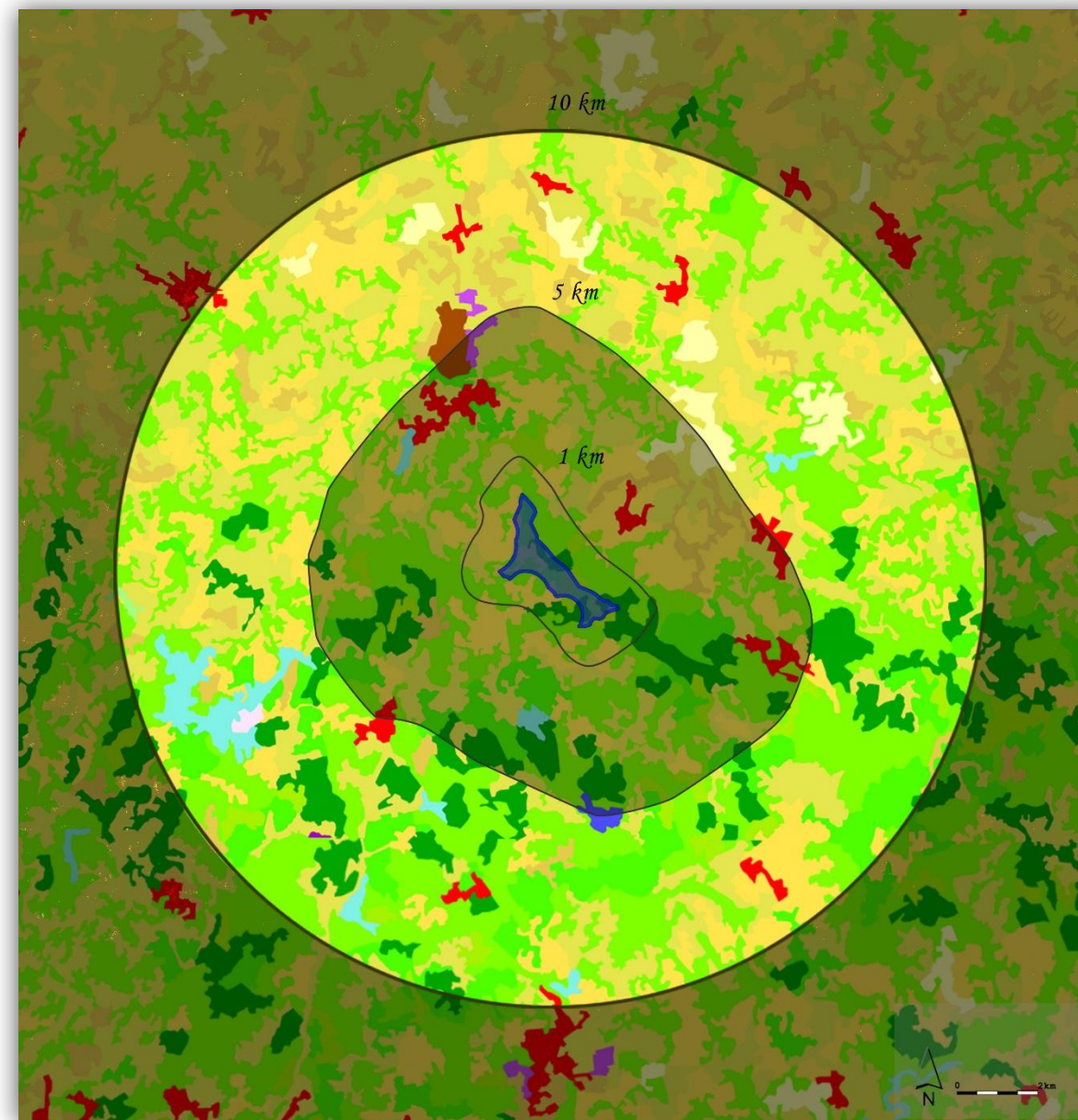


Figure 34 : Cartographie de l'occupation du sol (Corine Land Cover)

#### Légende



#### Forêt fermée de feuillus

- Feuillus en îlots
- Chênes décidus
- Chênes sempervirents
- Hêtre
- Chataignier
- Robinier
- Autre feuillu
- Mélange de feuillus

#### Forêt fermée de conifères

- Conifères en îlots
- Sapin ou épicéa
- Mélèze
- Douglas
- Autre conifères autre que pin
- Mélange d'autre conifères
- Mélange de conifères

#### Forêt fermée mixte

- Mélange de feuillus et conifères
- Mélange de conifères et feuillus

#### Forêt fermée non discriminée

- Jeunes peuplements, coups rases ou incidents

#### Forêt ouverte

- Incident en forêt ouverte
- Forêt ouverte de feuillus
- Forêt ouverte de conifères
- Forêt ouverte à mélange de conifères et feuillus

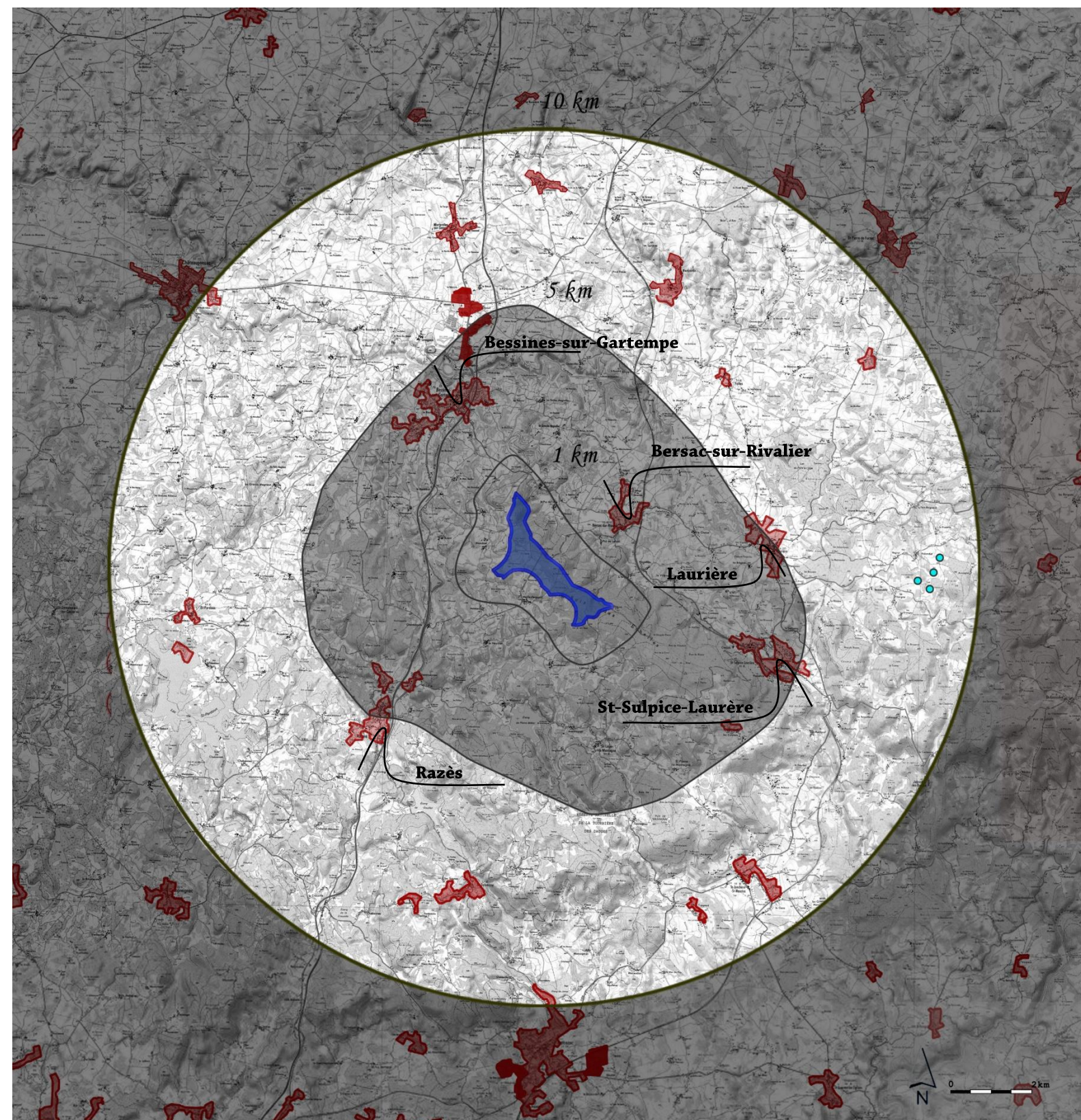
#### Peupleraie

- Peupleraie

#### Landes

- Lande ligneuse
- Formation herbacée

Figure 35 : Mise en évidence du bâti



#### 1.1.4. L'organisation des espaces de vie

Au sein de ce paysage à vocation agricole, l'occupation des sols se révèle relativement simple. Les parcelles de cultures et de pâtures prédominent et figurent une trame de fond aux aspects variables sur laquelle se sont implantés, de manière relativement régulière, les espaces de vie.

Comme en témoigne le patrimoine historique ponctuant la zone, l'occupation de ces terres semble remonter à la préhistoire. Bien que, pour des raisons historiques et pratiques, l'essentiel des activités est développé au niveau de Bessines sur Gartempe et Razès, engendrant alors un développement démographique et économique plus important en ces lieux que sur tout autre point de la zone. Les premiers villages installés là, ont conservé leur configuration originale avec un cœur dense et ancien et un développement de l'urbanisation le long des axes. Les fermes agricoles isolées font partie de l'habitat diffus qu'un phénomène d'extension de l'urbanisation en périphérie des villages, tend aujourd'hui, à assembler progressivement suite au développement des voies de communication.

De manière générale, le bâti est structuré en hameaux groupés qui se dissémine entre les communes. Ces hameaux sont accompagnés d'un maillage de bosquets et de haies bocagères, qui rythment le paysage et cloisonnent quelques espaces (même s'ils sont peu nombreux).

Toutefois, plusieurs secteurs sont relativement déserts à l'Est et à l'Ouest de notre aire d'étude.

Les hameaux et leurs structures végétales associées (jardins, parcs, haies...) représentent des espaces ponctuels très importants qui réalisent un mitage dans le paysage. Cet aspect est important dans le cadre de tout aménagement à l'intérieur de cette entité paysagère car les bosquets, jardins, etc, limitent certains axes de vue et notamment des fuyantes sur le paysage environnant.

Ceci prouve également la volonté de cloisonner certains espaces et de se repérer plus facilement face à l'immensité construite de ce type de paysage.

Il est important de préciser que tout aménagement réalisé dans ce contexte paysager ne doit pas systématiquement être dissimulé et qu'une analyse au cas par cas doit permettre d'apporter des bases pour d'éventuelles mesures d'accompagnement.

**La représentation du bâti, au niveau local, par son implantation sur le pourtour de la zone du projet, ne constitue pas un élément majeur du paysage.**

#### Légende

-  AEI
-  Parc éolien

Figure 36 : Exemple de configuration industrielle et commerciale (Ville de Bessines sur Gartempe)



Il faut par ailleurs noter la présence ponctuelle sur l'ensemble du territoire ici étudié d'habitats isolés correspondant à de vastes fermes. A noter, les fermes isolées sont entourées de végétation. Elles sont plutôt refermées sur elles-mêmes, limitant ainsi considérablement leurs échanges visuels avec l'extérieur.



Figure 38 : Exemple d'habitat isolé (Lieudit Chassagne sur la commune de Saint-Pierre-de-Fursac)

Figure 37 : Exemple de configuration urbaine (Village de Razès)



## 1.2. Le patrimoine intermédiaire

Au sein de cette mosaïque d'ambiances, des images plus marquantes sont retenues comme emblématiques, car elles sont souvent véhiculées par les images touristiques de la Haute-Vienne et de la Creuse. Ces images sont composées de la juxtaposition de bâtisses anciennes, d'églises et de châteaux dans un territoire très restreint. Ces images sont également développées à travers le patrimoine naturel (vieil arbre dans les champs, haies, ...) et le petit patrimoine local bâti (muret et fermes dans les champs de cultures).

Le patrimoine bâti est discret, il ponctue le paysage avec humilité. Une nature généreuse, luxuriante et parfumée lui sert d'écrin. Une grande partie du patrimoine naturel et bâti se trouve proche des vallées. Certaines bâtisses sont implantées sur les coteaux en belvédère sur les vallées, comme celles de Chateauponsac. Toutes ces caractéristiques impliquent des mesures de précautions particulières pour l'implantation du parc éolien.

Les villages sont nombreux mais de petite taille. Ils sont situés essentiellement le long des axes. A l'extérieur des bourgs, se développent de nouveaux secteurs urbanisés, renforçant un écart ou étendant le village. De plus, ce territoire est riche en patrimoine culturel, 10 monuments classés Monuments Historiques et 15 inscrits au même titre sont à noter dans l'emprise entre 5 et 10 kilomètres du projet (voir carte ci-joint). Il s'agit : (voir carte ci-joint et liste associée dans le tableau page suivante)

**Le patrimoine présenté est inséré dans un écrin végétal important où des axes de vue sont bloqués par des bosquets ou une topographie généreuse.**

**L'analyse du petit patrimoine révèle des éléments relativement communs propre à l'identité du Limousin sans réelle sensibilité de rareté, d'autant que le patrimoine recensé est inclus dans le périmètre intermédiaire.**



Eglise de Jabreilles-les-Bordes



Eglise d'Arrènes

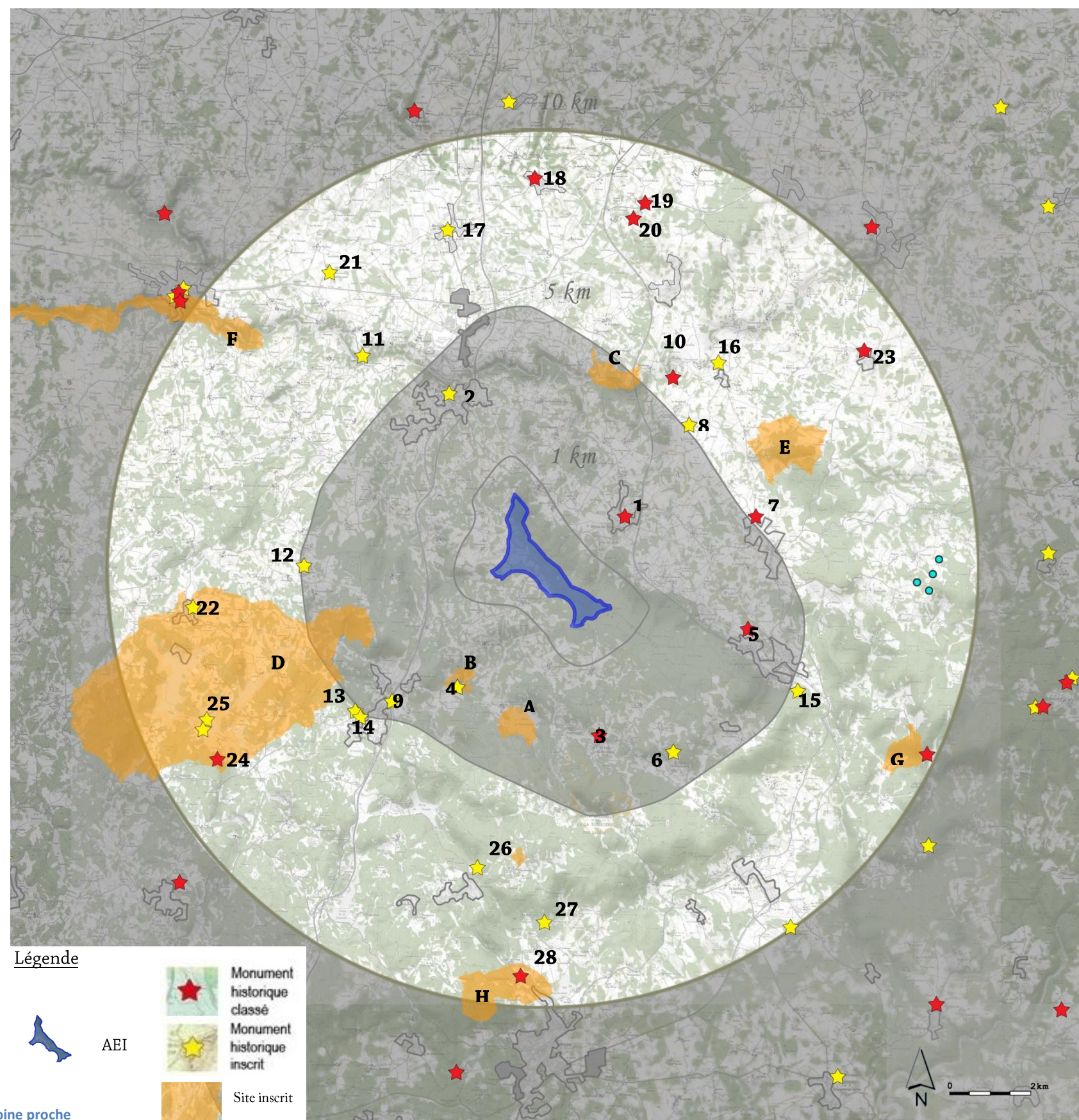


Figure 39 : Mise en évidence du patrimoine proche

Département	Commune	Dénomination	Protection	Elément concerné par la protection	Distance approximative à l'aire d'étude immédiate	Correspondance sur la carte
<b>Aire d'étude intermédiaire (entre 5 et 10 km)</b>						
Haute-Vienne	Folles	Dolmen de Monteil	Classé au titre des MH	Dolmen	5,5 km	10
Haute-Vienne	Bessines-sur-Gartempe	Pont des Bonshommes sur la Gartempe	Inscrit au titre des MH	Pont	5,5 km	11
Haute-Vienne	Bessines-sur-Gartempe	Château de Monismes	Inscrit au titre des MH	Château	5,5 km	12
Haute-Vienne	Razès	Ensemble rural de la famille Berry	Inscrit au titre des MH	- Corps de logis - Dépendances - Pigeonnier - Sol dallé de la cour	6 km	13
Haute-Vienne	Razès	Eglise paroissiale de la Croix-Glorieuse	Inscrit au titre des MH	Eglise	6 km	14
Haute-Vienne	Jabreilles-les-Bordes	Oppidum	Inscrit au titre des MH	Oppidum	6 km	15
Haute-Vienne	Folles	Eglise Saint-Blaise	Inscrit au titre des MH	Eglise	6,5 km	16
Haute-Vienne	Compreignac, Razès, Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze Razès	Lac de St Pardoux et ses abords	Site inscrit		6,5 km	D
Haute-Vienne	Folles, Laurière	Lac du Pont à l'Age	Site inscrit		6,5 km	E
Haute-Vienne	Bessines-sur-Gartempe	Croix de Morterolles	Inscrit au titre des MH	Croix	7 km	17
Haute-Vienne	Saint-Sylvestre	Village de Grandmont	Site inscrit		7 km	F
Haute-Vienne	Fromental	Château	Classé au titre des MH	Château et communs, douves, jardin à la française	8 km	18
Haute-Vienne	Fromental	Menhir des Fichades	Classé au titre des MH	Menhir	8 km	19
Haute-Vienne	Fromental	Dolmen de Bagnol	Classé au titre des MH	Dolmen	8,5 km	20
Haute-Vienne	Jabreilles-les-Bordes	Enceinte Quadrilatère dite Camp de César	Inscrit au titre des MH	Enceinte quadrilatère	8,5 km	21
Haute-Vienne	Saint-Pardoux	Eglise Saint-Pardoux	Inscrit au titre des MH	Eglise et peintures murales	9 km	22
Haute-Vienne	Jabreilles-les-Bordes	Puy de Jabreilles	Site inscrit		9 km	G
Haute-Vienne	Saint-Etienne-de-Fursac	Eglise Saint-Jean et Chapelle Saint-Fiacre	Classé au titre des MH	Eglise et chapelle	10 km	23
Haute-Vienne	Compreignac	Enceinte de terre	Classé au titre des MH Inscrit au titre des MH	- Portion de l'enceinte de terre parcelle F 712 - Portion de l'enceinte de terre parcelle F 713	10 km	24
Haute-Vienne	Compreignac	Voie antique lieu-dit "Combe au soleil"	Inscrit au titre des MH	Voie antique	10 km	25
Haute-Vienne	Saint -Sylvestre	Eglise de Saint-Sylvestre	Inscrit au titre des MH	Eglise	10 km	26
Haute-Vienne	Ambazac	Grange de Coudier	Inscrit au titre des MH	Grange de Coudier (cad. B 1397)	10 km	27

Département	Commune	Dénomination	Protection	Elément concerné par la protection	Distance approximative à l'aire d'étude immédiate	Correspondance sur la carte
Haute-Vienne	Ambazac	Domaine de Montméry	Classé au titre des MH	<p>- Château : façades et toitures ; rez-de-chaussée et son décor, y compris le jardin d'hiver ; cage d'escalier et ses paliers, avec leurs boiseries ; au premier étage, chambre de Julie Dannat-Haviland et son boudoir, chambre de Madame d'Albis et couloir, avec leurs boiseries.</p> <p>Façades et toitures de la maison dite maison de la turbine, de la ferme, de la grange et des écuries, du poulailler (avec son bassin). Porche d'entrée ; fabrique ; lavoir ; parc, y compris le potager, les terrasses du château, la motte castrale, la rivière anglaise, les étangs et le chemin rural de Montméry)</p>	11 km	28
Haute-Vienne	Ambazac	Mont Gerbassou et parc de Montméry	Site inscrit		10 km	H

La proximité de la zone d'étude avec le patrimoine architectural à l'origine de l'histoire des villages intermédiaire ne remet rien en cause. Le rôle de la végétation à proximité des bourgs et le jeu du relief secondaire forme des écrans visuels. **Le site d'implantation pressenti reste discret au cœur des massifs boisés.**

### 1.3. Modalités d'appréhension du territoire

L'analyse des modes de perceptions sous l'angle d'une approche dynamique du paysage, met en évidence le fonctionnement visuel de cette partie du territoire.

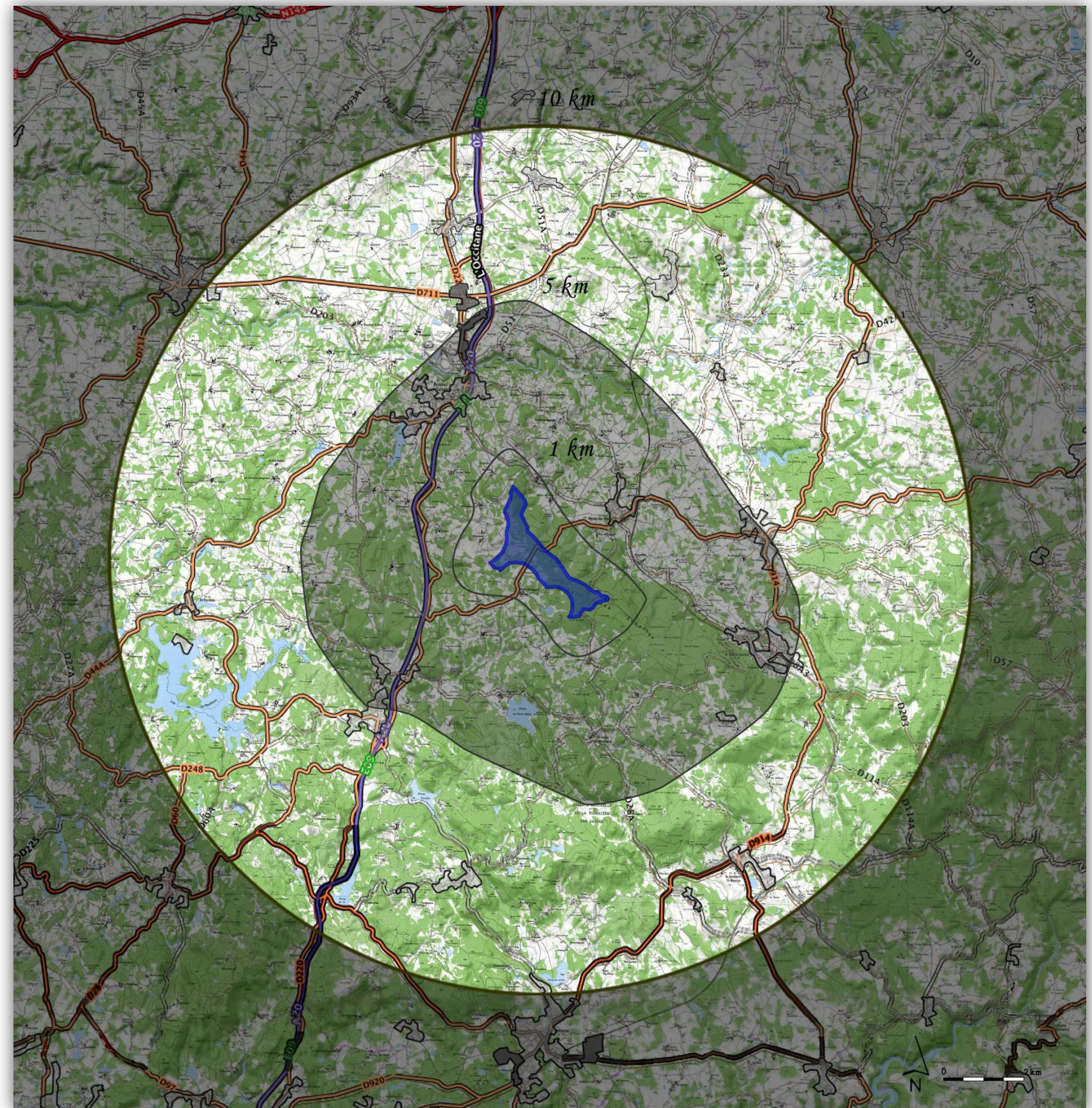
Cette zone dispose d'un réseau routier relativement développé et bien hiérarchisé. Un axe principal se distingue (la A20) qui traverse l'aire d'étude du Nord au sud. L'A20 offre une découverte longitudinale du Nord au Sud alors que les départementales D 711, la D19, la D 28 offrent une découverte transversale d'Est en Ouest. Les axes secondaires rayonnent autour de la zone d'étude.

Le réseau d'axes tertiaires, développé de manière homogène sur l'ensemble des territoires, assure quant à lui, la liaison entre les divers villages au gré du modelé et de l'occupation du sol. Les divers parcours touristiques privilégient l'Est de la zone avec les différents monuments religieux et le GR autour des Monts d'Ambazac et proposent une découverte des diverses unités paysagères présentes sans pour autant rentrer en interaction avec l'aire d'étude intermédiaire.

Comme cela a pu être évoqué dans le cadre de la description de l'occupation du sol, le relief a une influence réelle sur les perceptions du paysage.

La prise en compte des éléments de surface met dès lors en exergue que, en fonction de l'axe choisi par l'observateur en déplacement, ce dernier sera confronté à une alternance d'ouvertures et de fermetures des perceptions plus ou moins variables.

Par ailleurs, en raison du caractère transversal des voies de communication précitées, le visiteur pourra évoluer au travers des entités paysagères en présence, ou se maintenir à l'interface entre ces dernières, faisant ainsi face aux différents codes visuels et motifs qui caractérisent ces entités paysagères.



Légende



AEI

Figure 40 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation de l'aire d'étude rapprochée

## 2. Interactions entre le site et les espaces proches

Le recouplement des différentes données étudiées précédemment, et illustrées ci-contre, met en évidence que :

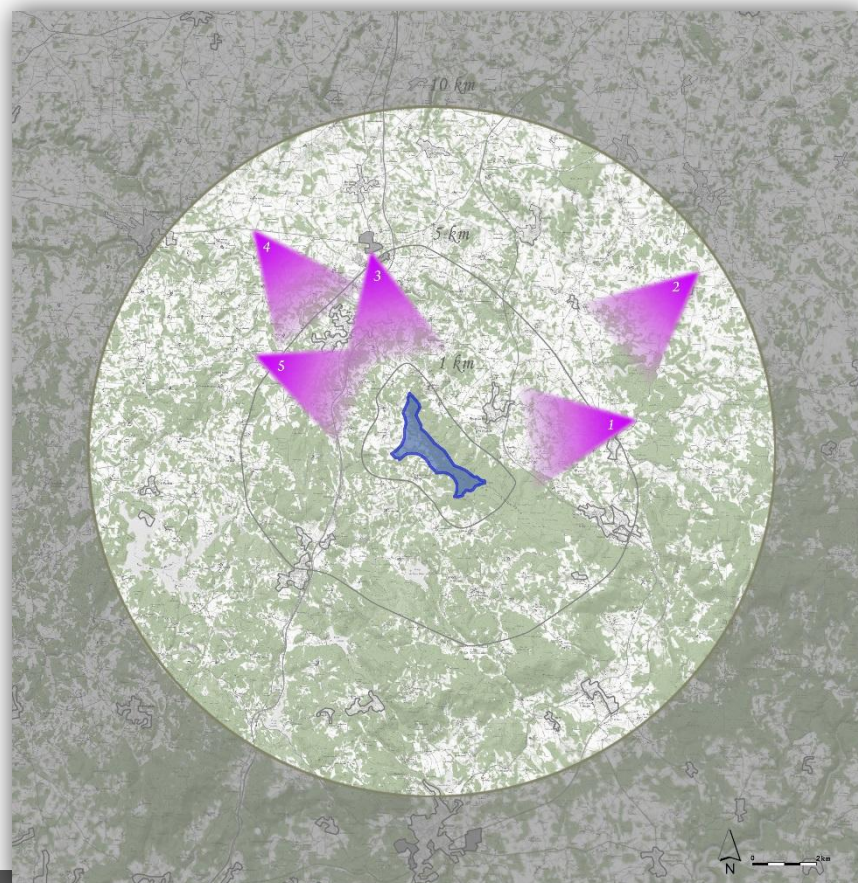
- Le patrimoine culturel protégé (monuments historiques et sites), en grand nombre, se répartit sur l'ensemble du territoire de l'aire d'étude. **Cependant le patrimoine présente peu de sensibilité par rapport au projet,**
- Le relief et les boisements jouent un rôle important en termes de perception, en tant que limite physique et également en tant que point de repère dans le paysage rapproché, en créant une ligne d'horizon tangible,
- Si les voies de communication les plus importantes traversent le territoire du Nord au Sud, le tourisme lui, tend à explorer préférentiellement l'Est et le Sud-ouest.

Ainsi, par sa diversité et ses multiples points de repère, cet espace offre une certaine lisibilité à l'observateur qui l'appréhende.

Dans cette logique d'approche dynamique, le site d'étude se situe à l'interface d'un continuum visuel : des collines de Bénévent-L'abbaye et d'une zone plus fermée des Monts d'Ambazac et Saint Goussaud. **Cette situation particulière doit inciter le projet à jouer le rôle d'articulation stratégique dans le respect de la structure du paysage.** Dans le cas contraire, l'image diffusée sera celle d'une succession d'éoliennes en points épars dénués d'homogénéité et sans lien avec la matrice paysagère.

**De plus la présence d'autres projets sur le territoire d'étude, même loin, place le motif éolien comme repère visuel dans les territoires ouverts. De ce fait l'implantation du nouveau projet doit venir en harmonie avec les autres afin d'éviter toute dissonance.**

Reste alors à s'assurer que la mise en place de nouveaux repères verticaux (les éoliennes) ne porte pas préjudice aux repères actuels, et en particulier ne génère pas de problèmes de lisibilité.

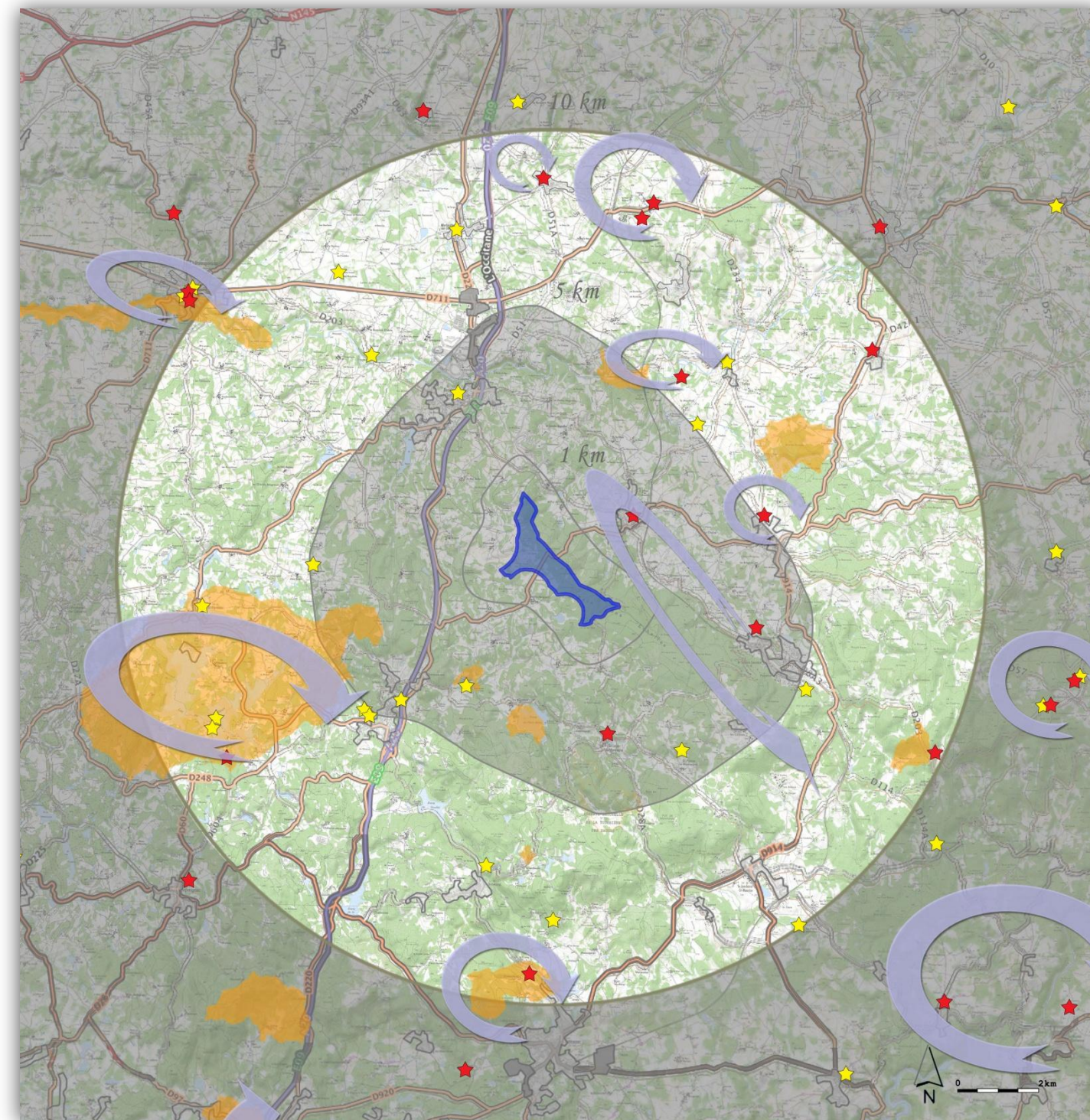


- 1 D19/D914
- 2 Paulhac
- 3 Bessines
- 4 D711
- 5 D45

### Légende

- AEI
- Monument historique classé
- Espaces urbanisés
- Axes principaux
- Monument historique inscrit
- Eléments boisés
- Axes secondaires
- Circuit touristique

Figure 41 : Mise en évidence des zones de fréquentation à l'échelle intermédiaire



Les prises de vue suivantes illustrent ces propos. Mêlant approche statique et dynamique, ce reportage photographique s'applique à mettre en évidence le lien ou l'absence de lien entre le site et les unités paysagères ou éléments remarquables qui le bordent.



## 2.1. Relation entre le site pressenti pour le projet et l'unité paysagère des Monts d'Ambazac

Croisement entre la D19 et la D914.  
En réponse aux ondulations du relief, l'aménagement d'un rythme similaire, à l'intérieur de l'alignement, figurerait alors un bon moyen d'optimisation de l'insertion du projet.



Depuis Paulhac: La présence d'éléments structurants attire le regard et compose la plaine d'Issoudun



A proximité de la ville de Bessines-sur-Gartempe, l'aire d'étude immédiate se situe à 10 km. Depuis ce point de vue, les éoliennes viendront épouser le relief en toile de fond.



## 2.2. Bilan des enjeux sur les paysages intermédiaires

Tableau 2 : Bilan des enjeux sur les paysages intermédiaires

IDENTIFICATION	COMMUNE	CONSTATS / ENJEUX	SENSIBILITE	COVISIBILITE AVEC LE SITE	DISTANCE PAR RAPPORT AU SITE	Enjeux
<b>Espaces de vie</b>						
<b>Razés</b>	RAZES	<b>Il importe de ne pas remettre en cause le secteur habité des villages de Saint Pardoux, Fromental et de Saint Sylvestre :</b> le site doit s'insérer dans la trame déjà existante. Les autres secteurs habités sont déjà concernés par la présence d'éoliennes, donc ne verront pas leurs perceptions se modifier.	<b>Sensibilité faible à moyenne.</b>  <b>L'implantation des éoliennes sera réfléchi afin de ne pas remettre en cause l'identité des cœurs de bourg.</b>	OUI	Moins de 10 kilomètres	Faible
<b>Ambazac</b>	AMBAZAC					Faible
<b>Fromental</b>	FROMENTAL					Faible
<b>La Jonchère St Maurice</b>	LA JONCHERE ST MAURICE					Faible
<b>Bonnac la Côte</b>	BONNAC LA COTE					Faible
<b>St Pradou</b>	ST PRADOUX					Faible
<b>Patrimoine bâti situé à proximité</b>						
<b>Dolmen de Monteil</b>	FOLLES	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 5 kilomètres	Nul
<b>Château</b>	FROMENTAL	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 8 kilomètres	Nul
<b>Menhir de Fichades</b>	FROMENTAL	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Environ 8 kilomètres	Nul
<b>Dolmen de Bagnol</b>	FROMENTAL	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 8 kilomètres	Nul
<b>Patrimoine naturel situé à proximité</b>						
<b>Lac de St Pradou</b>	Compreignac, Razès, Saint-Pardoux, Saint-Symphorien-sur-Couze, Razès	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 6 kilomètres	Nul
<b>Lac du pont à l'Age</b>	FOLLES, LAURIERE	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 6 kilomètres	Nul
<b>Village de Grandmont</b>	SAINT SYLVESTRE	<b>Sans relation directe avec le site.</b>	<b>Aucun risque de remise en cause</b>	NON	Plus de 7 kilomètres	Nul
<b>Espace de circulation</b>						
<b>Axes de fréquentation :</b> - Départementales - Routes Communales - Chemins agricoles	LA BEAUME, MONTBRAND ST PIERRE D'ARGENCON...	Espaces de forte fréquentation routière, <b>il importe que le projet ne remette pas en cause le territoire traversé.</b> <b>Il importe de ne pas remettre en cause l'identité des sites parcourus.</b>	<b>Sensibilité moyenne sur une portion de l'A20, la D711, la D19 et la D28.</b>	OUI	Entre 5 et 10km	Faible

Éléments qui seront mis en œuvre dans le dimensionnement du projet pour une bonne intégration au sein de ce territoire

- **Respecter l'équilibre entre verticalité et horizontalité**, et proposer un projet à l'échelle de ce relief
- **Préserver les différentes zones boisées** en pourtour des parcelles
- Prendre en compte les **covisibilités potentielles depuis les espaces de fréquentation** les plus proches

Relation entre le site et le paysage intermédiaire

- **L'aire de projet n'interagit que peu avec le paysage intermédiaire, les principaux enjeux concernent les espaces de fréquentation les plus proches du site**

## Chapitre 4 : Approche de l'aire rapprochée et immédiate

### 1. Identification des éléments marquants du paysage rapproché et immédiat

Le site pressenti pour l'implantation des éoliennes se place en périphérie des Monts d'Ambazac et St Goussaud. Les parcelles forestières prédominent et se déclinent en un camaïeu allant du vert-jaune jusqu'au brun en fonction des saisons. Seul le bâti, avec ses toitures rouges, contraste. Les points d'eau, quant à eux, reflètent la couleur du ciel, renforçant par endroit la présence déjà importante de ce dernier dans les perceptions.

#### 1.1. Des éléments boisés intervenant dans les perceptions du projet

Le projet se situant en périphérie des Monts d'Ambazac, une partie des éoliennes se trouve encadrée de végétation. En effet, le Nord/Nord-est et le Sud de l'ensemble des parcelles retenues s'insère sur un replat aux rebords ornés de boisements. Outre le fait de préserver les perceptions des espaces directement au-delà de ces bois, ils vont également moduler les vues depuis les points faisant face à l'ouverture, en masquant par exemple la base des éoliennes.

Par ailleurs, quelques éléments boisés apparaissent à l'Ouest, de taille plus modeste certes, mais adoucissant localement les vues également.

#### Légende

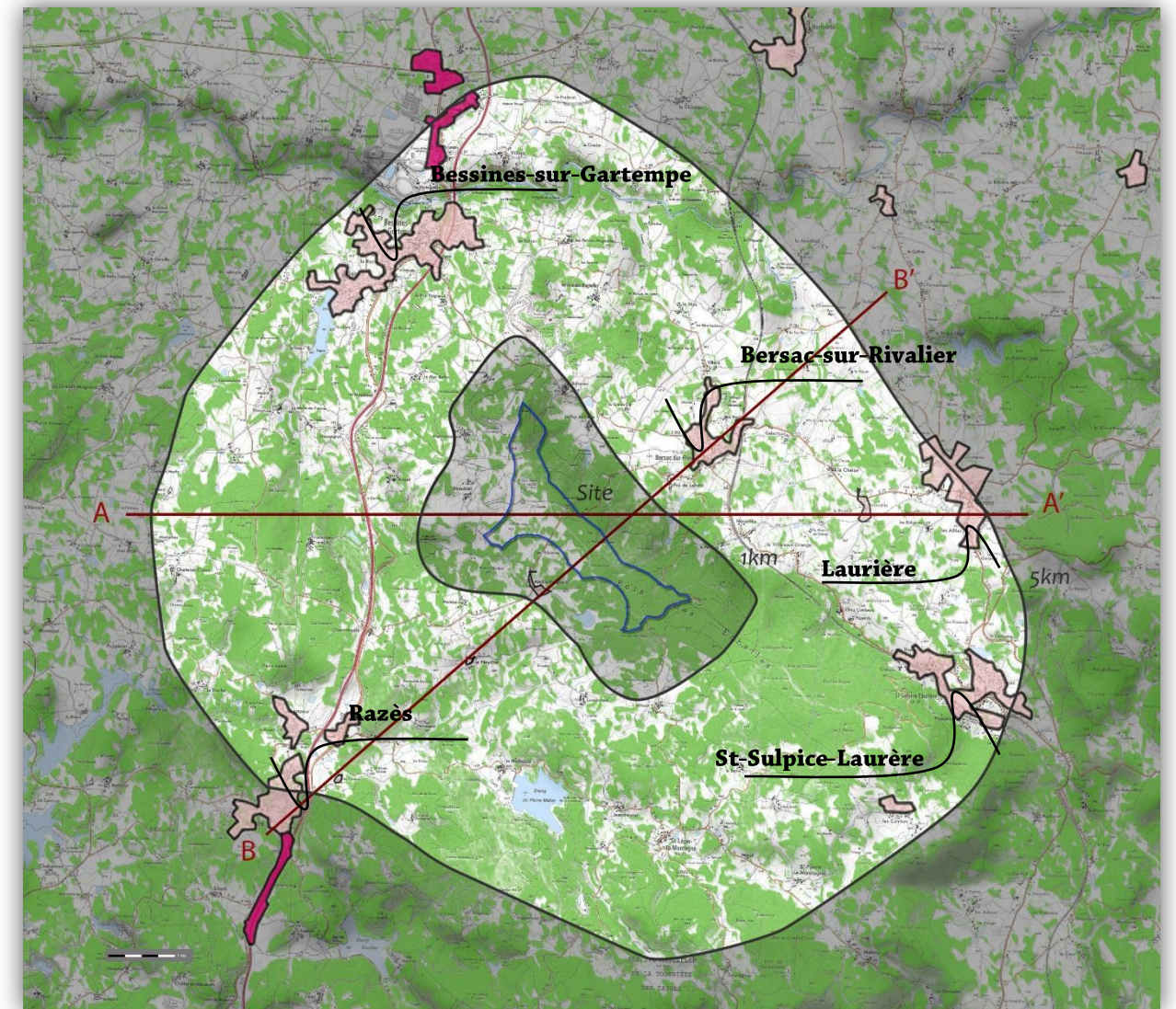


Figure 42 : Mise en évidence de l'organisation bâtie

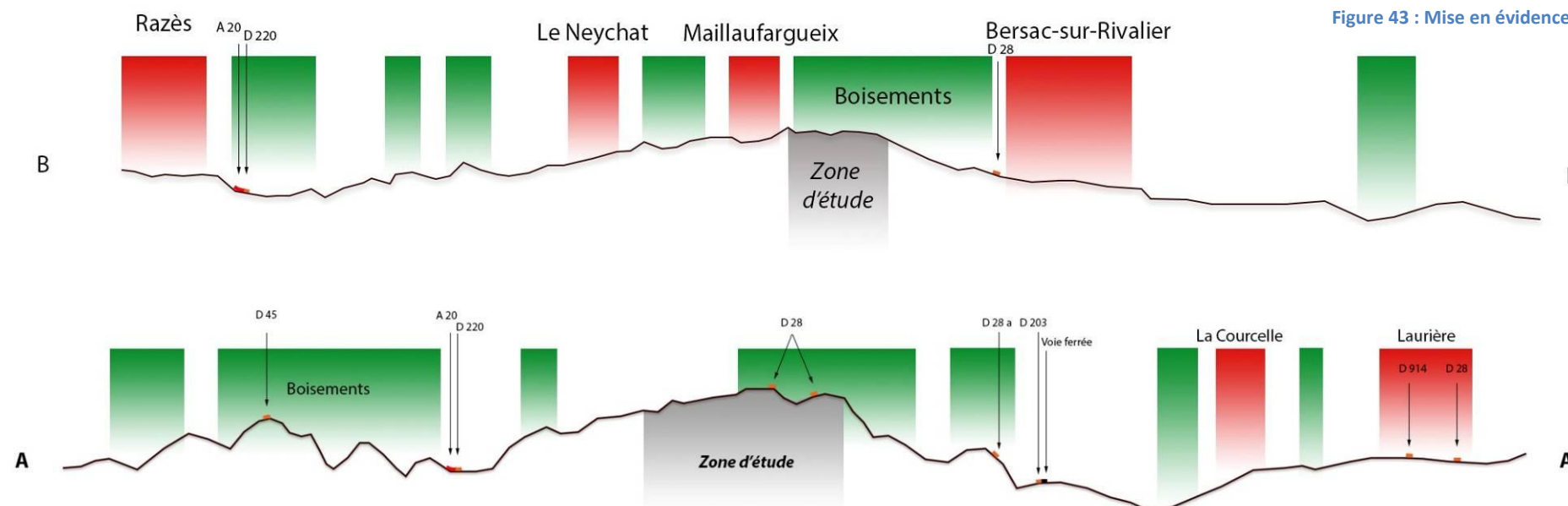


Figure 43 : Mise en évidence et schématisation des éléments boisés de l'aire immédiate

#### Légende :



Les parcelles concernées par l'implantation potentielle d'éoliennes figurent en gris sur les coupe ci-contre

## 1.2. Deux types d'organisation bâtie

Au sein de l'aire d'étude rapproché et immédiate, deux types d'agencement du bâti se démarquent avec :

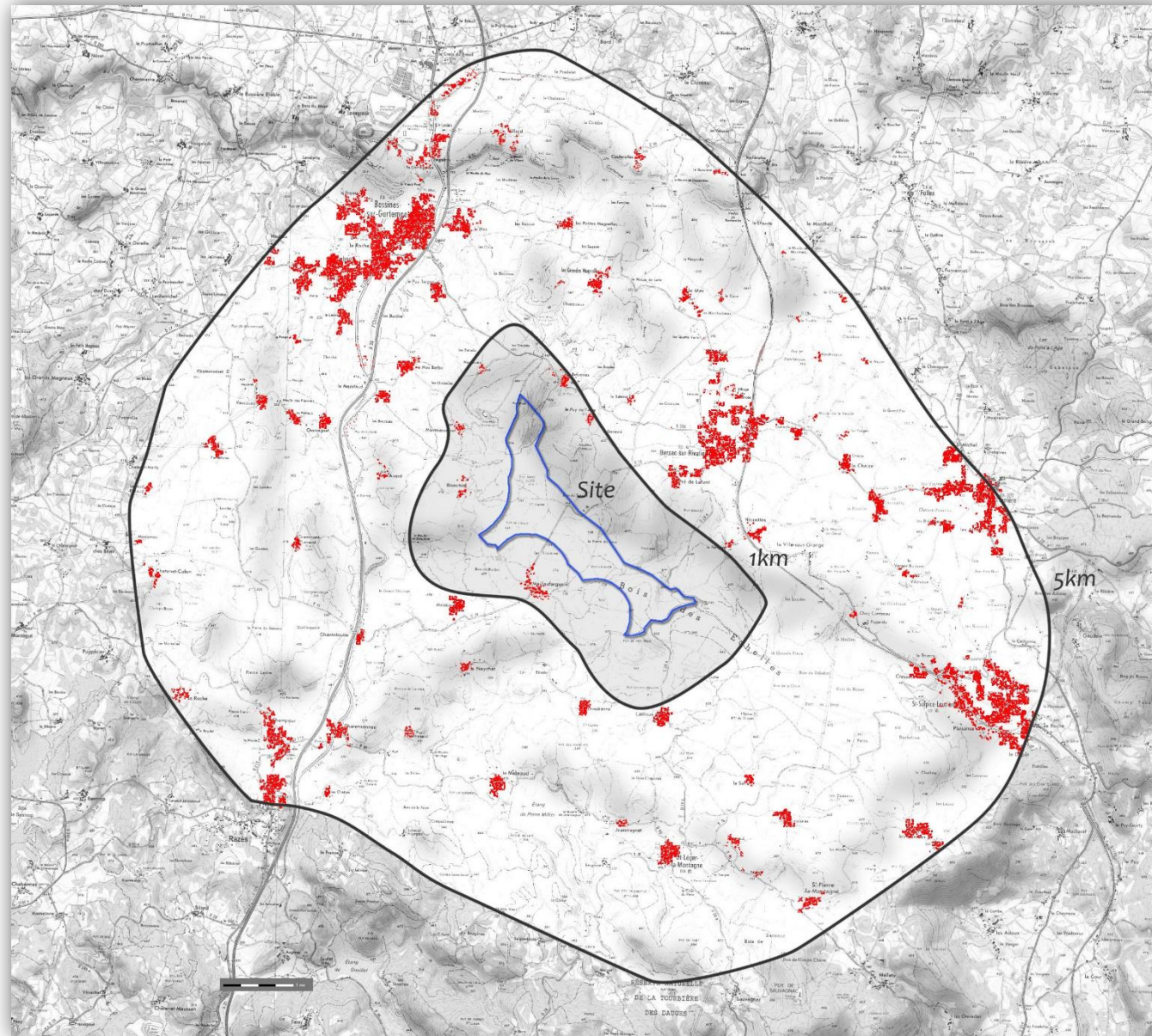


Figure 44 : Mise en évidence du bâti

### Légende



AEI

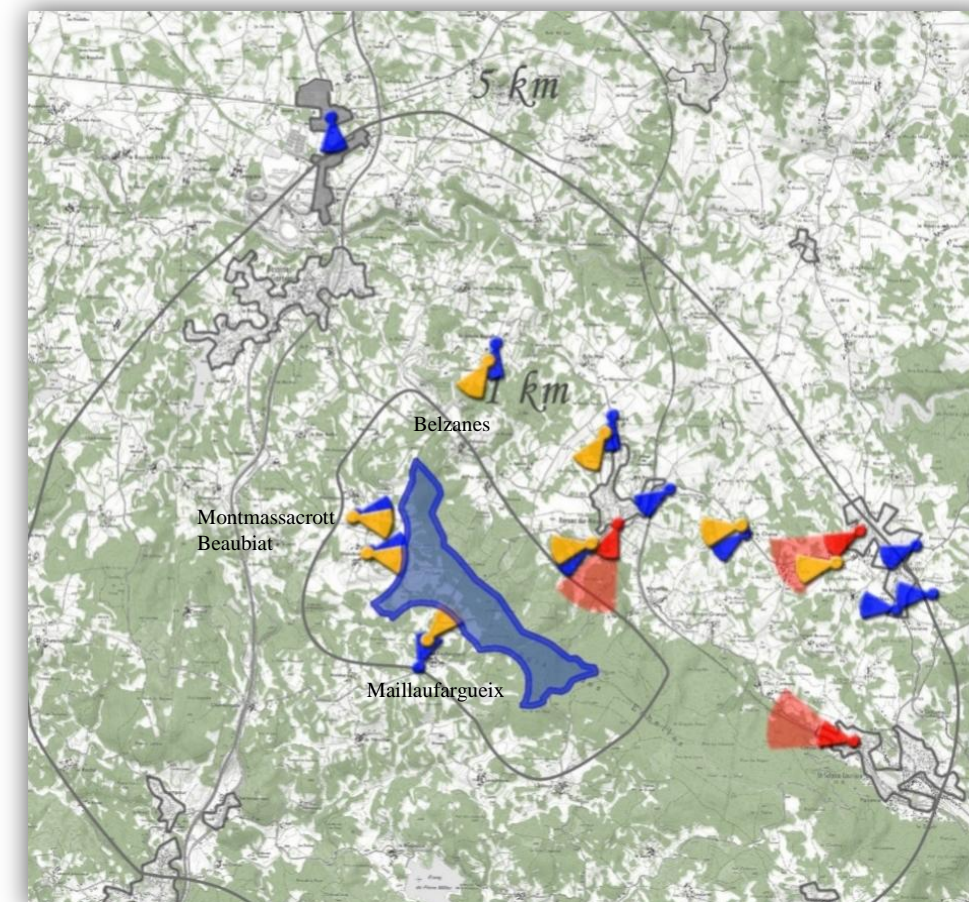
- Zones urbanisées
- Fermes isolées
- Espaces boisés

### > Opportunités / Sensibilités

- Panorama depuis un Monument Historique classé
- Cône de vue sortie de Village
- Cône de vue entrée de village (Risque de superposition éoliennes / village)

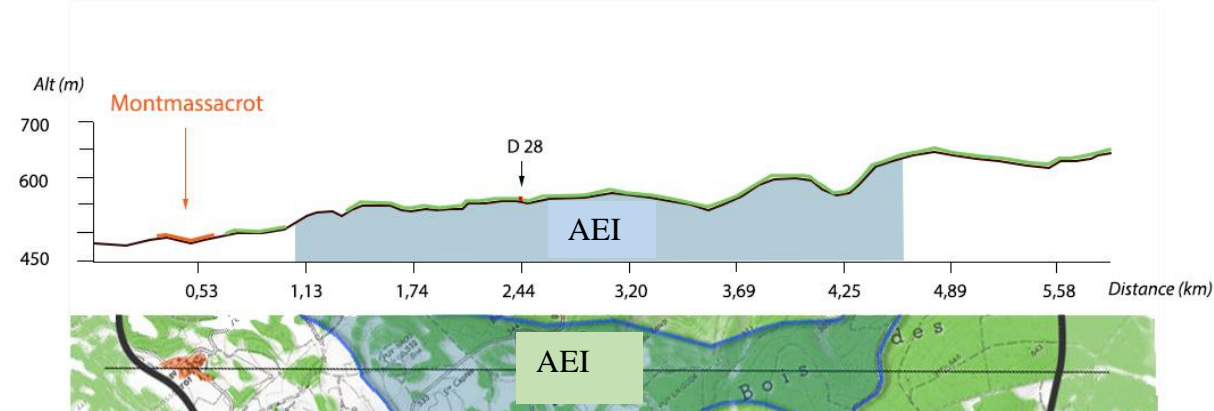
- Une organisation se distingue au sein des villages de Bersac sur Rivalier (au Nord), Bessines sur Gartempe (à l'Ouest) et Saint Sulpice (à l'Est), qui sont les trois villages les plus proches de l'aménagement proposé. Cet agencement, par l'édification de fronts bâtis de part et d'autre de la route, limite les vues vers l'extérieur depuis le centre-bourg. De plus leurs implantations au niveau des valons les préservent de toute interaction avec le site porteur du projet. Toutefois, étant donné le recul des habitations par rapport à la route, et la présence de certaines « trouées » dans ces lignes de constructions, et certaines maisons implantées sur les points hauts, une interaction ponctuelle et partielle avec les éoliennes est à envisager. En effet, en fonction des saisons (la végétation encadrant les habitations étant essentiellement caduque), et du point d'observation (si la route structurante du village est orientée dans l'axe ou non du projet), il sera possible d'apercevoir le haut de certaines éoliennes).
- La présence en périphérie des villages de grandes fermes isolées. Résultant directement de l'évolution des pratiques agricoles, et du besoin conséquent d'espace, certaines fermes se sont exilées du centre-bourg des villages pour s'installer sur son pourtour. Les lieux de vie à proprement parler se trouvent alors implantés directement au sein du plateau enherbé, avec un ourlet végétal et sont généralement insérés au milieu des bâtiments agricoles.

Figure 45 : Mise en évidence des opportunités et sensibilités



Au sein de l'aire d'étude immédiate nous avons Montmassacrot et Beaubiat qui se situent sur la partie haute du massif.

Coupe A-A'



Coupe C-C'

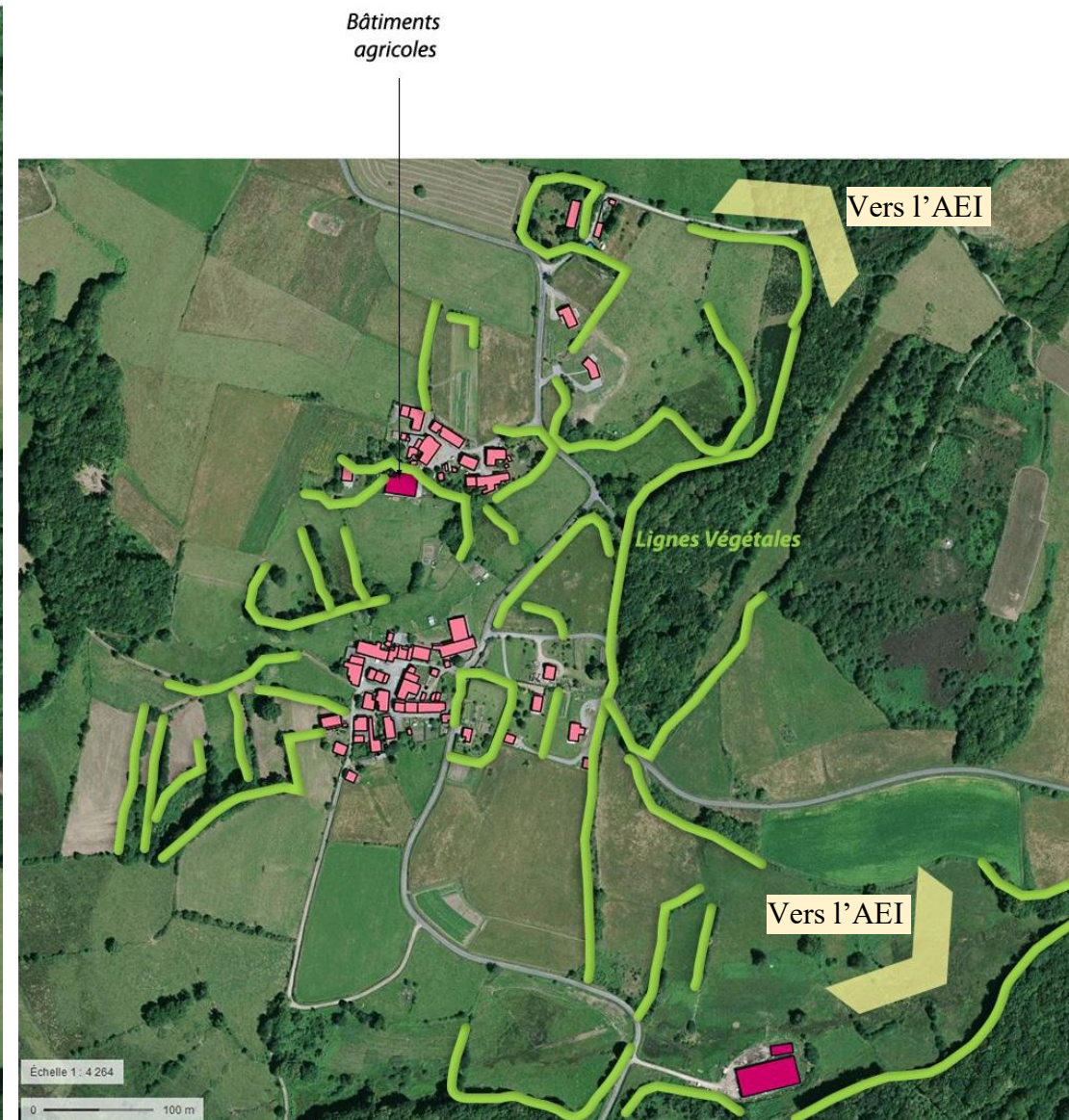
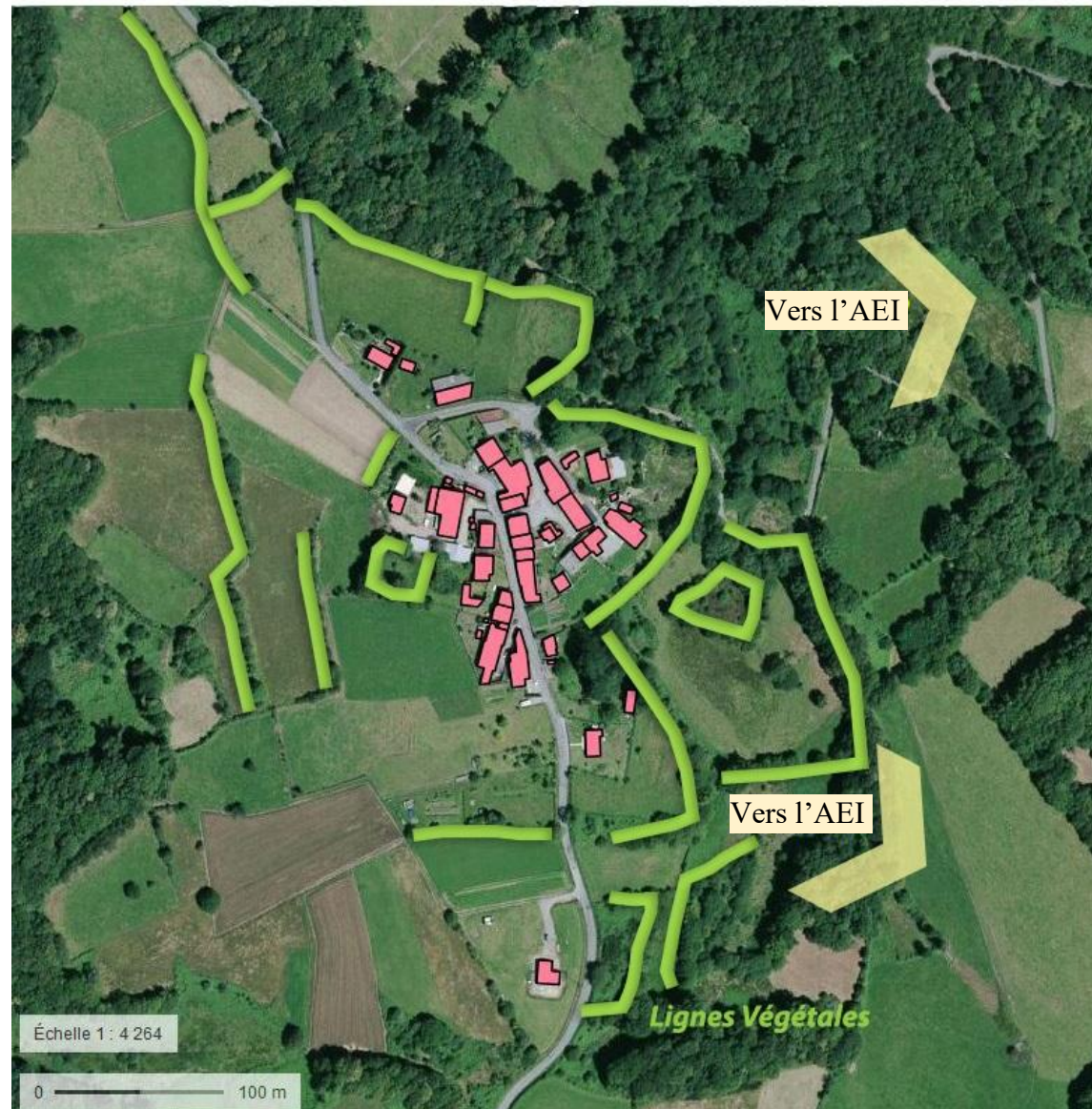
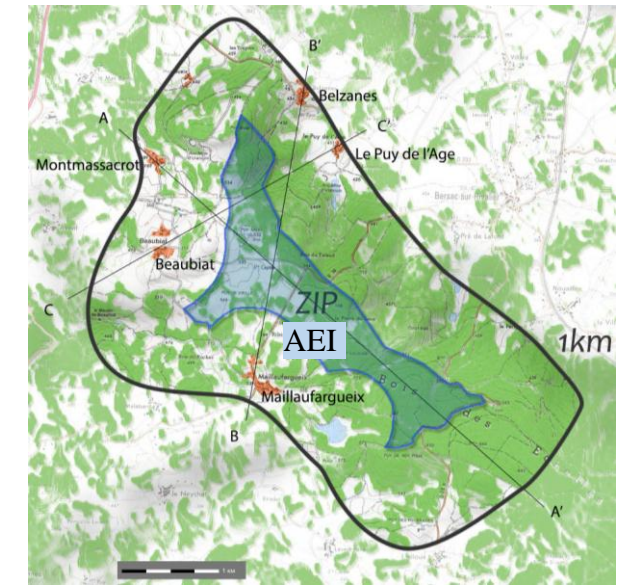
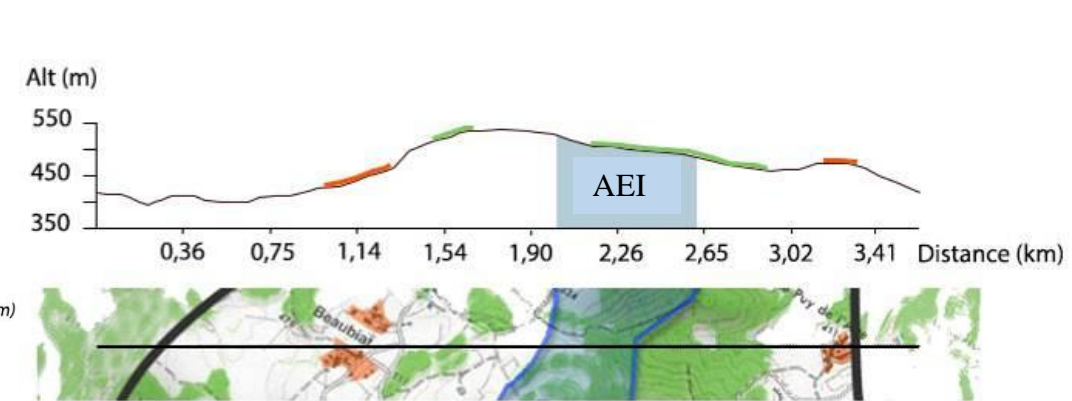


Figure 46 : Etude de Montmassacrot et Beaubiat (coupe, plan,...)